

Le traitement médiatique du procès de Kurt Meyer : entre propagande et dualité culturelle

par

Martin Chaput

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université du Manitoba

pour satisfaire partiellement aux exigences du grade de

MAÎTRISE EN ÉDUCATION

USB Éducation

Université de Saint-Boniface

Université du Manitoba

Winnipeg

Copyright 2020 par Martin Chaput

Avant-propos

Le choix d'un sujet de mémoire de maîtrise n'est jamais aléatoire et répond bien évidemment à l'intérêt et la curiosité de son auteur. En ce sens, ayant toujours été fasciné par l'histoire militaire, tout en étant marqué par la pauvreté de la production franco-canadienne sur cette thématique, j'ai voulu par ce travail exprimer ma passion pour ce sujet, tout en tentant, dans mes modestes moyens, de combler cette lacune. Cet engouement pour l'histoire militaire et aussi pour la propagande, s'est vu d'abord abondamment illustré dans l'ensemble de mes travaux universitaires. C'est un intérêt que j'ai aussi développé à partir des recherches entreprises pour un ouvrage littéraire sur la Deuxième Guerre mondiale qui a été publié en 2008. Ainsi ce mémoire est la culmination de plusieurs années de travail et sa conclusion, que je présente ici, a été possible grâce au soutien de nombreuses personnes. D'abord Patrick Noël, mon directeur de thèse, mais aussi Yves Frenette et Phi-Vân Nguyen, membres du jury de la soutenance de thèse, qui par leurs judicieux conseils et leur expertise, m'ont permis de peaufiner l'ensemble de mon travail. J'ai la même reconnaissance pour Jean Philippe-Garneau, professeur à l'Université du Québec à Montréal, à qui j'ai remis une première ébauche en 2014. Au sein de mon parcours de maîtrise, j'ai pu aussi bénéficier de la disponibilité ainsi que l'aide de certains professeurs de l'Université de Saint Boniface dont Yves Labrèche et Paul Morris. Je dois aussi évoquer l'aide de Marie-Andrée Guy de la bibliothèque de l'université de Saint-Boniface pour l'obtention de certains documents importants. Je m'en voudrais de ne pas mentionner tout le personnel anonyme des bibliothèques de l'Université McGill, de l'Université du Québec à Montréal et de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec qui m'ont apporté leur assistance lors de mes recherches aux archives. Enfin, de manière plus personnelle je ne peux passer sous silence le

soutien de certains amis proches qui, par leurs conseils et encouragement, ont su faire la différence dans les moments difficiles. Notamment, Mathieu Carbone, Cédric Filiatrault, le Capitaine Mathieu Côté et bien évidemment la femme de ma vie, Isabelle Tétrault qui a fait preuve d'une compréhension et d'une patience exemplaire.

	3
Table des matières	
Table des matières	3
INTRODUCTION	6
CONTEXTE GÉNÉRAL DU PROCÈS	18
CENSURE, AUTOCENSURE ET PROPAGANDE	18
CRISE SOCIOPOLITIQUE	24
CONTEXTE JUDICIAIRE ET CRIMES DE GUERRE	28
TRAITEMENT MÉDIATIQUE	35
Les sources	35
<i>TS</i> :	35
<i>GM</i> :	36
<i>LC</i> :	38
<i>LP</i> :	39
<i>LD</i> :	40
ANALYSE COMPARATIVE DU TRAITEMENT MEDIATIQUE	43
FORME ET NATURE DES ARTICLES	43
Représentation graphique	43
Le procès :	43
La commutation de peine :	44
Transfert et libération :	44
Contenu évocateur des grands titres	45
Le procès :	45
La commutation de peine :	47
Transfert et libération :	48
Contenu évocateur des articles	50
Le procès :	50
La commutation de peine :	52
Transfert et libération :	54

Bilan thématique :	55
CRIMES DE GUERRE :	58
Le procès :	58
La commutation de peine :	59
Transfert et libération :	59
Bilan thématique :	60
CARACTERISTIQUES DES ACTEURS :	64
Institutions canadiennes	64
Le procès :	64
La commutation de peine :	65
Transfert et libération :	67
Meyer et les autres	69
Le procès :	69
La commutation de peine :	72
Transfert et libération :	74
Bilan thématique :	77
Institutions canadiennes	77
Meyer et les autres	80
ATTITUDES ET CONFORMITES :	85
Le procès :	85
La commutation de peine :	88
Transfert et libération :	91
Bilan thématique	93
<i>TS</i> :	93
<i>GM</i> :	96
<i>LC</i> :	99
<i>LP</i> :	101
<i>LD</i> :	102
CONCLUSION	106
BIBLIOGRAPHIE:	115

ANNEXE I**119****ANNEXE II****120**

Introduction

La Deuxième Guerre mondiale fut une hécatombe qui coûta la vie à plus de soixante millions de personnes, civils et militaires confondus. Les pertes humaines furent le résultat d'une guerre totale intensifiée sur plusieurs fronts qui mena à de nombreuses atrocités, dont le génocide des Juifs est l'exemple le plus probant. Après la défaite de l'Allemagne, qui fut considérée comme la grande responsable du conflit, il y eut l'élaboration par les Alliés d'un processus judiciaire qui mena à l'établissement de grands procès internationaux, servant à juger les crimes du régime nazi. De cette manière, les vainqueurs tentaient d'établir la responsabilité des chefs civils et militaires dans l'ensemble des exactions commises en portant différents types d'accusation tels les crimes contre la paix, les crimes de guerre et, dans le cas de la Shoah, les crimes contre l'Humanité. Les procès de Nuremberg furent donc mis en place et s'avérèrent l'événement judiciaire le plus important, puisqu'ils jugeaient les têtes dirigeantes du régime nazi, notamment en rapport au génocide. De ce fait, les procès allaient être amplement médiatisés. Néanmoins, au même moment se déroulait aussi un certain nombre de procès pour crimes de guerre contre des officiers allemands. Si l'ensemble de ces audiences se voyait présidé par des Américains, LC y alla d'une modeste contribution en portant des accusations contre l'officier SS Kurt Meyer, soupçonné d'avoir ordonné l'exécution de prisonniers canadiens en Normandie. Ce procès international, bien que pouvant paraître secondaire face au déploiement médiatique autour de ceux de Nuremberg, demeurait tout de même le premier de l'histoire judiciaire du Canada, et il allait être largement suivi et commenté par la presse canadienne. Ce mémoire porte donc sur le

traitement médiatique de ce procès à travers certains quotidiens, et ainsi je tenterai de déterminer quelle a été l'influence de la propagande et de la dualité culturelle canadienne sur ledit traitement.

Mon sujet s'inscrit dans le cadre des Études Canadiennes et s'étend sur plusieurs thématiques de ce domaine. D'abord, ce procès d'après-guerre touche l'histoire militaire canadienne, et par la présentation de l'influence de la propagande sur le traitement médiatique, il touche aussi la thématique de l'histoire des médias. Cette analyse de l'influence du message propagandiste sur l'opinion publique amène une dimension un peu plus sociologique, ce qui crée un certain lien de proximité avec le domaine de l'histoire des mentalités. Enfin par l'aspect de dualité culturelle, ma thèse illustre aussi la relation francophone-anglophone qui est un des fondements même de l'identité canadienne, ce qui demeure un sujet d'importance dans ce champ d'études. Ultimement le côté multidisciplinaire de mon approche, qui est historique et sociologique, rejoint l'essence même des études canadiennes.

Dans le but de positionner ma thèse de manière plus distincte et d'avoir une idée de son importance historiographique, il serait d'abord primordial de présenter ce qui fut produit sur ce sujet. Le premier ouvrage sur le procès fut publié en 1954 par le colonel Bruce Macdonald qui avait été le procureur en chef lors des procédures. Son livre, *The Trial of Kurt Meyer*, (MacDonald, 1954), justifiait son travail qui avait mené à l'accusation et à la condamnation de l'accusé. C'est aussi dans ce cadre de justification que sortit en 1957 l'autobiographie de Kurt Meyer, *Grenadiers* (Meyer, 1957), paru quatre ans après sa libération. Au-delà de la première partie du récit qui relate sa carrière militaire, les cinq derniers chapitres du livre décrivent le procès et ses suites et semblent du même coup constituer une réponse à l'ouvrage de MacDonald

qu'il cite abondamment. Après cette première phase qui s'avérait être le reflet de l'opinion des participants, le procès fut oublié pendant plusieurs décennies. Néanmoins, dans les années 1970-1980, émergea un courant révisionniste dans l'historiographie de la Deuxième Guerre mondiale qui mettait en doute certaines notions établies. Ce fut dans cette mouvance que des journalistes et historiens nord-américains effectuèrent une relecture de la bataille de Normandie en remettant en question l'ensemble des faits relatifs à cet événement, notamment les crimes de guerre qui, dès lors, se voyaient aussi imputés aux Alliés. Des ouvrages comme *Decision in Normandy* de Carlo D'Este (Este, 1983) et *Overlord* de Max Hastings (Hastings, 1984) affirmaient qu'il n'y avait pas eu de quartier de part et d'autres dans la bataille. Este alla jusqu'à établir que ce furent les atrocités commises par les Alliés qui auraient précipité celles des Allemands. C'est à l'instigation de ce courant que sortit en 1986 l'ouvrage *Meeting of Generals* de Tony Foster (Foster, 2000). Ce dernier, qui était le fils du général qui présida au procès de Meyer, rédigea une biographie des deux officiers ennemis qui s'étaient fait face au tribunal et traita de l'affaire dans les derniers chapitres du livre. Il présenta l'opinion de son père et d'une partie des militaires participant au procès qui, en accord avec le mouvement révisionniste, ne considéraient pas Meyer coupable, étant donné que des crimes similaires avaient été commis du côté des Alliés. Ce livre relança l'intérêt pour le procès et il y eut par la suite la publication d'un certain nombre d'ouvrages, notamment en réponse aux écrits de Foster et du courant révisionniste, dont *Murder at the Abbaye* de Ian Campbell (Campbell, 1996) et *Conduct Unbecoming* de Howard Margolian (Margolian, 2000). Ces deux ouvrages retraçaient l'ensemble des atrocités commises par l'unité de Meyer, en reprenant toute l'argumentation du procureur Macdonald qui discréditait l'ensemble des dires de Meyer et ceux du courant révisionniste mené par Foster. Pour ce qui est de l'ouvrage de Margolian, malgré une description concise du contexte judiciaire, il servait

surtout à glorifier les soldats canadiens, tout en faisant une description fictive des exécutions de prisonniers en versant dans la dramatisation (Priestman, 2001). Il y eut aussi quelques ouvrages qui sortirent du débat révisionniste, soit celui de Chris Vokes en 1985, qui avait été l'officier supérieur ayant prononcé la commutation de peine de l'officier allemand (Vokes et Maclean, 1985). Sa biographie rejoignait les témoignages de Macdonald et Meyer en restant essentiellement dans la thématique de la justification. En 2007, fut publié *Kurt Meyer on Trial* (Lackenbauer, et Madsen, 2007) qui sortait aussi du débat révisionniste en présentant les transcriptions du procès. L'ouvrage s'attardait plus particulièrement sur l'aspect légal des procédures relativement à la responsabilité du commandement, en le situant dans son contexte politique, militaire et judiciaire. Enfin, un ouvrage d'importance, qui demeure celui se rapprochant le plus du sujet abordé dans mon étude, fut le mémoire de maîtrise de Karen Priestman publié en 2001. À partir du traitement médiatique de plusieurs quotidiens anglophones canadiens et des lettres des lecteurs des journaux, l'auteure analysait la réaction de l'opinion publique face au procès et ses suites. Elle en arriva à la conclusion que, dès 1950, la population avait déjà oublié Meyer ou l'avait du moins pardonné, ce qui, pour certains experts, restait une manière de simplifier un procès complexe qui avait profondément marqué l'opinion publique canadienne (Kikkert, 2015, p.34). Bien que l'étude de Priestman se rapproche de l'idée générale de mon travail, le traitement médiatique analysé sous la lumière de la propagande et de la dualité culturelle canadienne demeure tout de même un aspect original.

Néanmoins, mise à part la thèse de Priestman, il n'y eut aucun autre ouvrage en relation avec le traitement médiatique du procès de Meyer, et je me suis vu dans l'obligation de rapprocher ce procès avec ceux de Nuremberg, qui se déroulaient simultanément, pour ainsi en faire un référent

à mon analyse. Contrairement au procès de Meyer qui n'est traité que dans quelques ouvrages, la littérature concernant le procès de Nuremberg demeure des plus volumineuses. Néanmoins, l'ensemble de ce corpus touche surtout l'aspect judiciaire des procédures. Il reste que certaines publications sortent quand même de cette catégorie et ce fut le cas d'une étude sortie en 1970, *Judgment on Nuremberg: American Attitudes Toward the Major German War-Crime Trials*, de William J. Bosch. L'auteur y décrit la perception des procès de Nuremberg dans certaines couches de la société américaine, et ce, à partir des médias. Il démontra l'approbation générale de la population envers ce procès et ses conclusions, en établissant que les seules critiques venaient de quotidien ayant des liens politiques avec des partis opposant le pouvoir en place (Bosch, 1970, p. 233). Cette approche, basée sur la réception dans les médias, ne fut pas la plus populaire, puisque le seul autre ouvrage porté à mon attention qui aborda le sujet de manière similaire fut une thèse de Mathieu Lessard, *L'image des camps et des atrocités nazis dans la presse montréalaise (1944-1965)* (Lessard, 2012). L'auteur y analyse le traitement médiatique des différents procès mis en place pour juger les crimes de guerre nazi, dont les procès de Nuremberg, celui de Eichmann et, enfin, le deuxième procès d'Auschwitz. Pour ceux de Nuremberg, l'auteur démontre qu'à l'instar de la perception des Américains, celle des journaux québécois semblait en général approuver la démarche du procès, bien qu'il y avait aussi certaine critique et opposition. D'un côté, il y avait des journaux qui mentionnaient le manque de sévérité de certaines condamnations, tandis que d'autres affirmaient que les condamnations de Nuremberg n'étaient que la justice des vainqueurs sur les vaincus qui menait à l'immunité des coupables Alliés (Lessard, 2012, p.167). L'auteur en arriva donc à la conclusion que dans le traitement de l'information sur le procès, certains quotidiens y allaient de titres évocateurs cherchant à susciter l'émotion chez le lecteur tandis que d'autres étaient plus analytiques en

critiquant l'aspect juridique. Il mentionna aussi le fait que le traitement du procès dans les journaux dépendait directement de la propagande gouvernementale qui, au-delà de la volonté de rendre visible les conséquences dramatiques du nazisme, voulait aussi justifier le sacrifice des troupes en insistant sur les atrocités de l'ennemi (Lessard, 2012, p.71). Enfin, le livre *A Peculiar Crusade* (Weingartner, 2000), bien qu'évoquant les procès de Nuremberg, s'attardait plutôt sur celui de Dachau, notamment à partir des procédures judiciaires à l'encontre de l'officier SS Joachim Peiper, accusé de l'exécution de prisonnier de guerre américain. Bien que ce procès soit similaire à celui de Meyer, l'approche de l'auteur est surtout liée à l'aspect judiciaire. Néanmoins, le contexte sociopolitique d'après-guerre et l'influence de la guerre froide y sont largement évoqués, notamment en lien avec l'adoucissement des peines des criminels de guerre nazis, ce qui pourra donner des éclaircissements sur le traitement médiatique suite au procès de Meyer.

La question de la propagande de guerre et de la censure demeure un élément de base de mon étude et mérite, de ce fait, un bref survol historiographique. D'abord, il y eut deux ouvrages qui malgré leur approche plus générale se rapprochent de ma thèse en illustrant les fondements du modèle de propagande de guerre imposé au média. Ainsi, l'étude des historiens irlandais John Horne et Alan Kramer analysait les atrocités allemandes lors de la Première guerre mondiale et leur instrumentalisation propagandiste, notamment à partir des médias (Horne et Kramer, 2005). Ensuite, un article de l'historien français Hervé Coutau-Bégarie, paru dans l'ouvrage *Les médias et la guerre*, faisait un survol de l'histoire de la propagande et de son utilisation par les médias (Coutau-Bégarie, 2005). Pour ce qui est de l'approche typiquement canadienne, le premier ouvrage sur la censure spécifiquement consacré à la Deuxième Guerre mondiale fut publié en

1995 par un journaliste et deux historiens, dont Claude Beauregard qui deviendra, par la suite, le spécialiste de cette question. Ainsi, *La démocratie en veilleuse* (Beauregard, Comeau et Munn, 1995) est la présentation d'un rapport du gouvernement sur la censure pendant le conflit qui fut émis en 1945 et rendu public en 1984. Claude Beauregard publia par la suite en 1998 *Guerre et censure au Canada (1939-1945)* (Beauregard, 1998) dans lequel il brossa un tableau de la censure et de son application en temps de guerre et évoqua la collaboration entretenue entre les médias et l'État grâce au principe de l'autocensure. Il démontra aussi comment les autorités se seraient servies de la censure à des fins politiques, comme outil de propagande gouvernementale. Ensuite, un mémoire de maîtrise publié en 2004 par Aimé-Jules Bizimana *Les correspondants de guerre et l'enjeu de l'information pendant la Deuxième Guerre mondiale* (Bizimana, 2004), démontrait comment, à travers les différents événements du conflit, les journalistes canadiens se voyaient d'abord confrontés à leur propre autocensure avant d'avoir à se conformer à celle des autorités. Enfin, du côté anglophone, l'ouvrage *The Fog of War: Censorship of Canada Media in World War Two* de l'historien et journaliste Mark Bourrie publié en 2012 semble tout à l'opposé des thèses de Beauregard et de Bizimana (Bourrie, 2012). L'auteur illustre les relations essentiellement conflictuelles entre les censeurs, les médias et un gouvernement animé tant par la préoccupation de sécurité nationale que par une volonté propagandiste de contrôle politique. De ce fait, dans le cas du Québec, il présente l'effort de censure comme une bataille constante avec les médias. Il décrit entre autres les journaux nationalistes comme étant antisémites, pro Vichy, voire pro nazis (Bourrie, 2012, p. 109-110), ce qui diverge grandement de la vision présentée par Beauregard. La thèse de Bourrie semble aussi marquer une vision essentiellement différente pouvant être liée à la dualité culturelle canadienne qui se définit par un certain antagonisme entre anglophones et francophones. Le conflit culturel entre les « deux solitudes » et son effet sur le

traitement médiatique pendant la Deuxième Guerre mondiale reste une approche historiographique unique n'ayant de près ou de loin aucun précédent et demeure, avec l'influence de la propagande de guerre, un des vecteurs de mon étude.

Mes questions de recherche s'orientent donc essentiellement à partir du traitement médiatique de la presse canadienne en regard du procès international mis en place par LC pour juger les crimes de guerre de l'officier nazi Kurt Meyer. C'est ainsi que, dans un premier temps, je me demande dans quelle mesure la propagande et la censure de guerre imposées par le gouvernement canadien pendant six ans de conflit ont pu influencer sur le traitement médiatique du procès en question, et ce, tout en essayant de me positionner par rapport aux thèses de Beauregard et de Bourrie. Dans un deuxième temps, je voudrais illustrer comment la distanciation culturelle canadienne, exacerbée par une crise de la conscription, que je vais définir ultérieurement, a pu agir sur le traitement médiatique des quotidiens anglophones et francophones pour voir jusqu'à quel point ce traitement diffère entre les deux entités culturelles. C'est ainsi que sur la base de ce questionnement ma démarche se définit essentiellement par l'analyse de la couverture médiatique dans des journaux spécifiques. J'ai choisi pour l'exercice le *Toronto Star* [TS], le *Globe & Mail* [GM], *Le Canada* [LC], *La Patrie* [LP] et *Le Devoir* [LD]. Le choix de ces quotidiens est loin d'être aléatoire et est lié à certaines de leurs particularités, notamment en rapport aux diverses influences pesant sur eux, qu'elles soient politiques, idéologiques ou culturelles.

L'analyse du traitement médiatique se fera à partir d'un échantillonnage d'articles publiés dans les journaux précédemment mentionnés et la méthode choisie pour opérer cette analyse sera

essentiellement qualitative, ce qui demeure la méthode la plus appropriée pour les documents non chiffrés, permettant autant de faire ressortir les données informatives que les données latentes. Le principal avantage de cette méthode pour ma recherche vient du fait qu'elle facilite les comparaisons (Angers, 2009, p. 54), ce qui sera à la base de mon interprétation. Un autre avantage de ce procédé vient du fait que cette analyse de contenu est idéale pour les documents de textes écrits, que sont entre autres les articles de journaux. Pour ce qui est des autres méthodes, bien que l'étude textométrique aurait pu être intéressante pour son apport statistique, notamment au niveau de l'analyse du discours de la propagande de guerre, cette démarche aurait été moins efficace dans la relation que j'essayais d'établir au niveau de la dualité culturelle. Par contre, étant donné le large corpus d'articles, je me suis aussi servi, de manière secondaire, de l'analyse quantitative pour entre autres illustrer certaines tendances et caractéristiques du traitement médiatique à partir de tableaux mis en annexe. De manière similaire, j'ai illustré le modèle de propagande de guerre auquel se seraient conformés les médias, et ce, à partir d'un diagramme aussi mis en annexe.

Mais l'essentiel de ma démarche consiste d'une analyse qualitative comparative, et ce, à partir de quatre thématiques. Ces thématiques ont été découpées en trois périodes chronologiques et en un bilan, permettant ainsi de mieux dégager les influences qui auraient pu agir sur le traitement médiatique à travers le temps. La première période traitée est celle du procès, dont les articles vont du 5 novembre 1945 à la première moitié de janvier 1946. La deuxième est celle de la commutation de peine qui va du 14 janvier 1946 à janvier 1947. Enfin, la dernière est celle du transfert et de la libération, allant de février 1951 à la fin de décembre 1961, qui marque le décès de Meyer. Pour cette période, j'ai décidé de traiter les deux événements simultanément étant

donné un traitement médiatique plus sporadique amenant un nombre d'articles restreint disséminé sur une plus longue période de temps. Pour ce qui sont des thématiques d'analyse choisies, la première est celle de la représentation graphique, ce qui servira à évaluer l'importance du procès pour chacun des quotidiens, à travers le nombre d'articles par période, leur positionnement dans les pages des quotidiens et l'utilisation d'un vocabulaire évocateur dans les grands titres et dans les textes. L'autre thématique est celle des crimes de guerre Alliés, venant des allégations présentées dans la défense de l'accusé. Son importance s'impose par sa portée propagandiste qui, comme je l'ai présenté dans mon historiographie, a aussi été un débat historiographique à la fin du 20^e siècle. La thématique suivante est celle de la représentation des acteurs principaux que sont, entre autres, les institutions et l'accusé, qui demeurent des références d'importance, là aussi par leurs aspects liés à la propagande. Enfin, le dernier thème est celui de l'attitude des quotidiens et leur conformité, ce qui aidera à faire une synthèse de l'ensemble des informations tout en illustrant les tendances générales de chacun des journaux en rapport à mes deux questions de recherches.

Cette analyse se fera donc par la comparaison de l'ensemble du traitement des différents journaux, pour tenter d'identifier les raisons de leur différence, si différence il y a. C'est ainsi que les convergences et les divergences de données, comme les non-dits, venant de cette étude comparative seront interprétées pour tenter de montrer comment le traitement médiatique a pu être influencé par la propagande de guerre, par la dualité culturelle, mais aussi par d'autres facteurs. Cette même analyse sera poursuivie dans le traitement médiatique qui a suivi le procès, soit pendant la période d'après-guerre, où l'influence de la propagande s'avérait à toute fin

négligeable, bien que la volonté du pouvoir en place à contrôler l'information serait restée un élément notable.

Mais avant d'analyser le contenu des articles, il serait d'abord judicieux de définir le contexte de production pour ainsi établir ma base de réflexion en rapport à mes questions de recherche. Un de mes objectifs étant de mesurer l'influence de la censure et de la propagande de guerre, je vais d'abord voir en quoi se résumait cette politique gouvernementale pendant la guerre, en établissant son fonctionnement ainsi que l'ensemble de ses caractéristiques, pour ensuite illustrer quel fut le modèle spécifique utilisé pendant le conflit. Ensuite, les bases de mon autre question, reliée aux relations troubles entre francophones et anglophones, seront abordées en illustrant les tensions et les différences entre les deux grandes solitudes canadiennes dans la période de guerre. De là, je passerai en revue le contexte judiciaire particulier du procès, en présentant l'accusé, la nature des crimes qui lui ont été imputés et les forces qui auraient pu influencer sur l'ensemble des procédures. Après cette mise en contexte, je pourrai passer à l'étude du traitement médiatique du procès en commençant par discuter des différentes caractéristiques des journaux choisis avant de procéder à l'analyse proprement dite des articles liés au procès et à ses suites. Comme je l'ai déjà mentionné, plusieurs thèmes seront établis pour faire une étude d'analyse comparative en mettant l'emphase sur les convergences, les divergences et aussi les non-dits ressortant du contenu médiatique des différents journaux, confrontés entre eux, mais aussi en les confrontant à l'ensemble de mes sources. Le tout servira à définir la position de chacun des journaux par rapport à la propagande, mais aussi, s'il y a lieu, à leur manière de traiter l'événement selon leur origine culturelle, ce qui ultimement répondra à mes questions de recherche. Dans ma conclusion, je tenterai d'élargir les horizons de cette étude tout en établissant ses limites, et j'essaierai aussi de me positionner en regard du débat historiographique sur la question de la

propagande et de proposer de nouvelles pistes de recherche.

Contexte général du procès

Censure, autocensure et propagande

Le 1^{er} septembre 1939, au moment où les troupes allemandes pénétraient en Pologne, le gouvernement canadien imposa la censure aux médias au moyen d'un décret, et ce, bien que le pays n'entra en guerre que 10 jours plus tard. Dans sa réglementation, il stipulait que cette censure s'appliquait d'abord à tous les renseignements utiles qui pouvaient favoriser l'ennemi. Dans une autre mesure, cette réglementation avait pour but de censurer toute information pouvant nuire au moral de la population. Dans ce cas particulier, la censure avait un pouvoir élargi, en allant jusqu'à limiter la possibilité de critiquer le gouvernement, ce qui pouvait incidemment devenir pour les instances politiques, une manière de contrôler l'information (Beauregard, 1998, p. 14-15). Ainsi, même si le décret qui avait imposé la censure fut aboli le 15 août 1945, soit plusieurs mois avant le procès, je démontrerai que six années de censure et de propagande auront eu définitivement leur effet dans ce contexte judiciaire d'après-guerre. Cette censure étatique, qui perdura tout au long du conflit, se fit, au niveau de la presse canadienne, sous la surveillance du Bureau de la censure, dont les deux dirigeants, Wiflrid Eggleston et Fulgence Charpentier, étaient d'anciens journalistes ayant justement eu des liens avec des journaux consultés pour cette étude. Ainsi, Eggleston avait été entre autres journaliste au *TS* de 1929 à 1933 et Charpentier avait été entre autres correspondant pour *LC* (Beauregard, 1998, p. 54).

La conduite de la censure dans la presse canadienne semble avoir été faite en deux temps. D'abord, il y eut une adaptation difficile avant 1942, avec de nombreuses plaintes de la part des censeurs en rapport avec différentes transgressions, bien que ces transgressions seraient restées dans la limite de l'acceptable, si on en juge par le peu de condamnations. Par la suite, la réglementation aurait été beaucoup mieux acceptée (Beauregard, 1998, p. 95). En fait, il n'y aurait eu que cinq accusations portées contre des journaux dans la période de guerre, et en sachant qu'en 1938 il y avait 1 804 journaux et périodiques au Canada (Beauregard, 1998, p. 44 et 55), cela veut dire qu'un peu moins de 3% d'entre eux auraient été litigieux pendant les six années de conflit. Ainsi, il y aurait eu tout de même une grande conformité à la censure, au point même où le directeur Eggleston alla jusqu'à critiquer ses anciens collègues qui s'étaient, selon lui, conformés trop facilement au point de perdre leur esprit critique (Beauregard, 1998, p. 78), ce qui n'est pas peu dire.

Il est tout de même important de noter que les censeurs firent mention de multiples cas de violation, sans que les journaux pris en faute ne soient sanctionnés, et c'est ce que tend à montrer l'ouvrage de Bourrie. Le meilleur exemple de ce fait peut être illustré par l'attitude du *Devoir* et du *GM* qui semblent avoir été l'exception dans cette vision de conformité, et ce, respectivement pour les milieux francophone et anglophone. Le *GM* se fit donc critique du gouvernement et de la censure d'abord au nom de la liberté d'expression de la presse, mais aussi en rapport avec ses liens étroits avec le parti conservateur - l'opposition officielle -, ce qui l'amena à critiquer le gouvernement en place (Bourrie, 2012, p. 12 et 153). Pour ce qui est du *Devoir*, bien qu'il respectât à la lettre la censure en rapport aux informations militaires, il en était autrement au niveau de la critique de la guerre et du gouvernement, ce qui touchait au deuxième règlement de

la censure en rapport avec le moral de la population. Tout au long du conflit, *LD* critiqua ouvertement le gouvernement quant à la participation à la guerre et au plébiscite de la conscription. De ce fait, le quotidien fut en conflit constant avec les censeurs qui allèrent même jusqu'à demander qu'il soit fermé. Le gouvernement refusa d'obtempérer aux demandes de ces derniers, de peur peut-être d'enflammer l'opinion publique canadienne-française déjà passablement outrée par la crise de conscription. Ainsi, malgré une conformité partielle à la censure par la non-divulgation des informations militaires, *LD* restera néanmoins le seul quotidien canadien à défier la loi de manière régulière (Beauregard, 1998, p. 80-81 et 109).

Malgré les écarts de conduite de ces quotidiens et les quelques condamnations, la conformité des autres journaux s'exprima d'abord par une autocensure, caractérisée par une volonté patriotique des médias écrits de participer à l'effort de guerre (Beauregard, 1998, p. 57). En fait, certains d'entre-eux disaient être devenus volontairement les bras de la propagande de guerre gouvernementale (Bourrie, 2012, p. 188). Cette autocensure prenait plusieurs formes, notamment par la désinformation menant à produire des nouvelles mensongères. Ainsi, le fiasco de Dieppe allait non seulement être minimisé par la falsification à la baisse le nombre des pertes humaines, mais aussi aseptisé par la diminution des descriptions dérangeantes en vue de le présenter comme un combat héroïque et auréolé de gloire (Bizimanan, 2013, p. 54). En ce sens, l'ensemble du conflit allait être aussi présenté la plupart du temps par les correspondants comme une guerre juste (Bizimana, 2004, p. 58-120 et 121), voire une croisade contre le mal. Cette volonté de promouvoir cette vision favorisa automatiquement l'autocensure. Un des exemples reste notamment la connaissance par des journalistes de certaines informations en rapport aux crimes de guerre commis par les Alliés qui ont pour la plupart du temps été passés sous silence, sous

l'instigation des instances militaires, mais avec évidemment aussi la collaboration même des médias. Le meilleur exemple : après le raid de Dieppe, le correspondant de guerre de la Presse canadienne, Munro Ross, qui avait suivi les troupes au combat, traversa LC pour faire des conférences et ainsi aider l'effort de guerre. Dans une allocution au forum de Montréal, il raconta comment les commandos britanniques avaient exécuté une centaine de prisonniers dès les premières heures du raid. À la suite à cette conférence, il y eut l'intervention du quartier général des opérations militaires ; Ross dut se rétracter et l'information fut interdite de publication, ce qui fut scrupuleusement respecté par la presse ; Ross n'en fit plus jamais mention (Bizimana, 2013, p. 54-55).

La description de la guerre faite par certains journalistes à partir d'une vision de croisade contre le mal (Beauregard, Canuel et Coutard, 2002, p. 122) amena inévitablement, sur le plan de la propagande, une diabolisation de l'ennemi. Cette thématique de la diabolisation, tout comme celle de la guerre juste, avait été utilisée largement dans le traitement médiatique des quotidiens lors de la Première Guerre mondiale (Horne et Kramer, 2005, p. 236-237), il n'est donc pas étonnant que l'on soit retourné à ce même modèle propagandiste lors de la Deuxième Guerre mondiale. Néanmoins, dans le cas du régime hitlérien, cette diabolisation avait débuté bien avant la guerre, notamment dans le *Daily Star* et *LP* qui, par leur position antifasciste, démonisaient le régime pour certaines atteintes qu'il aurait faites à la démocratie et à la religion. (Poirier, 2000, p. 86-87). Le *Daily Star* décrit le régime hitlérien comme étant une force maléfique et Hitler comme un démon, voire comme Attila le fléau de Dieu (Poirier, 2000, p. 69 et 85). Cette diabolisation ne fut pas seulement le résultat de cette opposition sociopolitique avec le régime fasciste ou de cette influence patriotique des journalistes, mais elle fut aussi encouragée par les instances politiques et militaires qui en sont rapidement venues à demander aux journalistes de

mettre l'accent sur les atrocités commises par l'ennemi, même fausses. Cela avait déjà été une manière de procéder de la propagande pendant la Première Guerre mondiale, alors qu'on inventait des histoires d'atrocités sur le compte des troupes allemandes (Knightley, 2004, p. 359-360 et Horne et Kramer, 2005, p. 206-207). Néanmoins, cette procédure, dans les cas d'atrocité réelle, se voyait aussi intensifier dans les médias, comme justement le demandait le général Eisenhower lors de sa visite des camps de la mort ; il incita dès lors les journalistes à mettre l'accent sur toute l'étendue des crimes des nazis (Lessard, 2012, p. 94 et 153). Mais cette diabolisation se fit aussi, comme lors de la Première Guerre mondiale, par l'ajout de faits imaginaires dans les descriptions journalistiques, pratique qui, bien évidemment, ne pouvait que soulever l'ire de la population, comme on a pu le voir dans la description du raid de Dieppe, où l'on parlait d'exécution de soldats canadiens sans qu'elle ait véritablement eu lieu (Richard, 2002, p. 57). Ainsi, dans la plupart des cas, l'autocensure des journalistes, incitée par leur patriotisme, menait à collaborer avec les visées idéologiques du gouvernement, sans même que ce dernier n'ait à mettre de la pression. Les médias écrits devenaient en général des agents vectoriels de la censure gouvernementale et de sa propagande idéologique.

L'ensemble de ces descriptions tente à définir un modèle précis de propagande, qui, comme on vient de le voir, fut complètement intégré par les quotidiens dans leur traitement médiatique. Ce modèle de propagande de guerre, défini de manière plutôt générale par Beauregard comme relevant d'une autocensure patriotique, et qui peut paraître à première vue simpliste, fut tout de même confirmé par des travaux d'historiens anglo-saxon (Horne et Kramer, 2005) et français (Couteau-Bégarie, 2005). Pour ces auteurs, la propagande de guerre imposée aux médias étaient basée sur la justification (la guerre juste), le dénigrement (la diabolisation) et, enfin, l'exaltation.

Dans ce dernier cas, cette exaltation pouvait se définir par la désinformation positive, comme dans le cas de Dieppe où le traitement médiatique de la bataille transforma la défaite en victoire héroïque (Richard, 2002, p. 50). A partir de ces dernières caractéristiques, le modèle de la propagande de guerre canadienne s'élaborait en deux parties. La première, étant lié à l'aspect juridique du décret de la propagande établi par la loi des mesures de guerres se résumait à la censure des renseignements utiles et des informations pouvant nuire au moral de la population. La deuxième partie, comme je viens de le démontrer, s'avérait liée à l'autocensure patriotique, menant à l'utilisation de trois thématiques, soit celle de la diabolisation-dénigrement, la guerre juste-justification et l'exaltation¹. C'est à ce modèle propagandiste auquel les média canadiens se référèrent tout le long de la Deuxième Guerre mondiale, et c'est aussi celui qui me servira lors de l'analyse du traitement médiatique de Meyer, bien qu'il ne s'appliqua qu'en partie.

¹ Voir diagramme à l'annexe 2.

Crise sociopolitique

Si cette censure et surtout cette autocensure s'appliquèrent relativement bien dans les médias tout en étant du même coup bien acceptées par la population, ce ne fut pas toujours le cas au Québec où une partie de la population francophone manifesta son mécontentement envers certaines politiques du gouvernement en place. Bien que la décision du Canada d'entrer en guerre aux côtés des Alliés avait été bien reçue par la majorité anglophone du pays, il en fut tout autrement pour une grande partie des Canadiens français. Ce mécontentement alla surtout être exprimé dans le journal *LD* qui considérait ce conflit comme une guerre impérialiste allant à l'encontre des intérêts des Canadiens français (Beauregard, 1998, p. 84). Le premier ministre du Canada Mackenzie King, qui n'avait pas hésité à lancer le pays dans la guerre aux côtés de l'Angleterre, s'était néanmoins engagé, notamment auprès des Canadiens français, à ne jamais imposer la conscription, puisqu'il voulait à tout prix éviter le même genre de crise sociopolitique qui avait divisé le pays lors de la Première Guerre mondiale. Il dut cependant, suite au problème du recrutement volontaire et à la pression du Canada anglais, revenir sur sa parole (Granatstein, 1973, p. 44-45). Étant conscient qu'une décision unilatérale lui mettrait à dos l'ensemble de la population francophone, tout en accentuant la désunion entre les deux ethnies, il décréta que la décision sur la conscription serait prise par la population canadienne. C'est ainsi qu'en 1942 eut lieu le plébiscite sur cette litigieuse question. Le résultat final illustra sans nuance l'étendue de la division de la population canadienne. Si le Québec avait voté contre à 71.6%, LC avait voté pour la conscription avec environ le même pourcentage (Comeau, 1992, p.12). Ces taux avaient en fait sensiblement les mêmes proportions que la démographie linguistique du pays d'alors. Ainsi, le résultat ne pouvait que renforcer encore plus cette réalité d'un vote ethnique et d'un pays

radicalement divisé. Influencé par ce conflit ethnique, et par le refus majoritaire des Canadiens français devant la conscription, les médias anglophones les accusèrent même d'être pronazis (Beauregard, Canuel et Coutard, 2002, p. 92), ce qui accentuait encore plus les divisions.

Cet antagonisme alla même se refléter sur la perception de l'institution militaire. Ainsi, il y avait dans la population francophone un certain dédain de l'armée canadienne, du fait que cette institution était essentiellement anglophone, ce qui s'avérait peu attirant pour les recrues de langue française. Bien que certains efforts fussent faits en établissant différents corps d'infanterie avec un nom et un encadrement francophones, les corps d'armée comme la marine et l'aviation restaient anglophones. Les Canadiens français se voyaient donc relégués presque exclusivement dans l'infanterie, ce qui laissait à dire à certains d'entre eux qu'ils n'étaient bons que pour servir de chair à canon (Lacoursière, 2009, p.111). Les francophones voyaient en quelque sorte l'armée canadienne comme une institution britannique, voire étrangère, et cette divergence dans l'appréhension de la chose militaire avec le reste du Canada était bien évidemment loin d'atténuer les différences entre les deux groupes linguistiques.

Malgré l'imposition de la conscription, peu de conscrits furent envoyés outre-mer, le recrutement obligatoire n'ayant débuté qu'à la fin du conflit. Incidemment, Mackenzie King avait en quelque sorte gagné son pari avec le plébiscite de 1942 et il garda ainsi la faveur de la population canadienne pour un autre mandat. Ce résultat était assurément lié à la satisfaction de la population anglophone par rapport aux décisions prises pendant le conflit, mais aussi à une approbation générale en grande partie due au retour d'une grande prospérité économique, ce qui ultimement avait atténué autant les divisions politiques qu'idéologiques. Étonnamment, les

résultats aux urnes de son parti au Québec furent loin d'être catastrophiques, malgré la rupture de sa promesse sur la conscription. Par contre, un certain mécontentement sembla se manifester dans la politique interne du Québec. Aux élections provinciales, le gouvernement en place fut défait, la population ayant été déçue de la gestion de ce dossier par le Parti libéral qui aurait mal défendu les intérêts du Québec, ce qui ramena Maurice Duplessis et l'Union nationale au pouvoir (Durocher, 1995, p. 50-51). Aussi, Camillien Houde, l'ancien maire de Montréal qui avait été emprisonné pour s'être élevé contre la conscription, se fit élire à nouveau dès sa remise en liberté. Malgré ces choix politiques qui, même à la fin de la guerre, illustraient une certaine frustration de la population francophone face à la crise, il semblerait que les divisions sociopolitiques entre les deux groupes linguistiques ne furent pas aussi graves que pendant la Première Guerre mondiale. Il paraissait tout de même assez évident que le Québécois francophone avait une perception entièrement différente de la guerre que celle du Canadien anglophone.

Cette différence de perception s'illustre aussi au niveau socioculturel, et le rapprochement notable durant le conflit d'une partie de la population francophone avec le régime de Vichy causa son lot de critique et de désagrément. Cette proximité idéologique venait d'une affinité idéologique suite aux réformes de Pétain favorisant les valeurs familiales, religieuses et agraires, qui étaient à la base même du nationalisme clérical québécois de l'époque (Amyot, 1999, p. 70-71). Mais le rapprochement des Québécois avec ce régime collaborateur des nazis n'était rien pour alléger les relations avec les anglophones qui avaient plutôt donné leur soutien aux résistants gaullistes (Amyot, 1999, p. 43). Cette division socioculturelle s'avérait accentuée par ces différences de perception, liées autant à la guerre, à l'armée qu'à la conscription. Ainsi, pour

les francophones, la connotation négative du conflit et de l'institution militaire canadienne était liée à leur origine britannique. Par contre, ce qui en fait semblait rebuter les Canadiens français était précisément ce qui attirait la population du Canada anglais. Cette différence socioculturelle était caractérisée chez les Canadiens anglais par une volonté de faire leur devoir envers l'Angleterre considérée encore comme la mère patrie. De plus, les anglophones étaient fiers d'accomplir ce devoir au sein d'une institution militaire qui reflétait des coutumes et des valeurs essentiellement britanniques.

Contexte judiciaire et crimes de guerre

Si cette division identitaire partiellement résorbée fut ce qui, au niveau sociopolitique, caractérisa LC pendant la guerre et même aussi, comme on l'a vu, dans l'après-guerre, le contexte sociopolitique en Allemagne, à la suite du conflit, fut surtout caractérisé par une série de procès servant à juger les militaires et les hauts placés du régime hitlérien. Le procès le plus important s'avéra être ceux de Nuremberg, sous la responsabilité des Alliés. Or les différents pays ayant participé à la guerre contre l'Allemagne instituèrent aussi une série de procès sous juridiction nationale. Les Américains, déjà très présents dans les procédures de Nuremberg, allaient ainsi présider au procès de Dachau en juillet 1946, où l'on jugeait de nombreux officiers de la *Waffen SS* qui, à l'instar de Meyer, étaient des héros de guerre allemands accusés d'avoir commis des atrocités envers des prisonniers américains. LC avait la volonté de faire de même, mais le pays était loin d'avoir les moyens et les ressources des Américains qui, sous l'initiative du général Eisenhower, s'étaient lancés dans une poursuite sans précédent des criminels de guerre nazis. Ce zèle à vouloir juger les crimes de guerre trouva tout de même son pendant au Canada avec les efforts incomparables du Lieutenant-Colonel MacDonald. Ce dernier, qui avait été un officier de terrain limogé pour incompetence dans les premiers jours du débarquement (Priestman, 2001, p. 2), donna un deuxième souffle à sa carrière, lorsqu'il accepta d'être à la tête d'une unité canadienne d'investigation de crimes de guerre. Il mit toutes ses énergies au développement de cette unité, notamment en établissant des règles judiciaires qui, lors des procédures, donnaient à la poursuite des pouvoirs sans précédent qui s'avéraient largement plus étendus que ceux d'une cour civile et même militaire telle que définie à ce moment-là par l'armée canadienne. MacDonald établit entre autres la légalité de se servir de simples rumeurs comme preuves à

conviction (Margolian, 2000, p. 137-140 et 141). Bien que ces différentes innovations menèrent à certaines critiques des instances judiciaires civiles et militaires, MacDonald fixa de nouvelles règles à partir desquelles allaient être jugés les criminels de guerre traduits en justice par LC. Outre la mise en place de ces procédures judiciaires plutôt originales, une caractéristique importante de cette unité était sa complète autonomie vis-à-vis de l'armée britannique, et ce, en dépit du fait que, durant le conflit, la plupart des militaires de l'état-major canadien préconisaient une méthode de poursuite sous la tutelle de Londres, vu le manque de ressources du Canada (Margolian, 1998, p. 135).

Cet idéal d'autonomie, qui s'était manifesté par une volonté d'avoir des procédures judiciaires indépendantes de l'Angleterre, répondait d'abord à un processus déjà enclenché au niveau politique par le statut de Westminster de 1931 qui avait donné au Canada sa pleine autonomie politique face à l'Angleterre en matière de relations étrangères. Le premier ministre manifesta cette volonté d'indépendance avec l'entrée en guerre du Canada, en créant, entre autres, un conseil de guerre, même s'il savait que la plupart des décisions seraient prises à Londres (Bourrie, 2012, p. 234). Le procès de Meyer devenait donc une façon de plus d'exprimer cette autonomie et cette légitimité au niveau international en prenant la responsabilité d'un procès de criminel de guerre qui était à la base même de la politique de dénazification de l'Allemagne mise en place par les pays alliés. De plus, cette image de légitimité prenait aussi son importance au niveau national, et ce, dans un contexte social encore tendu, suite à une crise de la conscription qui avait divisé le pays. Ainsi, bien que le procès de Meyer se tenait au même moment que ceux de Nuremberg, et que ceux-ci attiraient l'ensemble de la couverture médiatique des pays alliés, les choses étaient différentes au Canada, puisque le procès de Meyer, par sa référence nationale,

avait pris toute l'avant-scène médiatique (Kikkert, 2015, p. 33). En fait, il allait même parfois supplanter ceux de Nuremberg qui avaient débuté en novembre 1945 et qui déjà le mois suivant présentaient les témoignages des crimes de guerres nazis (Lessard, 2012, p. 122). Néanmoins, dans la presse canadienne, le procès de Meyer lui vola régulièrement les gros titres de la première page, comme le démontre le traitement médiatique des journaux choisis². Ainsi, le procès, dans le cas où il était représenté de manière adéquate par les médias, pouvait ainsi devenir un facteur de cohésion sociale dans une communauté fragilisée, tout en étant instigatrice d'un contrôle idéologique et social (Kalifa, 1995, p. 81), ce qui n'était pas négligeable dans un pays divisé entre deux groupes linguistiques. L'image du procès et la manière dont il serait perçu étaient donc cruciales, tant aux niveaux international que national, d'où l'enjeu important de la représentation médiatique.

En raison de cet engouement pour le procès, il y eut dans la population canadienne une véritable haine pour l'accusé que les médias, même avant son jugement, décrivaient déjà comme un criminel. Certains d'entre eux en étaient même venus à surnommer l'accusé «la bête de Caen», qui était la plus grande ville associée aux massacres (Meyer, 2005, p.351). Meyer n'était cependant pas ce que l'on pourrait appeler un criminel notoire, comme les médias canadiens l'avaient décrit. En fait, avant sa carrière militaire, il avait été policier pour ensuite s'engager dans la division des SS en 1931. Soldat politique et nazi convaincu, il devint un officier de la première division *Leibstandarte*, mieux connue comme les gardes du corps d'Hitler. Meyer était un chef de guerre aguerri et il avait participé à toutes les campagnes depuis le début du conflit : Pologne, France, Balkans et front de l'Est, où les combats avaient été particulièrement impitoyables. Ses exploits sur tous ces fronts lui valurent le surnom de *Panzer Meyer* (Meyer le

² Comme le démontre le tableau 1.2 en annexe.

blindé) et il fut maintes fois décoré, au point de devenir un soldat légendaire auréolé de gloire (Luther, 1987, p. 72-74). Ses qualités de chef lui valurent autant le respect de ses pairs que de ses ennemis (Priestman, 2001, p. 50) et, de ce fait, il devint le plus jeune général de l'armée allemande. En juin 1944, il était le commandant du 25^e régiment de la 12^e division des SS appelée aussi la *Hitlerjugend*, qui était une troupe de soldats issus des Jeunesses hitlériennes qui, la plupart du temps, comblaient leur manque d'expérience par un fanatisme quasi suicidaire. Arrivé en Normandie le soir du débarquement, Meyer lança ses troupes à l'offensive dès le lendemain. Leur première action fut de faire face aux soldats canadiens en couvrant une longue ligne de front qui était sans défense sur plus de quinze kilomètres. Les combats furent acharnés; les Allemands qui déjà battaient dangereusement en retraite sur le front Est, ne voulaient en aucune façon céder du terrain sur le territoire conquis de France, tandis que les soldats alliés tentaient d'éviter d'être rejetés à la mer. Les deux adversaires se retrouvaient dans une situation critique et les combats du jour suivant se déroulèrent avec la même intensité. Ce fut lors de ces deux journées de violentes confrontations qu'eurent lieu les exécutions de prisonniers canadiens pour lesquelles Meyer fut accusé. Les 7 et 8 juin, des soldats canadiens faits prisonniers furent envoyés au quartier général de Meyer à l'abbaye des Ardennes pour y être interrogés. Selon certains témoignages, devant leur refus de collaborer, 18 d'entre eux auraient été exécutés (Margolian, 2000, p. 69-70). En fait, les unités de Meyer ne furent pas les seules à être impliquées dans ce genre d'incident, et du 7 au 17 juin 1944, pas moins de 134 prisonniers canadiens auraient été assassinés par la 12^e SS. La *Hitlerjugend* eut dès lors une réputation des plus sanglantes, et les troupes canadiennes la surnommèrent la « murder division » (Margolian, 1998, p. 74). Cependant, Meyer affirma par la suite que les combats au lendemain du débarquement s'étaient avérés sans pitié et que des exactions avaient été commises de part et

d'autre (Meyer, 2001, p.367), une affirmation corroborée par la suite par certains historiens de renom, comme nous le verrons plus loin. Néanmoins, Meyer fut le seul officier supérieur du front de Normandie à être mis en accusation, et ce, autant chez les Allemands que chez les Canadiens.

À la suite du débarquement et face aux nombreux coups de boutoir de l'avance des Alliés, les troupes allemandes durent retraiter hors de la France et, après plusieurs mois de combat acharné, Meyer se retrouva à la tête d'une division en grande partie décimée. À court d'hommes et cerné de toute part, il finit par se faire capturer en Belgique le 7 septembre 1944. Pendant qu'il passait son temps dans les différents camps de prisonniers, une enquête minutieuse fut mise en branle en rapport avec les exécutions de prisonniers canadiens dans les jours suivant le débarquement, enquête menée par l'unité de crimes de guerre canadienne dont MacDonald avait la charge. Après des mois de préparation à interroger des témoins et des prisonniers, l'unité amassa assez de preuves pour établir un acte d'accusation contre Meyer. Après un peu plus d'une année de détention, il fut officiellement accusé de crimes de guerre par LC. L'acte d'accusation établi par la cour militaire canadienne se lisait comme suit :

-Avant le 7 juin 1944, Meyer avait incité ses troupes à ne pas faire de quartier aux soldats alliés qui se rendraient.

-Le 7 juin ou aux environs, Meyer était responsable de ses troupes pour la mort de 23 prisonniers de guerre à Buron et à Authie.

-Le 8 juin ou aux environs, Meyer donna l'ordre à ses troupes d'abattre 7 prisonniers de guerre à l'Abbaye des Ardennes.

-Le 8 juin ou aux environs, Meyer était responsable de ses troupes pour la mort de 7 prisonniers de guerre comme ci-haut.

-Le 8 juin ou aux environs, Meyer était responsable de ses troupes pour la mort de 11 prisonniers de guerre (The Abbaye Ardenne Case, Trial of S.S. Brigadefuhrer Kurt Meyer, 1948).

Ainsi, par cette incitation à ne pas faire de prisonniers, et par les ordres d'exécution qu'il aurait donnés, Meyer devenait responsable de la mort de 41 soldats canadiens qui avaient été assassinés par ses troupes. MacDonald, dont le zèle avait permis la mise en accusation de l'officier nazi, fut récompensé pour ses efforts en étant nommé procureur en chef du procès, étant logiquement le meilleur homme pour ce poste, puisqu'il avait en quelque sorte établi lui-même les règles du jeu en faisant modifier les pouvoirs de la procuration. Le procès débuta à Authie en Allemagne le 10 décembre 1945 et le 27 décembre, Meyer reçut un verdict de culpabilité pour le premier, le quatrième et le cinquième chef d'accusation, ce qui conduisait à la peine de mort. L'officier allemand fit une demande de grâce et contre toute attente, le 13 janvier, suite à la décision du général Vokes, commandant des forces canadiennes outre-mer, sa sentence fut commuée pour une condamnation à la détention à vie. Il fut par la suite transféré dans une prison du Nouveau-Brunswick pour y purger sa peine. Après cinq années d'emprisonnement à cet endroit, LC, qui voulait entretenir de bonnes relations avec l'Allemagne de l'Ouest, accéda à sa demande de transférer Meyer sur son territoire et ce dernier fut envoyé à la prison de Werl en octobre 1951. Si la décision de la commutation répondait à des raisons typiquement judiciaires, celle du transfert et de la libération se voyait plutôt influencer par le contexte politique de la guerre froide. C'est ainsi qu'après neuf années de détention, Meyer fut finalement libéré en septembre 1954. Cette remise de peine répondait à ce contexte géopolitique particulier, ou les Alliés, en faisant preuve d'indulgence envers certains criminels de guerre nazi, s'assuraient de l'adhérence de l'Allemagne de l'Ouest devant la menace grandissante de l'Union soviétique

(Weingartner, 2000, p. 210-211). Le cas de Meyer étant ainsi similaire à celui de d'autres officiers SS, notamment Joachim Peiper, condamné à mort lors du procès de Dachau en 1946, qui vit sa peine commuée pour être enfin libéré en 1956. La presse canadienne continua tout de même au cours des ans à s'intéresser à Meyer, relatant notamment les détails de son emploi en tant que représentant des ventes pour une brasserie allemande en plus de mentionner ses interventions en tant que porte-parole d'une association d'anciens combattants SS. Les articles s'échelonnèrent jusqu'à sa mort en décembre 1961. C'est ce traitement médiatique des procédures judiciaires et des tribulations qui en suivirent, qui se sont échelonnées sur plus de 26 années, que je vais suivre dans différents journaux canadiens. Mes sources premières se résument à cinq journaux, deux anglophones de l'Ontario et trois francophones du Québec : *TS*, *GM*, *LC*, *LD* et *LP*.

Traitement médiatique

Les sources

TS :

Pour avoir une vision éclairée du déroulement du procès à travers la diversité de la dualité linguistique canadienne, et ce, toujours en rapport à mes questions de recherche, j'ai choisi des médias écrits selon des caractéristiques particulières. D'abord, du côté anglophone, j'ai opté pour le *TS* qui, en tant que journal ayant le plus grand tirage du Canada, était celui qui contribuait peut-être le plus à façonner l'opinion des Canadiens de langue anglaise. Fondé en 1892, le *TS* est rapidement devenu le quotidien le plus lu du pays. Dans la période d'avant-guerre, il était résolument antifasciste et, par sa critique du parti nazi, il fut un des premiers quotidiens nord-américains à être banni en Allemagne. Malgré son positionnement politique, il restait néanmoins un journal de masse axé sur le sensationnalisme (Phillips, 1^{er} novembre 2017). Pendant la Deuxième Guerre mondiale, le *TS* fit une couverture très soutenue du conflit, en envoyant même certains de ses journalistes directement au front (Bizimana, 2013, p. 49 et 53). De plus, le journal avait aussi des liens très étroits avec le gouvernement en place et, de ce fait, ce fut un ancien journaliste du journal, Eggleston, qui fut nommé à la tête du Bureau des censeurs des médias écrits. Ce dernier était un antifasciste convaincu, en accord avec les lignes éditoriales du *TS* (Bourrie, 2012, p. 31). En ce sens, une grande partie des journalistes de ce quotidien était intégrée au cercle social du premier ministre Mackenzie King et les pages du journal auraient été, selon Bourrie, entièrement à sa disposition (Bourrie, 2012, p. 35 et 39), ce qui pour la période de la Deuxième Guerre mondiale pourrait presque en faire le pendant journalistique anglophone du *Canada*. L'importance du *TS* se situe aussi dans son rôle de journal de masse et de sa position profondément antifasciste, qui lui donna une vision particulière du procès.

Sa position idéologique n'est sûrement pas étrangère au fait qu'il fut le quotidien ayant le plus suivi le procès avec 92 articles³ publiés en 46 jours, comprenant aussi quelques éditoriaux, avec des lettres de lecteur s'exprimant sur le procès (non compté dans les articles). Le traitement médiatique fut d'une plus grande intensité que le *GM*, étant donné qu'il publia plus d'articles mais dans une période plus restreinte, soit 46 jours au lieu de 53 pour le *GM*. L'intensité de ce traitement fut à son paroxysme le 16 janvier 1946, quand pas moins de 8 articles parurent en cette seule journée pour commenter la commutation de peine de Meyer, et dans cette période pas moins de 29 articles furent publiés en seulement 12 jours. Néanmoins, ce fut pendant le procès que l'on publia le plus d'articles, soit 36 en 17 jours. Enfin, pour la période d'incarcération et de libération, l'intensité du traitement baissa quelques peu avec 27 articles en 17 jours de parution. Une des particularités du *TS* fut l'emploi des reportages photographiques, bien que le procès fût cité à une fréquence irrégulière, présentant souvent l'accusé mais aussi sa famille ainsi que les différents protagonistes, comme le juge en chef Foster et le procureur MacDonald.

***GM* :**

Le *Globe & Mail* fut fondé en 1936 à Toronto par la fusion de deux journaux, soit le *Globe* et le *Mail* qui avaient vu le jour respectivement en 1844 et en 1872. Ce journal en est venu lentement à être distribué dans tout LC. Étant avant tout un média de masse, il devint finalement le quotidien avec un des plus gros tirages du pays, compétitionnant ainsi avec le *TS*. Le *GM* développa un large personnel de correspondants étrangers, ce qui fit de la couverture journalistique outre-mer une des forces du quotidien. Cette caractéristique fut essentielle dans le

³ Voir tableau 1.1 en annexe.

traitement médiatique du procès de Meyer, et le *GM* fut le seul quotidien à envoyer un journaliste pour suivre la totalité des procédures. Autre trait caractéristique important, le journal avait des liens étroits avec le Parti conservateur fédéral qui était dans l'opposition depuis 1930, et qui ne reprit le pouvoir que de 1957 à 1962. Le *GM* fut incidemment plutôt critique des politiques du Parti libéral et du premier ministre Mackenzie King. En ce sens, il fut un des seuls quotidiens, avec *LD*, à être en constant conflit avec les censeurs lors de la Deuxième Guerre mondiale, et ce « au nom de la liberté de presse, dans une vision traditionnelle tout à fait britannique » (Bourrie, 2012, p. 121). Le *GM* fut le journal avec la plus grande couverture médiatique du procès après celle du *TS*. Il demeure important pour cette étude autant par sa caractéristique de média de masse que par celle d'opposant au pouvoir en place.

Le *GM* sembla accorder une grande place au procès et il eut de ce fait un suivi du procès comparable à celui du *TS*, avec en tout 82 articles, soit 10 articles de moins que ce dernier. Pour la période du procès, il publia pas moins de 27 articles pour les 19 jours des procédures. Certains jours, il y eut même de multiples mentions du procès ou ses suites, que ce soit par le biais de plusieurs articles, d'un éditorial ou de lettres publiées des lecteurs. La commutation de peine fut traitée avec la même intensité, où l'on en parle pendant 15 jours avec pas moins de 31 articles, ce qui en fait la période de plus haute intensité, dont une journée avec 5 articles et une autre avec 4, comprenant entre autres les éditoriaux parlant du sujet sans compter les lettres de protestation qui furent aussi publiées par le journal et qui ne sont pas comptées avec les articles. Pour ce qui est de la période de l'emprisonnement et de la libération, il y a 24 articles en 19 jours avec aussi un certain nombre de lettres qui furent publiées.

LC :

LC était un quotidien francophone directement lié au Parti libéral fédéral. Il fut fondé en 1903 par l'aile gauche de ce parti et demeura durant toute son existence un journal essentiellement politique. L'influence du Parti libéral sur sa direction demeura donc une de ses caractéristiques. Elle s'illustra en 1942 lors de la mise en place du plébiscite sur la conscription, où le rédacteur en chef du journal fut congédié parce qu'il avait écrit un éditorial qui s'opposait à cette mesure (Godin, 1981, p. 75). Ce geste montre comment il était toujours à cette date un journal ouvertement militant qui exposait essentiellement les opinions du parti pour ainsi orienter l'opinion dans le sens des réformes que le gouvernement voulait opérer (Godin, 1981, p. 80). Son traitement médiatique du procès de Meyer reflète en soi la position officielle du gouvernement fédéral libéral. En ce sens, pendant la guerre, le journal s'attaqua même aux positions éditoriales du *Devoir* en rapport au lien que ce quotidien aurait eu avec le gouvernement de Vichy (Bourrie, 2012, p. 133). Ses prises de position en faveur de la guerre et de la conscription firent que, lors des manifestations contre la conscription, le journal fut pris à partie par les participants et ses vitrines furent fracassées (Bourrie, 2012, p. 250). Ainsi, *LC*, de par son attachement au pouvoir en place, illustre l'idéologie du Parti libéral.

LC publia 28 articles sur le sujet, dont 12 qui furent placés en première page, le reste étant réparti un peu partout dans le journal. Il y a eu 16 articles sur le procès lui-même, ce qui fait en sorte qu'il a été le journal francophone l'ayant couvert le plus et confirme l'importance du procès pour le gouvernement canadien, tel que défini dans le contexte juridique présenté précédemment. Il y a cependant un fait à retenir : avec seulement 5 articles sur la commutation de peine, il a offert la plus petite couverture de cet événement. Il y eut 8 articles sur l'incarcération et ses suites. Il faut

néanmoins mentionner le fait que le journal ferma ses portes en novembre 1954, ce qui a bien évidemment joué sur le nombre d'articles publiés pour la dernière période.

LP :

LP, sans avoir le tirage du *TS* et du *Globe and Mail*, était néanmoins comme le pendant francophone de ces derniers, notamment en ce qui a trait à ses caractéristiques de journal de masse axé sur le sensationnalisme. *LP* fut fondée en 1879 et était d'abord un journal d'opinion politique, lié tour à tour au Parti libéral fédéral et ensuite au Parti conservateur fédéral. Son achat par *La Presse* en 1933 lui fit adopter une position politique neutre. En fait, cette dépolitisation des quotidiens se serait opérée au cours des années trente vu l'augmentation du revenu publicitaire qui permettait une plus grande indépendance financière des quotidiens, une indépendance qui les menait hors des influences des partis politiques (Poirier, 2000, p. 11 et 12). *LP* deviendra dès lors un journal de masse touchant de ce fait une plus grande partie de la population. C'est ainsi que dans les années trente, il devint le deuxième quotidien le plus populaire au Québec avec un tirage à plus de 30 000 exemplaires⁴(Beaulieu et Hamelin, 1977, p. 287 et 328). Se définissant avant tout comme une entreprise commerciale, il évitera donc de s'élever contre la propagande gouvernementale lors de la Deuxième Guerre mondiale, de crainte d'avoir des problèmes qui pourraient nuire à son chiffre d'affaires (Godin, 1981, p. 89). Ainsi, en tant que média de masse, *LP* ne cherchait pas à façonner directement l'opinion publique, mais

⁴*La Presse*, qui en 1940 avait un tirage d'un peu plus de 140 000 exemplaires, aurait de ce fait assurément été une meilleure source que *LP*. Néanmoins lors du premier jet de ce travail, qui fut commencé en 2015, la numérisation de *La Presse* n'était pas encore disponible (La numérisation des années 1960 à 1946 s'est étendue de décembre 2015 à mars 2017, ce qui n'inclut pas le temps pris pour la mise en ligne sur Internet), d'où mon choix du journal *LP*. Il reste que pour la période du traitement médiatique, les deux quotidiens appartenaient au même propriétaire, ce qui m'amène à avancer l'hypothèse que le traitement aurait donc été similaire.

s'avérait plutôt influencée par elle, une caractéristique qui s'étendait aussi aux deux journaux anglophones. C'est avant tout dans un souci de conserver son marché que le journal cherchait en fait à conforter ses lecteurs dans leurs opinions (Voyenne, 1979, p. 272). Ce côté un peu plus populiste viendra un peu contrebalancer la vision plus politique des deux autres quotidiens francophones choisis pour cette étude.

LP publia 28 articles sur le sujet. Notons qu'ils n'étaient jamais placés au même endroit dans les pages du journal, avec notamment deux photos et deux premières pages où un gros titre sur le sujet prenait l'espace presque en entier, notamment pour annoncer la condamnation à mort de Meyer et ensuite sa commutation. La période du procès comporte 12 articles pour 11 journées, 6 pour 5 journées sur la commutation de peine et 10 sur la période d'incarcération et libération. Il est à noter que le journal est passé d'un quotidien à un hebdomadaire à partir de 1957, ce qui a pu influencer son traitement médiatique pour la dernière période.

***LD* :**

LD est un journal d'opinion nationaliste qui, par ses prises de position contestataires, constitue un quotidien plutôt unique dans l'univers journalistique canadien. *LD* fut fondé en 1910 par Henri Bourassa et était avant tout un journal d'opinion à teneur patriotique. Ainsi, il était plutôt lu par une élite intellectuelle et ce type de quotidien s'élevait souvent autant contre l'État que l'Église, bien que dans ce dernier cas, *LD* restait avant tout un journal profondément catholique lié à un nationalisme clérical (Godin, 1981, p. 14-17 et 50). Fort de cette influence religieuse, *LD* prendra dans les années trente un tournant antisémite et, en 1933, on en est même venu à citer Hitler avec admiration. Étant un quotidien indépendant hors de l'influence des partis politiques

ou des lobbies économiques, le quotidien fut souvent en difficulté financière, et ce, jusqu'au début de la Deuxième Guerre mondiale, où il semblerait que sa position réfractaire par rapport au conflit l'aurait rendu plus populaire (Laliberté, 1994, p. 62), passant d'un tirage de 13 500 en 1930 à un peu plus de 20 000 au début des années quarante (Arcand, 1991, p. 365). Le quotidien fut un des seuls à s'élever contre la participation du Canada à la Deuxième Guerre mondiale (Lahaise, 1994, p. 41 et 47-48) et fut, par la suite, un des seuls à s'élever contre le plébiscite pour la conscription obligatoire, rejoignant la majorité des Québécois (Godin, 1981, p. 73). *LD* dénonça aussi le sort réservé aux soldats canadiens-français dans une armée canadienne qui, dominée par les anglophones, les aurait ostracisés, notamment dans la Marine et la Royal Air Force (Laliberté, 1994, p. 67). En tant que journal indépendant, mais aussi d'opinion, il n'hésitait pas s'opposer aux directions politiques du pouvoir en place et ses positions éditoriales n'allaient pas nécessairement dans le sens de la majorité, comme avait l'habitude de le faire la presse de masse comme *LP*. Sa position fortement anti-britannique et pro-Vichy le mit souvent en opposition directe avec les censeurs qui en vinrent à demander qu'il soit fermé (Bourrie, 2012, p. 118-122 et 126). Aussi, le fait que certains de ses positions aient été reprises par Radio Paris amena l'Intelligence militaire de l'armée canadienne à enquêter sur lui (Bourrie, 2012, p. 133). Sa position anti-britannique le plaça en quelque sorte en opposition avec les quotidiens torontois de tradition anglo-saxonne, bien qu'il rejoignait le *GM* dans sa résistance à la censure, tout en étant aussi en opposition avec le contenu du *Canada*, qui se devait de suivre les lignes du Parti libéral à la tête du gouvernement fédéral.

LD publia 22 articles sur le sujet. Ils étaient pour la plupart toujours placés en page 3 dans la section internationale, et ce, sans même un titre pour les identifier. Il n'y eut qu'un seul gros titre

en première page, et ce, à la suite de la commutation de peine de Meyer. Comptant 8 articles sur le procès lui-même, il est le journal ayant le moins couvert les procédures judiciaires. Il offrit cependant, avec *LP*, la plus grande couverture de la commutation de peine des journaux francophones avec 6 articles, bien que pour la période d’incarcération et de libération, il retourna à un traitement plus modéré avec 8. Il est donc le journal dont le contenu se référant au procès s’avère le plus modeste.

Analyse comparative du traitement médiatique

Forme et nature des articles

Représentation graphique⁵

Le procès :

La première étape de mon analyse est de passer en revue un certain nombre de thèmes et un des éléments à vérifier est d'abord l'importance donnée au sujet dans les différents quotidiens, et ce, par rapport à sa représentation générale, soit dans le positionnement graphique des articles et des grands titres. Le *GM* et le *TS* furent les journaux qui firent la plus grande couverture du sujet présenté, et ce, pour l'ensemble des périodes. Dans les deux cas, ils eurent au niveau graphique un traitement assez similaire, bien que, pour le *TS*, la période du procès fut celle dont la production d'articles a été la plus abondante. Les articles de ces journaux anglophones étaient toujours placés en première page avec, à de nombreuses reprises, des articles placés en pages subséquentes. Le *TS* misa aussi sur le reportage photographique dans son suivi des procédures judiciaires. Pour ce qui est du *Canada*, le procès fut traité avec une grande importance, les articles étant habituellement en gros titre en première page. Cette période était aussi celle dont la production d'articles fut la plus abondante, et ce, à l'instar de *LP*, bien que leur nombre d'articles publiés est loin d'être comparable à ceux des quotidiens torontois. *LP* fut un peu le pendant francophone des deux quotidiens anglophones, dans leurs caractéristiques de journal à grand

⁵ L'ensemble de ces informations est illustré en annexe dans les tableaux 1.1 et 1.2.

tirage, et misa aussi sur le reportage photographique, mais sans atteindre la fréquence du *TS*. Par contre, les gros titres parlant du procès étaient habituellement placés en page 3 ou dans les pages subséquentes, mis à part pour un grand titre lors de l'annonce de la condamnation qui prit la moitié de la page. Pour ce qui est du *Devoir*, il présenta aussi pour le procès sa plus grande production d'articles, bien qu'elle soit la plus faible de l'ensemble des quotidiens. Son traitement fut donc très modeste, et ce, à partir de petits articles placés en page 3 dans les colonnes des nouvelles internationales.

La commutation de peine :

Pour les journaux anglophones, le traitement de la commutation de peine s'est aussi caractérisée par une forte intensité de production d'articles placés en première page, ainsi qu'en page subséquentes. Ce fut le *GM* qui produisit le plus d'articles, la production du *TS* étant surpassée pour cette seule période. Dans les deux cas, il y eut aussi la publication de nombreux articles éditoriaux. Pour ce qui est des quotidiens francophones, la commutation fut la période la moins commentée, et *LC* fut celui avec la plus faible production. *LP* y présenta son deuxième grand titre de son traitement qui prit encore une fois la moitié de la page. *LD*, à l'instar des journaux anglophones, publia aussi des articles éditoriaux. Le traitement de ce journal changea donc de manière radicale, avec le seul grand titre de la première page du journal où l'on critiquait la propagande (*LD*, 31 janvier 1945, p.1).

Transfert et libération :

Pour le transfert et la libération, les deux journaux anglophones, bien qu'ayant toujours un suivi

assez soutenu, virent leurs articles être souvent disséminés dans les pages subséquentes. L'on se servait toujours de la première page, mais avec un rythme moins soutenu. Le *TS* ne produisit pas moins de 24 articles en 1951 pour commenter les rumeurs de la libération de Meyer et son transfert en Allemagne. Néanmoins, le journal ne fit que 3 articles lors de sa libération. Cette période fut celle où le *GM* produisit le moins d'articles, bien que son traitement est plus équilibré que l'autre journal anglophone avec 16 articles sur le transfert et 8 sur la libération. Pour les journaux francophones, *LP* fut celui avec la production la plus nombreuse, tandis que les deux autres produisaient le même nombre d'articles. Il faut tout de même prendre en considération que *LC* ferma ses portes en 1954, ce qui sans contredit fausse les données pour cette dernière période.

Contenu évocateur des grands titres

Le procès :

Si de nombreuses différences sont notables dans la représentation graphique du procès, ce fut néanmoins tout le contraire au niveau des descriptions et des mots évocateurs qui, en général, semblaient avoir été élaborés pour susciter l'émotion, et ce, dans l'ensemble des quotidiens. Pour la période du procès, cela s'illustre surtout dans les descriptions des exécutions qui étaient amplement détaillées et les grands titres furent d'abord mis à contribution. C'est ainsi que le *TS* se servit de ce procédé de manière explicite avant même le début des procédures en présentant une interprétation subjective des propos de Meyer : «I'd do it again, says Meyer believes in Hitler and nazis» (*TS*, 5 novembre 1945, p. 11). Le procès est traité de la même manière où l'on présente d'emblée la culpabilité de Meyer notamment avec le titre «Charge 7 Canadians quizzed by nazi general, then shot» (*TS*, 10 décembre 1945, p. 9) ou bien «Other war prisoners shot gen.

Meyer tells court» (*TS*, 19 décembre 1945, p. 1). L'essence maléfique du nazisme est aussi évoqué : «Spirit of nazis burns yet, trial of Meyer shows» (*TS*, 12 décembre 1945, p. 19), tout comme la brutalité des exécutions «Informed son's body thrown behind wall» (*TS*, 14 décembre 1945, p. 2).

Le *GM* utilisa le même traitement, avec plusieurs titres parlant de meurtres et d'atrocités, notamment «Grim stories of murder of unarmed Canadian told to Aurich court» (*GM*, 13 décembre 1945, p.1) ou «Lonely walk of Canadians to death told» (*GM* 15 décembre 1945, p.1). On se référa aussi souvent au caractère régional en évoquant l'exécution de certains soldats de Toronto ou d'Ottawa : «Thirteen city soldiers murdered by Germans» (*GM*, 13 décembre 1945, p.4) ou «Ontario officer added to Meyer list of victims» (*GM*, 22 décembre 1945, p.1) et enfin «Ottawa chaplain listed as murdered by Huns after aiding wounded» (*GM*, 14 décembre 1945, p.1).

Pour ce qui est du *Canada*, ses grands titres mentionnèrent d'abord l'origine québécoise des soldats exécutés tout en employant un vocabulaire plutôt négatif pour identifier les Allemands notamment avec le titre : «Des fusiliers de Sherbrooke au nombre des victimes de Boches » (*LC*, 12 décembre, p. 4).

LP s'appuya plus que *LC* sur les titres évocateurs et son traitement fut d'abord caractérisé par une culpabilité déjà instaurée ou délibérément tendancieuse comme le montrent les titres datant de la période du procès : «Meyer avait donné l'ordre de ne pas faire de prisonnier» (*LP*, 11 décembre 1945, p. 13) et aussi celui de «prisonniers canadiens tués parce qu'ils mangeaient les

rations des soldats nazis» (*LP*, 14 décembre 1945, p. 2) ou «Kurt Meyer trouve encore des excuses» (*LP*, 20 décembre 1945, p. 5). *LP* mentionna aussi l'origine et l'ethnie de certaines victimes, avec le grand titre «Soldat canadien criblé de balles par un garde nazi», tout en inscrivant juste en dessous : «Des Canadiens-français» (*LP*, 12 décembre 1945, p. 3).

Malgré son traitement médiatique plutôt modeste, *LD* se servit du même procédé que *LC* et *LP* pour tenter de créer un lien régional avec ses lecteurs, notamment avec son titre «Canadiens victimes des Allemands : On relève les noms de plusieurs Canadiens français» (*LD*, 13 décembre 1945, p. 3).

La commutation de peine :

Le *TS* utilisa le même type de traitement pour cette période, notamment par deux titres rapportant les propos du juge en chef, dont «Life unjust, shoot him-Foster», (*TS*, 16 janvier 1946, p. 1) ou «Meyer nearly got me should be shot-Foster», (*TS*, 17 janvier 1946, p. 1). Pour le reste, le journal fit état d'une certaine neutralité en évoquant les protestations, mais s'appliqua surtout à disculper le gouvernement de la décision impopulaire notamment avec un titre comme «Army tried him, and army decided Ottawa points out» (*TS*, 16 janvier 1946, p.1).

Pour le *GM*, sa large couverture mena à la publication de quelques grands titres assez évocateurs, notamment avec «Storm of protests greet new dead Canadians will not be avenged» (*GM*, 15 janvier 1946, p.1), où des propos du juge Foster qui, bien que mal cités, étaient tout de même des plus spectaculaires : «Shooting best for Meyer, detest his kind» (*GM*, 17 janvier 1946, p.1). Le journal alla même comparer Meyer à Hitler «Fear jailed nazi general may become another

Hitler» (*GM*, 17 juin 1946, p.10). Par contre, si le *TS* semblait vouloir justifier la décision, le *GM* traita l'événement de manière différente par une critique du gouvernement avec notamment un titre comme «Still Ottawa's mistake» (*GM*, 17 janvier 1946, p. 6)

LC commenta peu l'événement, et seul le grand titre quelque peu évocateur est venu du Juge en chef : «Si j'étais Meyer, j'aimerais mieux être fusillé, déclare le gén. Foster » (*LC*, 17 janvier 1946, p. 1).

LP fut un peu plus volubile et continua dans la même vision de culpabilité, avec des titres comme «Indignés de la commutation » (*LP*, jeudi 17 janvier 1946, p. 3) et aussi une mention à la suite d'une entrevue avec le procureur adjoint, qui tomba encore plus dans l'émotivité avec : «Me Campbell pleure en parlant de la commutation de peine de Meyer» (*LP*, 10 janvier 1947, p. 4).

LD se distingua de tous les autres journaux du corpus par son traitement très sobre, mis à part son seul grand titre en première page lors de la commutation de peine avec «L'affaire Kurt Meyer et ses répercussions malheureuses» (*LD*, 31 janvier 1946, p. 1) dans lequel le quotidien dénonçait les critiques liées à la commutation, s'avérant le seul à le faire.

Transfert et libération :

Pour cette période les grands titres du *TS* furent d'abord utilisée pour évoquer la possibilité que Meyer se battent dans une armée européenne, «Meyer cannot betray us Reds hate him» (*TS*, 3

décembre 1951, p. 1). Par la suite, outre des titres reliant Meyer à un renouveau du nazisme, le reste demeure assez neutre mis à part le grand titre évoquant sa mort «Executed 18 Canadians nazi Kurt Meyer dead» (*TS*, 26 décembre 1961, p. 3).

Le *GM* y alla d'un traitement plutôt contradictoire en évoquant la non culpabilité de l'officier allemand à partir d'un vocabulaire évocateur, «Meyer evidence claimed mutilated» (*GM*, 7 décembre 1951, p. 15). Néanmoins, l'aspect négatif se perpétua en mentionnant que ce dernier était à la tête d'un mouvement nazi, «He wants to be a soldier again: Kurt Meyer now has support of half-million Germans» (*GM*, 30 juin 1960, p. 7). Ainsi, ce lien qui avait été établi par le journal entre Meyer, le nazisme et la recherche du pouvoir, rejoignait le traitement du *TS*, bien que le reste des titres s'avéra plutôt neutre.

LC continua dans la sobriété pour l'ensemble des titres de cette période, bien qu'il tombât dans la justification du verdict et des institutions comme le montre ce grand titre : «Selon un juriste canadien le gén. Meyer fut condamné avec justice » (*LC*, 5 décembre 1951, p. 7). Par contre, il y eut lors de la libération un titre assez évocateur, «La libération de Kurt Meyer, l'assassin de 18 soldats canadiens, soulève de vives protestations à travers LC» (*LC*, mardi 7 septembre 1954, p. 5). Ce fut le seul article commentant l'événement, le journal favorisa plutôt la période du transfert, et ce, à l'instar du *TS*.

Ce fut cette même sobriété qui caractérisa le traitement de *LP* qui favorisa cependant aussi le traitement du transfert avec 6 articles sur le sujet au lieu de 4 pour la libération.

LD eut un traitement équilibré pour cette période avec 4 articles pour chaque événement. Le quotidien sortit minimalement de son registre de neutralité en publiant un seul titre évocateur lors de la libération de l'officier allemand en évoquant l'événement en ces termes dans un grand titre «Meyer accueilli en héros» (*LD*, 10 septembre 1954, p. 3)

Contenu évocateur des articles

Le procès :

Le contenu des articles demeurait à l'image des grands titres et était aussi fait pour susciter l'émotion du lecteur, notamment par la description morbide des meurtres ou par le témoignage des soldats ayant survécu aussi bien que celui des familles des victimes. Le *TS* se servit de ce genre de description, à partir du témoignage de soldats canadiens en utilisant des termes comme «meurtre de sang froid et de torture» (*TS*, 10 décembre 1945, p. 1), de «tuerie de masse» (*TS*, 12 décembre 1945, p. 1), de «cruauté» envers les blessés (*TS*, 13 décembre 1945, p. 21). Les articles mentionnèrent aussi que la description détaillée des atrocités avait «causé un froid dans l'assemblée», et que les membres des corps féminins CWAC en auraient été «troublées», amenant même certains vétérans à quitter la salle. Le journal tomba même dans la dramatisation en disant que certaines personnes auraient voulu crier pour que les témoignages s'arrêtent et des infirmières en vinrent même à se cacher le visage (*TS*, 12 décembre 1945, p. 19). En fait, ce genre de témoignages, tout comme celui des familles réclamant justice, dont certaines auraient appris par le journal que leur fils aurait été exécuté par les troupes de Meyer (*TS*, 13 décembre

1945, p. 17), fut utilisé à profusion par le *TS*. Un trait caractéristique du journal est aussi lié à la description émotive de l'épouse de Meyer. Cette dernière était souvent décrite comme étant troublée, voire en larmes notamment lors de son témoignage (*TS*, 11 décembre 1945, p. 3; 12 décembre 1945, p. 19 et 28 décembre 1945, p.1). Même chose pour Meyer qui, bien que l'on parlât habituellement de son impassibilité, était aussi dépeint comme ayant une allure troublée à deux moments distincts du procès (*TS*, 13 décembre 1945, p. 21 et 28 décembre 1945, p. 1).

Le *GM* se servit aussi largement de ce genre de traitement. Ainsi, dans une de ses descriptions du procès, le journaliste évoquait que les procédures n'étaient plus un problème légal, mais bien une plainte pour les camarades que les soldats ont vu mourir, qualifiant leur témoignage de triste (*GM*, 13 décembre 1945, p.2). Il mentionnait aussi que les troupes de Meyer avaient délibérément écrasé des cadavres de soldats canadiens avec des blindés, bien que cet incident n'eût aucun rapport avec les accusations (*Globe & Mail*, 12 décembre 1945, p. 2), un fait mentionné aussi par le *TS* (*TS*, 13 décembre 1945, p. 21). Le journaliste alla plus loin en commentant certains témoignages des exécutions comme étant des histoires tristes de sadisme et de torture mentale, semblable à une histoire d'horreur orientale (*GM*, 15 décembre 1945, p.1). Le quotidien rapporta aussi les propos des parents de certaines des victimes assassinées, qui affirmaient que Meyer ne méritait pas ce procès et qu'on devrait régler son cas tout de suite par pendaison, parce que le peloton d'exécution était trop bien pour lui (*Globe & Mail*, 13 décembre 1945, p. 4). Le vocabulaire utilisé par le *GM* sembla tomber dans un lexique plus dramatique que celui du *TS*.

Par ailleurs, le traitement du *Canada* fut beaucoup plus sobre que les deux quotidiens

anglophones. Ainsi, dans les descriptions des exécutions faites par le journal, il n'y eut qu'une seule utilisation d'un vocabulaire plus évocateur qualifiant les actes des soldats allemands de «Meurtre barbares» et ajoutant aussi comment la description des atrocités avait causé une vive émotion au procès (*LC*, lundi 17 décembre 1945, p.3).

L'ensemble de ce traitement médiatique axé sur l'émotivité fut assez représentatif de *LP* avec un traitement plus imagé et expressif que celui du *Canada*. *LP* agrémenta ses textes de qualificatifs comme « Traitement brutaux et meurtriers » (*LP*, 12 décembre, p. 3) ou « Exécutions massives » (*LP*, 13 décembre, p. 3). Le lien de proximité avec les lecteurs fut mis aussi à contribution dans le contenu, avec un article sur le témoignage écrit d'un membre francophone du régiment des Fusiliers de Sherbrooke, bien que le nombre de rapports judiciaires, comme le nombre de victimes, était passablement moins élevé pour cette unité, comparativement à celui des autres régiments impliqués dans les atrocités (*LP*, 17 décembre 1945, p. 9). Dans un même ordre d'idée, le témoignage émotif de l'épouse de Meyer fut aussi mis de l'avant. Le journal rapporta comment cette dernière aurait parlé de la tristesse de ses enfants de ne pas être avec leur père (*LP*, 28 décembre 1945, p. 23).

Pour ce qui est du *Devoir*, son traitement suit en partie celui des autres quotidiens en évoquant à son tour la description des exécutions bien qu'il demeura essentiellement neutre dans la manière de les représenter.

La commutation de peine :

Lors de la période suivante, les critiques venues de l'annulation de l'exécution de Meyer

s'exprimèrent dans le *TS* en des termes forts, certains protestataires évoquant le fait que Meyer avait exécuté les Canadiens «comme des cochons» (*TS*, 14 janvier 1946, p.2). D'autres propos faisaient état que la commutation était une insulte au Canada et une trahison envers ceux qui avaient été ensevelis outre-mer (*TS*,15 janvier 1946, p. 2) et des témoignages de familles des victimes demandaient à ce que Meyer soit exécuté (*TS*,25 janvier 1946, p. 1).Les propos d'un journal communiste de Berlin fut aussi mis à profit en disant que Meyer était «un meurtrier SS» et qu'il devait mourir (*TS*, 16 janvier 1946, p. 1) Dans un éditorial qui justifiait la commutation de peine, on décrivait tout de même l'officier allemand comme un « nazi vicieux » (*TS*,18 janvier 1946, p. 6).

Le *GM* traita la commutation de peine de la même manière que le *TS*. Le journal rapporta les propos du président de la Légion d'Halifax qui se disait «horrifié» que Meyer vienne purger sa peine au Canada (*GM*, 16 janvier 1946 p.2). Les articles éditoriaux furent aussi mis à contribution, mentionnant que même les Allemands ne devaient pas comprendre la raison de la décision (*GM*, 15 janvier 1946, p. 6). On rapporta aussi que des résolutions avaient été passées dans différentes organisations, notamment des syndicats qui demandaient l'exécution de Meyer (*GM*, 18 janvier 1946, p. 4). Si le *TS* semblait vouloir justifier la commutation tout en se servant d'un vocabulaire évocateur pour décrire Meyer, le *GM* traita l'événement de manière différente en critiquant d'abord le gouvernement à partir de ce même vocabulaire. Ainsi, le journal mentionna que la décision de la commutation ridiculisait toute l'administration de la justice canadienne (*GM*, 17 janvier 1946, p. 6) et que le procès était une farce (*GM*, 18 janvier 1946, p. 6).

LC fut des plus neutres dans son traitement de la période tandis que *LP* resta dans un lexique d'émotivité en évoquant le témoignage dramatique de l'épouse de Meyer produit lors des derniers jours des procédures (*LP*, 14 janvier 1946, p. 7). Le journal présenta aussi l'entrevue émotive de Campbell, l'assistant du procureur, en mentionnant le fait qu'il pleurait en évoquant le courage qu'auraient eu les prisonniers de guerre exécutés en faisant face à leur sort (*LP*, 10 janvier 1947, p. 4).

LD sortit de sa neutralité en publiant des propos évocateurs d'abord par la critique qu'il fit de la propagande et des médias anglophones, mais aussi en mentionnant l'aspect familial, et ce, dans des moments que l'on pourrait qualifier d'intensité émotive. Lors du départ de Meyer pour sa sentence à vie dans une prison canadienne, le quotidien décrivit les adieux que fit ce dernier à sa mère et son épouse avant de quitter (*LD*, 16 janvier 1946, p.3), un fait également mentionné dans le *TS* (*TS*, 16 janvier 1946, p.1).

Transfert et libération :

Face au transfert de Meyer, le *TS* continua d'utiliser le même vocabulaire évocateur pour décrire Meyer, notamment en affirmant qu'il n'aimait que tuer (*TS*, 19 octobre 1951, p. 1). Des termes comme «bête nazie» et «boucher nazi» furent aussi employés dans un article (*TS*, 3 décembre 1951, p. 3). Encore une fois, des témoignages de familles des victimes demandaient à ce que Meyer soit exécuté (*TS*, 3 décembre 1951, p. 3), l'ensemble rejoignait le traitement de la période précédente, bien que le vocabulaire fut des plus neutre pour la période de libération.

Le *GM* eut encore un traitement similaire à son homologue anglophone, bien que paraissant plus

neutre dans ses propos pour le transfert. Le journal mentionna tout de même que les rumeurs de la libération de Meyer étaient un «outrage» (*GM*, 6 décembre 1951, p. 1). Par contre, l'événement de la libération fut traité avec un peu plus de virulence, ou l'on affirma que l'officier allemand aurait dû être «6 pieds sous terre» (*GM*, 8 septembre 1954, p. 2) et qu'il serait responsable d'une remontée du nazisme en Allemagne (*GM*, 8 septembre 1954, p. 2).

Le traitement du Canada resta essentiellement dans la neutralité, bien que lors de la libération, on utilisa le terme d'«assassin» pour décrire Meyer (*LC*, mardi 7 septembre 1954, p. 5).

LP resta à son tour dans la neutralité pour la période du transfert, bien que pour la période suivante, il fit encore part de la culpabilité de Meyer en rapportant les mêmes propos que le *GM*, à savoir que Meyer devait être «6 pieds sous terre» et qu'il favoriserait aussi une remontée du nazisme (*LP*, 7 septembre 1954, p. 24).

LD poursuivit ce même traitement de neutralité, bien que l'on présenta lors de la libération d'autres détails familiaux amenant un traitement significatif lié à l'émotivité (*LD*, 10 septembre 1954, p.3).

Bilan thématique :

La représentation graphique illustre d'abord l'importance que chacun des quotidiens donna au procès et ses suites à l'intérieur de ses pages. Incidemment, la première chose que l'on peut remarquer est la différence du traitement médiatique entre journaux anglophones et francophones. Cette différence peut se voir d'abord par le nombre d'articles, beaucoup plus

nombreux pour l'ensemble des périodes dans les journaux anglophones⁶. L'utilisation de la première page dans la représentation graphique est un autre détail qui montre l'importance donnée au procès dans les journaux anglophones, bien qu'à ce niveau *LC* se rapprocha légèrement de ses homologues de Toronto. L'utilisation des articles éditoriaux est un autre indice de cette importance du sujet au sein de chacun des quotidiens, puisqu'il révélait sa position en rapport au procès. Les journaux anglophones utilisèrent ce traitement médiatique à 11 reprises et *LD* fut le seul journal francophone à se servir des éditoriaux, et ce, à une seule reprise. Il est à noter que l'article éditorial du *Devoir* est pour la période de la commutation et ce fut aussi pour cette période que les journaux anglophones produisirent le plus d'éditoriaux, soit 7⁷, ce qui démontre, par cette volonté des quotidiens à prendre position, l'importance de la commutation de peine dans le traitement médiatique.

L'emploi d'un vocabulaire évocateur, tant dans les grands titres que dans les articles, fut un type de traitement plutôt représentatif pour tous les journaux visés par cette étude mis à part *LD* qui, là encore, fit montre d'une certaine neutralité dans ses propos. Les longues descriptions des atrocités commises par les unités de Meyer furent employées à profusion par le *TS*, le *GM*, *LP* et de manière moins radicale par *LC*. Dans l'ensemble de ces traitements, on ajoutait souvent des détails morbides comme le montrent les propos mis de l'avant dans le *TS* qui parla des meurtres de sang-froid de prisonniers sans défense et des cruautés opérées sur des blessés (*TS*, 13 décembre 1945, p. 21). *LC* évoquait en détail des exécutions de prisonniers mitraillés à mort et d'autres percés de baïonnette (*LC*, 12 décembre 1945, p. 14). Cette manière de présenter les atrocités venait ainsi rejoindre un traitement similaire opéré dans les quotidiens montréalais pour

⁶ Voir le tableau 1.1 en annexe.

⁷ Voir le tableau 1.2 en annexe.

la représentation du génocide aux procès de Nuremberg qui avaient lieu au même moment.

Ce procédé basé sur une description imagée des atrocités, qui menait inévitablement à la diabolisation de l'ennemi, était aussi déjà employé dans les journaux canadiens depuis le début de la guerre (Poirier, 2000 p. 69, 85 et 99). Ce genre de traitement sensationnaliste s'était vu accentué par la suite, notamment après la découverte des premiers camps de la mort où, comme déjà mentionné auparavant, le général en chef américain Eisenhower avait publiquement encouragé les journalistes à faire des descriptions détaillées des exactions nazies. Cette manière de présenter les faits venait en quelque sorte légitimer l'effort de guerre, puisque l'implication dans le conflit se voyait entérinée par la nécessité de mettre fin à ce genre d'atrocités. Ce fut donc à partir de ce concept de la croisade contre les forces du mal que les Alliés tentaient de justifier l'occupation de l'Allemagne et surtout de justifier le sacrifice des troupes (Beauregard Canuel et Coutard, 2002, p. 122). Ainsi, l'expression de cette thématique propagandiste dans le traitement médiatique des journaux, à partir d'un contenu évocateur, illustre bien cette influence de la propagande de guerre et l'on peut remarquer une dissipation dans son intensité d'utilisation suite à la période du procès⁸.

⁸ Voir tableau 1.3 et 1.4 en annexe

Crimes de guerre :

Le procès :

Une des thématiques d'importance dans le traitement médiatique du procès fut celui des crimes de guerre des Alliés et, dans sa large couverture, le *TS* en parla à plusieurs reprises. D'abord de manière détournée, en rapportant le fait que Meyer aurait fait taire les rumeurs selon lesquelles les soldats canadiens exécutaient les prisonniers allemands dans le but d'éviter une escalade de brutalité dans les combats (*TS*, 19 décembre 1945, p. 3). Par la suite, le journal évoqua les incohérences de son témoignage en rapport à ces crimes qu'il imputait aux Canadiens (*TS*, 20 décembre 1945, p. 31).

Le traitement du *GM* en rapport à ce sujet est, à ce titre, assez ambigu, puisqu'il est le seul qui présente l'ensemble des arguments de Meyer sur ce sujet, notamment qu'il avait été battu par les soldats alliés en plus d'avoir eu confirmation que les soldats canadiens tuaient les prisonniers allemands (*GM*, 19 décembre 1945, p. 1). La présentation de son témoignage semblait démontrer une certaine neutralité, étant donné que les arguments liés à cet aspect faisaient partie de sa défense. Néanmoins, le journal publia aussi le témoignage d'un soldat qui invalidait les accusations de Meyer, bien que ledit témoignage, que voulait présenter MacDonald au procès pour contrer les dires de Meyer, fut rejeté par la cour. Ainsi, le journaliste en place, soit celui du *GM*, alla donc quérir ce témoignage à l'extérieur des procédures judiciaires.

LC évoqua brièvement le sujet des crimes de guerre dans un article en disant simplement que

Meyer avait entendu une rumeur à l'effet que des soldats canadiens avaient abattu des prisonniers allemands (*LC*, 19 décembre 1945, p. 2).

Étonnamment, *LP* ne fit même pas mention de cette thématique, et ce, pour l'ensemble des périodes, même chose pour *LD*.

La commutation de peine :

Pour cette période, l'essentielle de cette thématique se réfère à une entrevue du juge Foster qui réfuta catégoriquement les accusations de Meyer, des propos mentionnés dans le *TS* (*TS*, 17 janvier 1946, p. 1), le *GM* (*GM*, 17 janvier 1946, p. 2) et *LC* (*LC*, 17 janvier 1946, p. 1). Néanmoins, pour le *TS*, quelques semaines plus tard, suite à l'entrevue de Foster, un chapelain parla à mots couverts de crimes de guerre canadiens, notamment dans un grand titre «Many things were done by our troops » (*TS*, 28 janvier 1946, p. 30), ce qui amena le journal à avoir un certain traitement contradictoire.

Transfert et libération :

Ce même traitement fut poursuivi pour la période suivante, par un éditorial où il est mentionné que des vétérans auraient dit que certains officiers alliés seraient aussi coupables que Meyer (*TS*, 5 décembre 1951, p. 6). Le *GM* rapporta des propos similaires aussi à partir du témoignage de vétérans canadiens qui auraient affirmé que des atrocités auraient été commises des deux côtés, ce qui invaliderait la condamnation de Meyer (*GM*, 8 décembre 1951, p. 1). En ce sens, le traitement du *GM* semble plutôt contradictoire, rejoignant celui du *TS*.

Bilan thématique :

Si l'influence propagandiste du contenu émotif semble avoir été comparable pour l'ensemble des quotidiens, bien que minimalement pour *LD*, le thème des crimes de guerre amena par contre des divergences importantes. Ainsi, les allégations de Meyer selon lesquelles les soldats canadiens auraient commis des exactions est un sujet qui fut traité seulement par les deux journaux anglophones et *LC*. Or les accusations portées par l'officier allemand furent d'abord désavouées dans tous ces quotidiens tant dans la période du procès que celle de la commutation de peine.

Bien que la majorité des journaux, pour la période du procès, s'accordait d'abord sur l'innocence des troupes alliées dans les crimes de guerre, ils divergent radicalement avec la réalité historique validée par l'ensemble de la littérature sur le sujet. D'abord, même le juge Foster réfuta les allégations de crimes de guerre canadiens devant la presse; il aurait affirmé le contraire en privé par la suite (Foster, 2000, p. 465-473 et 484), ce qui bien évidemment n'apparaît pas dans les articles et qui dénoterait une volonté des principaux acteurs du procès à se conformer à cette autocensure par un patriotisme déjà mentionné.

En ce qui concerne la description des procédures, les allégations de ces crimes par l'accusé ont d'abord été confirmées au procès par un témoin, soit le général allemand Eberbach (Meyer, 2005, p. 367) dans un témoignage de la défense dont aucun quotidien ne fit mention. Cette omission est encore une fois très représentative d'une conformité au modèle propagandiste par autocensure, puisque les propos du général renforçaient la défense de Meyer en montrant que les

crimes de guerre canadiens faisaient partie d'un *modus operandi* basé sur l'extrême brutalité des combats qui englobait l'ensemble des soldats prenant part à la bataille de Normandie, toutes nations confondues. Une vision qui est rapportée partiellement dans les sources premières (MacDonald, 1954, p. 139), mais qui est, comme on le voit, totalement occultée dans les médias. Néanmoins, MacDonald, qui confirma l'intense brutalité des combats, réfuta tout de même les allégations de crimes de guerre dans sa biographie (MacDonald, 1954, p. 16). Par contre, les allégations de Meyer ont été confirmées par la suite dans certains ouvrages, notamment dans les écrits d'historiens réputés, prouvant que les crimes de guerre imputés aux soldats alliés en Normandie auraient été une réalité (Beevor, 2009, p. 393 et 643 et Ross et Gauvin, 1945, p. 39). En fait, certains vétérans allèrent même jusqu'à confirmer avoir reçu l'ordre de ne pas faire de prisonnier (Guarenere et Heffron, 2007, p. 45 et 135). Même le fameux général américain George Patton aurait donné ce genre de directive à ses hommes (Weingartner, 2000, p. 118).

Bien que *LC* ne fît plus aucune référence sur le sujet restant dans cette autocensure patriotique, les deux journaux anglophones en virent néanmoins à se mettre en accord avec la réalité historique. C'est ainsi que l'on mentionna brièvement la possibilité de crimes de guerre canadiens, sans néanmoins s'étendre sur le sujet. Le *TS* en parla à deux reprises, et dans chacun des cas (*TS*, 28 janvier 1946, p. 30 et 5 décembre 1951, p. 6), l'on rapporta les propos de vétérans qui avouaient que certains officiers auraient été coupables des mêmes crimes que Meyer. Si le journal réfuta d'abord les accusations de Meyer pendant le procès, ce fut assurément sur les bases de conformisme à cette vision de guerre juste et propre des Alliés contre un ennemi démonisé. L'étonnant article du 28 janvier 1946, qui s'élevait de prime abord contre cette vision, aurait pu être une manière détournée de justifier la commutation de peine face aux

protestations, et ce, en déresponsabilisant Meyer d'atrocités qui finalement auraient été commises par tous.

Pour ce qui est de l'article de 1951 de la période du transfert, on peut constater l'apparition d'un traitement médiatique plus neutre résultant de la fin de l'emprise de la propagande de guerre, et du contexte de la guerre froide où l'on aurait voulu relativiser la responsabilité des crimes de guerres allemands dans le but de ménager le nouvel allié. Un traitement similaire qui serait aussi apparu dans le traitement médiatique lié à d'autres procès de criminels de guerre nazis, notamment celui de Dachau, où les journaux américains auraient été des plus critiques envers les procédures judiciaires d'après-guerre (Weingartner, 2000, p. 172-173). Néanmoins, on ne peut exclure l'idée que le volte-face du *GM* en rapport aux crimes de guerre dans son article paru dans ce contexte (*GM*, 8 décembre 1951, p. 1), où l'on présente le procès comme une injustice, pourrait aussi être liée à une volonté d'embarrasser le pouvoir en place, et ce, dans une vision totalement partisane d'un journal sous l'emprise du parti d'opposition. L'influence de ces articles resta cependant sans conséquence, puisque la vision retenue fut celle de la guerre juste avec des troupes sans reproche faisant une croisade contre le mal. Cette image mise en place au cœur des années de propagande de guerre alla être perpétuée jusqu'à l'époque contemporaine comme le démontrent certains passages de l'ouvrage de Margolian (Margolian, 2000, p. 187).

Enfin, si pour le *TS*, le *GM* et *LC* il y a divergence entre leur traitement médiatique et la littérature sur le sujet, *LP* resta plutôt dans le non-dit et ne fit aucune mention des crimes de guerre. Cette omission laisserait suggérer que *LP* s'avérait toujours sous les relents de cette

influence d'autocensure de la guerre qui venait de se terminer et que le journal avait parfaitement intégrée. Ce non-dit pourrait être un autre exemple de cette influence de la propagande, notamment par l'autocensure, pour laquelle il demeurait important de garder cette vision de guerre juste et de soldats alliés sans peur et surtout sans reproche. *LD* est aussi muet sur ce sujet, ce qui n'est pas nécessairement lié à une influence propagandiste, mais plutôt à son désintérêt relatif pour le procès.

Caractéristiques des acteurs :

Institutions canadiennes

Le procès :

Pour ce qui est des caractéristiques des acteurs du procès, le traitement entre les quotidiens semble être assez uniforme, et ce, notamment au niveau des institutions canadiennes qui ont joué un rôle important au procès. C'est ainsi que pour la période du procès, l'on présente les institutions militaires et judiciaires sous un jour favorable dans l'ensemble des quotidiens. Le *TS* encensa d'abord la justice canadienne, notamment à partir du témoignage de civils allemands présents au procès qui se disaient impressionnés de l'impartialité des procédures (*TS*, 11 décembre 1945, p. 3). Les propos de Meyer allant en ce sens furent rapportés aussi par la suite (*TS*, 13 décembre 1945, p. 2), ainsi que ceux d'un ancien officier allemand qui aurait dit que le procès était une révélation de la justice canadienne (*TS*, 20 décembre 1945, p. 3). Meyer en ajouta à l'annonce de sa condamnation à mort, où il aurait dit avoir été bien traité par l'armée canadienne, tout en mentionnant que le procès avait été juste (*TS*, 28 décembre 1945, p. 1).

En ce qui concerne le *GM*, son traitement du procès est similaire à celui du *TS*, rapportant les mêmes propos de Meyer, comme quoi il était surpris de l'impartialité de la justice canadienne (*GM*, 17 décembre 1945, p. 15), bien qu'on y mît moins d'emphase. Le procès et le verdict de condamnation furent même décrits comme étant le fruit d'une ancienne procédure de justice qui faisait la fierté de tous les descendants de la tradition britannique. Donc, les institutions

juridiques canadiennes se voyaient ainsi louangées à partir de leurs origines anglo-saxonnes (*GM*, 29 décembre 1945, p. 6). Ces institutions furent par la suite décrites sous un aspect chevaleresque, notamment lorsque, à la suite de la condamnation à mort de Meyer, on lui avait permis de voir ses amis, en plus de remettre ses médailles à sa famille pour que son jeune fils puisse un jour en hériter (*GM*, 31 décembre 1945, p. 1).

LC, comme on peut s'en douter, fit un traitement élogieux des institutions canadiennes, notamment en rapportant à son tour les propos de Meyer lors de sa condamnation à mort, comme quoi il avait été traité en soldat ; le journal en fit même un gros titre (*LC*, 29 décembre 1945, p. 1). *LP* y alla d'un traitement plus neutre et ne rapporta aucun propos de Meyer, validant sa condamnation et donc indirectement la justice canadienne. Par contre, *LD* montra la justice canadienne de manière positive, en rapportant aussi les propos de Meyer qui aurait dit lors de sa condamnation à mort qu'il acceptait le verdict (*LD*, 5 janvier 1946, p. 3).

La commutation de peine :

Le *TS* continua son traitement positif lors de la commutation de peine, notamment par un grand titre «Had Fair trial, Meyer Told his Canadian Defender» (*TS*, 16 janvier 1946, p. 2). Bien que le journal fait état des nombreuses protestations, il donne pour ainsi dire le bon rôle au gouvernement en le disculpant de toute influence dans la décision, en évoquant le fait qu'il avait scrupuleusement respecté l'indépendance de la Cour de justice militaire (*TS*, 16 janvier 1946, p. 1). Les propos sont réitérés par la voix même de Foster, qui disculpe le gouvernement dans la responsabilité de la décision, tout en réfutant la rumeur selon laquelle la famille de Meyer viendrait le rejoindre au Canada (*TS*, 17 janvier 1946, p. 1). Par la suite, le journal se lança dans

un discours justificatif de la décision des instances militaires (*TS*, 17 janvier 1946, p. 2), notamment en éditorial, affirmant que le journal se devait de défendre la justice canadienne. Il en vient même à dire que la commutation était en quelque sorte la preuve que les procès d'après-guerre ne sont pas la vengeance des vainqueurs (*TS*, 18 janvier 1946, p. 6). Par la suite, les protestations envers la justice sont décrites comme ne faisant pas partie des habitudes britanniques (*TS*, 25 janvier 1946, p. 1) et, dans un autre article de la même journée, on fait l'apologie de cette même justice britannique en affirmant que la commutation était aussi le résultat du «fairplay» anglo-saxon (*TS*, 28 janvier 1946, p. 30).

Pour le *GM* cette description avantageuse de l'institution gouvernementale change du tout au tout lors de la commutation de peine. Cette fois, l'institution canadienne est présentée sous deux aspects, soit militaire et politique ; l'aspect politique fut vivement critiqué, notamment par la mention des nombreuses protestations ainsi que par le biais d'un article présenté sous le grand titre «Storm of protest greets new dead Canadians will not be avenged» (*GM*, 15 janvier 1946, p. 1 et 3). Mais ce fut surtout à partir des éditoriaux que le journal attaqua sévèrement le gouvernement, notamment en les accusant de mentir lorsqu'il affirmait ne pas être responsable de la décision de la commutation de peine. Le journal mentionna aussi qu'il était ridicule que des militaires d'outre-mer décident du sort d'un criminel ayant tué de «galants canadiens» (*GM*, 16 janvier 1946, p. 6), tout en ajoutant que la conclusion du procès était une farce (*GM*, 18 janvier 1946, p. 6). Un des éditoriaux parla d'une conspiration du silence au sujet de l'intervention du gouvernement canadien dans la commutation de peine (*GM*, 23 janvier 1946, p. 6). Le journal en vint même à interpeller directement le premier ministre avec le titre de «Mr. King's First Duty» où l'on évoqua encore les mensonges du gouvernement en demandant au premier ministre des

explications sur l'intervention dans la commutation de peine (*GM*, 24 janvier 1946, p. 6).

LC présenta la commutation de peine en rapportant essentiellement les justifications de la décision comme le montra le grand titre «On approuve le général Vokes» (*LC*, 19 janvier 1946, p. 1) et aussi encore une fois par la bouche de Meyer qui déclara avoir été jugé avec justice (*LC*, 18 janvier 1946, p. 1). Il n'y eut aucune mention des protestations, ce qui bien évidemment avec cette vision de justification ainsi avancée présentait les institutions sous leur meilleur jour.

LP, bien que faisant état des protestations face à la commutation (*LP*, 15 janvier 1946, p. 3), mentionna en contrepartie les raisons évoquées par l'officier Vokes pour justifier la révision de la condamnation à mort (*LP*, 16 janvier 1946, p. 3), ce qui donnait une description assez neutre des institutions.

LD présenta d'abord les propos de Meyer qui affirma que la commutation était juste (*LD*, 14 janvier 1946, p. 3), un propos répété aussi par un militaire canadien (*LD*, 5 février 1946, p. 3). Enfin, face aux protestations de la commutation et aux critiques de l'officier responsable de la décision, le journal prit la défense de ce dernier en critiquant la presse anglophone, ce qui tend à donner une vision généralement positive des institutions (*LD*, 31 janvier 1946, p. 1).

Transfert et libération :

Si pour la période de la commutation le *TS* était surtout dans la justification, pour la période suivante, le traitement fut surtout lié à la disculpation des institutions. C'est ainsi que d'abord on mentionna que le gouvernement canadien serait peut-être obligé de libérer Meyer à cause des

pressions de l'opinion publique allemande (*TS*, 3 décembre 1951, p. 1). Le journal mit aussi la responsabilité du sort de Meyer sur le gouvernement britannique, soit lors d'une permission qui lui avait été accordée et aussi lors de sa libération (*TS*, 7 décembre 1951, p. 1 et 4 septembre 1954, p. 1). Néanmoins, on fit aussi minimalement mention de certaines critiques envers le gouvernement notamment par le biais d'entrevue du procureur MacDonald qui mentionna le fait que le gouvernement semblait garder le cas de Meyer dans le secret (*TS*, 3 décembre 1951, p. 2).

Le *GM* continua le même traitement que la dernière période en donnant encore une image négative des institutions. Or cette fois il ne critiquait plus la commutation, mais mettait plutôt en doute la légitimité même du procès, comme le montre entre autre le titre «Meyer Trial Not Justice Say's Colonel» (*TS*, 4 décembre 1946, p. 1). Cet article, qui était une entrevue avec l'avocat de Meyer lors de son procès, rapporta les propos de ce dernier qui disait que la décision n'était pas conforme à l'idéal de la justice canadienne. Cette idée de l'injustice des institutions fut reprise par la suite dans un article éditorial (*TS*, 4 décembre 1951, p. 1). Le reste du traitement, qui ne fut que pour la période du transfert de 1951, évoqua essentiellement le manque de transparence du gouvernement canadien comme le montrent ces titres «Shroud in Secrecy, Fly Meyer to German Prison» (*TS*, 9 octobre 1951, p. 1), et «Why the Secrecy ?» (*TS*, 22 octobre 1951, p. 6). Pour ce qui est de la période de la libération, le traitement demeura essentiellement dans la neutralité.

LC continua dans le même type de traitement pour le transfert, soit celui de la justification, autant dans les articles que dans les grands titres comme le montre ce titre «Le gén. Meyer fut condamné avec justice» (*LC*, 5 décembre 1951, p. 7). Néanmoins, lors de la libération, il évoqua

pour la première fois les protestations de la population envers cette décision tout en mentionnant que Meyer était rendu sous juridiction britannique disculpant ainsi les institutions canadiennes (*LC*, 7 septembre 1954, p. 5).

LP resta essentiellement dans la neutralité et si les autres journaux prirent position, elle présenta le transfert de Meyer et le remise en cause de son procès à partir d'un questionnaire «Le procès de Meyer fut-il entaché d'irrégularité ?» (*LP*, 9 décembre 1951, p. 55). *LD* eut le même type de traitement, bien qu'il mentionna, à partir d'une entrevue de MacDonald, qu'il y avait un manque de franchise d'Ottawa dans la manière de traiter le transfert de l'officier allemand (*LD*, 3 décembre 1951, p. 3).

Meyer et les autres

Le procès :

L'image de Meyer fut un aspect bien évidemment amplement illustré dans les quotidiens et le traitement général s'avéra beaucoup plus uniforme que celui des institutions canadiennes, la plupart des articles le dépeignant de manière négative. Le *TS* décrivit d'abord l'impassibilité glaciale de l'accusé devant la description des atrocités commises par ses troupes ajoutant même qu'il semblait impénitent (*TS*, 10 décembre 1945, p. 19). Plus tard, on évoqua plutôt l'émotivité

de Meyer qui, visiblement affecté par la description des atrocités, se cachait le visage entre les mains tout en allant même jusqu'à frissonner (*TS*, 13 décembre 1945, p.21). Ensuite, à l'annonce de sa condamnation à mort, il aurait même été troublé par la sentence (*TS*, 28 décembre 1945, p. 1). Ces descriptions contradictoires de l'émotivité de l'accusé furent uniques à ce quotidien. Le *TS* ne présenta qu'un seul aspect positif, en étalant ses qualités de soldat, tout en le dépeignant comme un formidable ennemi qui voulait sauver son honneur. En contrepartie, dans le même article, le journal mentionna que dans son uniforme de combat, il devait ressembler à Satan (*TS*, 14 décembre 1945, p. 19). Son témoignage fut décrit en des termes assez évocateur, ayant été fait en vociférant (*TS*, 18 décembre 1945, p. 2), sur un ton de bravades avec une attitude de supériorité (*TS*, 19 décembre 1945, p. 3) et d'arrogance (*TS*, 21 décembre 1945, p. 3). Ce traitement essentiellement négatif de l'accusé se refléta aussi sur les descriptions de son entourage. Ainsi, il s'étendit d'abord sur un officier allemand venu défendre Meyer (Wunsche). Ce dernier fut décrit comme une brute soumise à l'influence militariste, le disant pareil à l'accusé, ajoutant que les officiers allemands seraient toujours prêt à obéir toutes autorités qui leur donneraient des ordres de manière impérative, les rendant de ce fait impossible à rééduquer (*TS*, 18 décembre 1945, p. 3). Ce reflet de négativité s'étendit aussi sur le peuple allemand notamment par les propos de la famille d'une des victimes qui se demandait quelle sorte de gens étaient ces Allemands (*TS*, 13 décembre 1945, p. 17) et l'on ajouta même qu'il n'y avait aucun spectateur présent dans la salle d'audience ; ce qui montrait que le peuple allemand était indifférent aux crimes de ses chefs et n'avait aucune sympathie pour la tristesse des familles canadiennes (*TS*, 13 décembre 1945, p. 21).

Le traitement du *GM* est semblable à celui du *TS*, bien que semblant moins intense pour ce

qui est de l'image négative devenant en quelque sorte en partie contradictoire, puisque présentée sous différents aspects. D'abord, le journal mentionna le respect que Meyer semblait avoir de la cour de justice qui contrastait avec l'attitude de certains accusés des procès de Nuremberg (*GM*, 11 décembre 1945, p. 1) ; il mentionna aussi le calme de l'accusé qui contrastait avec l'attitude agitée du procureur (*GM*, 21 décembre 1945, p. 1). Par la suite, le journal décrivit cependant son témoignage comme étant proche de la fanfaronnade et qu'il aurait exhorté les fantômes de son bataillon décimé et invoqué ses dieux nazis (*GM*, 19 décembre 1945, p. 1 et 2). Meyer fut aussi décrit comme étant un meurtrier lors d'une entrevue avec la mère d'une des victimes (*GM*, 13 décembre 1945, p. 4).

Le traitement du *Canada* s'avéra plus posé que celui des deux journaux anglophones. En fait, il y eut peu de descriptions négatives, mises à part celles d'un Meyer vociférant «Crachant littéralement ses mots» (*LC*, 19 décembre 1945, p. 1). Dans un même ordre d'idée, cette perspective négative s'est poursuivie lorsque que *LC* évoqua à son tour le témoignage de Max Wunsche, compagnon d'armes de Meyer venu à sa défense. Wunsche fut décrit comme un nazi typique, qui aurait eu la tête tellement longtemps enserrée dans son casque d'acier qu'il en portait encore les marques (*LC*, 22 décembre 1945, p. 1). Le journal voulant ainsi par cette description illustrer une image essentiellement militariste.

Le traitement de *LP* se rapprocha quelque peu des quotidiens anglophones où on mit l'emphase sur une image plutôt négative de l'accusé, sans néanmoins aller dans les mêmes extrêmes. Ainsi, *LP* décrit Meyer « gesticulant crayon en main » lors des procédures (*LP*, jeudi 20 décembre 1945, p. 5). De plus, le journal, tout au long du procès, mit l'accent sur sa culpabilité, entres

autres par le grand titre: «Meyer avait donné l'ordre de ne pas faire de prisonnier» (*LP*, mardi 11 décembre 1945, p. 13) et ce, en plus de mettre l'accent sur le manque de crédibilité de son témoignage (*LP*, lundi 10 décembre 1945, p. 3 et jeudi 20 décembre 1945, p. 5).

LD, fidèle à son habitude, resta plutôt neutre, bien qu'à l'instar du *Canada*, il décrit Meyer durant sa défense comme «Crachant littéralement ses mots» (*LD*, 18 décembre 1945, p. 3). Le journal fut très avare dans ses descriptions de Meyer et le seul autre détail digne de mention est l'allégation à la fin d'un article annonçant sa condamnation, selon laquelle depuis cette mauvaise nouvelle, Meyer avait reçu la visite d'un pasteur luthérien (*LD*, 5 janvier 1946, p. 3), ce qui révélait le caractère religieux du condamné. Cette description fut aussi faite dans les journaux anglophones.

La commutation de peine :

Le *TS* s'attarda pour cette période à certaines caractéristiques de Meyer, se référant d'abord à son affiliation politique en le décrivant comme un nazi vicieux (*TS*, 18 janvier 1946, p. 1), et un ardent nazi (*TS*, 7 février 1946, p. 30). On le décrivit aussi comme un tueur en mentionnant le fait qu'il aurait exécuté des femmes et des enfants en Russie (*TS*, 18 janvier 1946, p. 1). Lors de son incarcération, on rapporta les propos d'un gardien de prison affirmant qu'il sera difficile de trouver une occupation à l'officier allemand puisque la seule chose qu'il sait faire est tuer. Le gardien ajouta que Meyer prendrait assurément du poids contrairement aux prisonniers des camps de concentration allemand et qu'il ne sera pas menotté comme les prisonniers de Dieppe, qu'il bénéficierait de soins médicaux supérieurs, puisque les médecins des pénitenciers canadiens ne faisaient pas d'expérience de laboratoire sur les humains comme les médecins nazis (*TS*, 16 janvier 1946, p. 17). En fait, les seuls commentaires positifs sur Meyer sont ceux en rapport avec

ses qualités de soldats venus des propos du juge Foster (*TS*, 16 janvier 1946, p. 1) et celui de sa tante, une immigrée allemande habitant LC, qui disait qu'il n'était pas un meurtrier (*TS*, 23 janvier 1946, p. 1)

Bien que ce traitement positif à partir de l'entrevue du juge Foster est repris dans le *GM* (*GM*, 17 janvier 1946, p. 1 et 2), le journal continua aussi avec cette image de « criminel » (*GM*, 16 janvier 1946, p. 6) et d'assassin, notamment dans un article qui évoquait la volonté des Russes à détenir Meyer afin de le juger pour crimes de guerre. Le journal expliqua que ces derniers auraient protesté contre la commutation de peine puisque Meyer avait assassiné des femmes et des enfants (*GM*, 19 janvier 1946, p. 1), rejoignant ainsi le traitement du *TS*. Le *GM* amplifia l'image négative de l'accusé, notamment lors d'une entrevue avec le procureur MacDonald qui le décrivait comme une menace susceptible d'influencer la population allemande, le comparant même à Hitler (*GM*, 17 juin 1946, p. 10).

LC y alla d'une description avantageuse de l'accusé, d'abord en évoquant que ce dernier aurait mentionné qu'il avait demandé la commutation pour ne pas enlever un mari à son épouse et un père à ses enfants (*LC*, 15 janvier 1946, p. 10) et par la suite on évoqua ses qualités martiales, encore là, à travers les propos du juge Foster qui louangeait ses valeurs de soldat (*LC*, 17 janvier 1946, p. 1). Par la suite, on en vint presque à le rendre amical, quand devant la perspective d'être incarcéré dans une prison canadienne, il aurait affirmé avoir toujours voulu visiter le pays (*LC*, 17 janvier 1946, p. 1).

LP continua à présenter son image de culpabilité de Meyer, et ce, à partir d'une entrevue du juge Foster qui aurait dit que la commutation était injuste et que l'accusé aurait dû être fusillé tout de suite (*LP*, 17 janvier 1946, p. 23). Le quotidien présenta aussi Meyer en relation avec ses victimes. Ainsi, les propos de Campbell, l'assistant procureur, furent rapportés où il affirma que le courage de Meyer en tant que soldat n'était en rien comparable au courage des soldats canadiens qu'il avait fait exécuter (*LP*, 10 janvier 1947, p. 4).

LD se fit encore des plus avars, mentionnant brièvement l'aspect familial de Meyer lors de son départ pour son incarcération (*LD*, 16 janvier 1946, p. 3) et, par la suite, le journal présenta les propos d'un des juges du procès qui affirma que la commutation de Meyer était juste puisqu'il avait une responsabilité limitée dans les exécutions (*LD*, 5 février 1946, p. 3).

Transfert et libération :

Le transfert de Meyer en Allemagne amena le même type de traitement négatif envers Meyer où on mit d'abord en doute sa volonté de retourner au pays pour se rapprocher de sa famille en disant qu'il ne pouvait pas aimer personne, puisqu'il n'aimait que tuer (*TS*, 19 octobre 1951, p. 2). En fait, on se servit même du témoignage de l'ennemi du moment, qu'étaient les communistes, pour amplifier cette image négative, en le décrivant comme une bête et un boucher (*TS*, 3 décembre 1951, p. 3). On alla même jusqu'à le décrire comme un spécialiste du meurtre de masse ; de ce fait, il aurait aidé et coordonné le massacre de 6 millions de Juifs (*TS*, 6 décembre 1951, p. 2). Par la suite, on lui prêta l'intention de rejoindre les mouvements néo-nazis (*TS*, 8 décembre 1951, p. 1), qu'il serait donc imprudent de le mettre dans une armée européenne (*TS*, 12 décembre 1951, p. 1) et qu'étant un meilleur nazi que soldat, il tenterait probablement de

prendre le pouvoir en Allemagne (*TS*, 13 décembre 1951, p. 1). Néanmoins, l'ensemble de ce traitement négatif se vit contrebalancer par certains témoignages qui amenaient une vision plus neutre, comme celui d'un chapelain qui disait que Meyer se serait ouvert les yeux en prison et qu'il serait prêt à mourir pour une cause internationale, et que ce serait l'homme dont on a besoin dans la lutte contre le communisme (*TS*, 10 décembre 1951, p. 1). Enfin, lors d'une entrevue, il est tout de même présenté comme étant repentant en disant vouloir éduquer la jeunesse allemande par la terrible leçon qu'il avait apprise, dans l'espoir que l'histoire ne se répète pas (*TS*, 3 décembre 1951, p. 1), et étonnamment, par la suite, lors de la période de la libération, le traitement glissa vers la neutralité.

Le *GM* présenta à son tour l'entrevue avec le rabbin, dans lequel le général allemand était décrit comme un expert de la science de meurtre de masse (*GM*, 6 décembre 1951, p. 1), bien que l'essentiel du traitement du transfert est lié à des articles sur les critiques des procédures judiciaires. Or pour la période de la libération, le journal présenta les propos de MacDonald qui évoqua la culpabilité de Meyer, en mentionnant le fait qu'il avait été libéré à cause du contexte politique. Cette culpabilité est répétée par la bouche de Campbell, l'assistant du procureur, qui affirma que Meyer devait être «six pieds sous terre» (*GM*, 8 décembre 1954, p. 2). Le journal présenta néanmoins Meyer sous un jour plus positif, soit à partir des propos du chapelain de la prison canadienne où était incarcéré Meyer, chapelain que le *TS* avait interviewé 3 ans auparavant. Ce dernier affirmait que Meyer n'était pas un meurtrier (*GM*, 13 septembre 1954, p. 15). Par la suite, les descriptions demeurèrent essentiellement négatives; on affirma que Meyer, qui était maintenant à la tête d'une organisation d'anciens combattants SS de plusieurs milliers de membres, attendait le moment opportun pour prendre le pouvoir. De plus, le quotidien revint

avec cette image de meurtrier en disant que sa biographie était un best-seller en Allemagne, mais qu'on n'y faisait pas mention des massacres de Juifs et de Russes qu'il aurait orchestrés (*GM*, 30 juin 1960, p. 7). Le dernier article du journal annonçant sa mort confirma sa culpabilité à travers les propos de MacDonald (*GM*, 25 décembre 1961, p. 8).

LC rapporta aussi les propos de MacDonald qui confirmait la culpabilité de Meyer, (*LC*, 5 décembre 1951, p. 7) et en ajouta encore un peu lors de la libération de Meyer, en le qualifiant d'assassin dans les grands titres (*LC*, 7 septembre 1954, p. 5); malgré ces détails plutôt évocateurs, le traitement général reflétait tout de même une certaine sobriété.

Lors de cette période, *LP* continua d'insister sur la culpabilité de Meyer, notamment par cette même entrevue avec l'assistant procureur Campbell (*LP*, 5 décembre 1951, p. 5), bien que cette fois l'on évoque aussi son innocence à cause de certaines irrégularités des procédures (*LP*, 9 décembre 1951, p. 55). Pour ce qui est de la libération, le journal se tourna encore sur sa culpabilité, encore par la bouche de Campbell qui cette fois ajouta que Meyer favoriserait une montée du nazisme (*LP*, 7 septembre 1954, p. 24).

Pour *LD*, lors du transfert, on fit une description physique de Meyer en parlant de son regard dur, néanmoins l'on s'attarda aussi sur l'aspect familial en disant qu'il aurait menacé de se suicider dû au fait qu'il n'avait pas vu sa famille depuis 5 ans (*LD*, 19 octobre 1951, p. 3). Cet aspect familial est encore évoqué lors de sa libération où il aurait été ému en embrassant son jeune fils qu'il voyait pour la première fois (*LD*, 10 septembre 1954, p. 3). L'autre point d'intérêt peut se voir dans l'article annonçant son décès, où l'on fit une véritable apologie de ses qualités de soldat, affirmant qu'il avait eu droit aux plus hautes distinctions et que son surnom de «panzer

Meyer » lui avait été octroyé suite à ses exploits (*LD*, 27 décembre 1961, p. 1).

Bilan thématique :

Institutions canadiennes

Si la thématique des crimes de guerre se caractérisa par une autocensure, qui s'avérait le relent de la propagande de guerre, celui des caractéristiques des acteurs, mena plutôt à une multitude de traitements, souvent divergents, qui laisserait suggérer l'influence d'autres forces. Ainsi, le *TS*, présenta, pour la période du procès, les institutions canadiennes de manière positive, les procédures étant décrite comme la révélation de la justice canadienne et validé autant par le peuple allemand que l'accusé. L'institution militaire est représentée de même manière, notamment à partir des soldats victimes des atrocités qui se seraient sacrifiés pour leurs camarades, leur pays et leur cause (*TS*, 10 décembre 1945, p. 9), ce qui allait rejoindre la thématique propagandiste de la guerre sainte. Cette vision avantageuse n'était assurément pas étrangère au fait que le journal était sous l'emprise du pouvoir en place, et de ce fait, subissait les relents de la propagande de guerre, mais aussi l'influence d'une certaine propagande politique, notamment à partir de la commutation de peine. La présentation des protestations fut donc largement compensée par des articles disculpant le gouvernement en rapport au verdict final. C'est dans ce même ordre d'idée qu'est présentée la libération de Meyer pour laquelle le gouvernement est déresponsabilisé de la décision par la mention que ce dernier était dorénavant sous juridiction britannique. Bien que le journal ait commenté à profusion chacun des événements liés à Meyer, il ne produisit que trois articles évoquant sa libération, et on pourrait voir, dans ce traitement particulier, une forme d'autocensure pour ne pas embarrasser le

gouvernement en place.

Le *GM* présenta une vision similaire et se conforma au même traitement en révélant, pour le procès, l'institution canadienne sous une lumière positive. Sa couverture élargie permit même d'illustrer les principaux acteurs ; présentant un procureur plutôt véhément, voire même d'aspects légèrement négatifs, un portrait en accord avec certaines sources (Foster, 2000, p. 472 et Meyer, 2005, p. 365). Le juge était caractérisé par son impartialité, comme pourraient le montrer les nombreuses remontrances faites envers le procureur ; cette qualité d'impartialité se voyant aussi validée par Meyer (Meyer, 2005, p. 356). Les prisonniers exécutés furent aussi peints un peu de la même manière que dans le *TS*, soit à partir de cette même vision de soldats saints, dont le seul crime était d'avoir servi leur patrie (*GM*, 13 décembre 1945, p. 4). Cette image propagandiste de la guerre sainte fut aussi brillamment exprimée à partir de la description du jugement divin qui aurait fait payer les soldats coupables des atrocités par la justice du champ de bataille (*GM*, 17 décembre 1945, p. 15). Cette vision avantageuse donnée aux autorités ne fut pas maintenue lors de la commutation de peine et le journal devint des plus critiques envers le gouvernement, ce qui restait une manière, pour un journal lié au parti d'opposition, d'attaquer le pouvoir en place. Un traitement similaire avait prévalu aux États-Unis suite à la conclusion des procès de Nuremberg, où les journaux ayant protesté contre les verdicts s'avéraient essentiellement liés au parti d'opposition (Bosch, 1970, p. 233). Incidemment, la référence à la tradition de la justice britannique, mentionnée par le journal, qui validait le procès, en ait venu par la suite à désavouer le verdict final, ce qui illustrait l'influence de cette propagande politique.

LC présenta les institutions canadiennes de manière très avantageuse, notamment en rapportant

les propos positifs de l'accusé sur l'institution militaire, un fait évoqué aussi dans les deux journaux anglophones (*TS*, 28 décembre 1945, p. 1 et *Globe and Mail*, 29 décembre 1945, p. 1). Ainsi, Meyer, dans son autobiographie, parla amplement des bons soins qu'eut l'armée canadienne pour sa famille et lui (Meyer, 2005, p. 386), notamment lors de son incarcération pour la durée du procès, durant laquelle, en échange de sa parole d'officier qu'il ne tenterait pas de s'évader, les soldats canadiens qui le gardaient lui auraient organisé une fête d'anniversaire (Meyer, 2005, p. 370). La famille de Meyer aurait même été prise en charge par les militaires canadiens lors de la maladie du plus jeune enfant, qui aurait été soigné par un médecin de l'armée (Foster, 2000, p. 488 et 490). Bien que les sources confirment les faits présentés, ce qui suggère une certaine objectivité, *LC* eut un traitement bien différent lors de la commutation de peine où le journal présenta seulement les propos qui justifiaient ce changement de peine en omettant toute mention des protestations. C'est ainsi qu'il mettait de l'avant uniquement les détails montrant les institutions sous un jour favorable, ce qui pouvait s'inscrire autant dans le registre d'un relent de la propagande de guerre que dans celui de la propagande politique à visée idéologique.

LP donna, pendant le procès, une image plutôt neutre du pouvoir en place, préférant y aller d'un traitement émotif plutôt que justificatif. Cette neutralité se poursuivit par la suite en étant dans la dualité, soit en présentant les arguments des instances ayant pris la décision pour la commutation tout en faisant état des protestations et de l'indignation de certains groupes et acteurs du procès. Enfin, dans un article de décembre 1951, le journal évoqua les irrégularités des procédures de l'institution judiciaire, ce qui démontre essentiellement un changement dans le traitement du procès et de ses suites, traitement qui était auparavant surtout marqué par la culpabilité de

l'accusé illustrée avant même la fin des procédures. Ce traitement, six années après le procès, pourrait dénoter la fin de l'emprise de la propagande de guerre, et aussi répondre du même coup à l'influence de certains contextes, soit celui de la guerre froide, ou même celui de pardon et d'oubli qui se serait développé au sein de l'opinion publique dans la période d'après-guerre (Priestman, 2001). Le fait que le quotidien était avant tout un journal à grand tirage qui se modelait sur l'opinion de ses lecteurs pourrait expliquer la particularité de ce traitement.

Enfin, *LD*, malgré le peu de couverture qu'il fit du procès, se conforma minimalement à cette description positive des institutions, notamment – lui aussi – par le biais des propos de Meyer. Sa critique de la propagande et des médias anglophones validait ainsi indirectement le jugement final du procès.

Meyer et les autres

Dans le *TS*, l'image de Meyer au procès fut essentiellement négative, présentée à partir de son arrogance et de sa véhémence (*TS*, 17 décembre 1945, p. 2 et 19 décembre 1945, p. 3). Pourtant, les sources liées au procès, notamment celle du juge Foster (Foster, 2000, p. 472) et étonnamment même celle du procureur MacDonald (MacDonald, 1954, p. 141), évoquent le calme et le débit pausé de l'accusé lors de sa comparution; ce qui amène une vision totalement divergente du traitement médiatique présenté par le journal. Cette image d'un nazi vociférant et fantasque semble trahir la réalité, mais reste tout de même celle présentée par ce quotidien et aussi par les autres, bien qu'à un moindre degré. Toujours en ce sens, suite à la commutation de peine, le journal présenta encore une vision diabolisée de Meyer à partir des protestations des Soviétiques qui auraient voulu juger ce dernier pour le massacre de femmes et d'enfants dont il

se serait rendu coupable sur le front russe (*TS*, 18 janvier 1946, p. 1), un fait aussi mentionné par le *GM*, bien qu'avec moins de précision (*Globe and Mail*, 18 janvier 1946, p. 1). Cet incident, qui aurait eu lieu lors de la troisième bataille de Kharkov où des unités SS avaient détruit un village russe, n'aurait pas été le fait de Meyer, mais bien plutôt celui des troupes de Peiper, un autre officier de la division de la *Leibstandarte* (Parker, 2014, p. 356-357). Néanmoins, cette accusation perpétua cette construction propagandiste et du même coup mensongère, d'un nazi criminel coupable de tous les maux. Le *TS* alla plus loin en présentant Meyer à partir de l'entrevue d'un rabbin disant qu'en bon nazi, il avait probablement coordonné, voire même aidé à l'exécution des six millions de Juifs (*TS*, 6 décembre 1951, p. 6). Or les sources sont loin de confirmer cette affirmation. En fait, un des seuls officiers supérieurs combattants de la SS dont la présence a été confirmée lors de l'exécution de Juifs, aurait été ce même Peiper déjà mentionné, car il aurait fait partie temporairement de l'entourage de Himmler (Bauserman, 1995, p. 6), dirigeant de la SS et aussi un des organisateurs de la Shoah. En fait, Meyer, en quatre années de guerre, avait été de tous les fronts, se battant en Pologne, en France, en Grèce, sur le front de l'Est et enfin sur le front de l'Ouest. De 1939 à 1944, il n'aurait passé seulement que quelques semaines en permission avec sa famille, étant tout le reste du temps avec son unité au combat (Meyer, 2005, p. 402). Il lui aurait donc été impossible de participer à l'extermination des Juifs dans les camps, bien que de nombreux massacres aient aussi eu lieu sur le front de l'Est, incriminant de ce fait les troupes combattantes. Néanmoins, cette entrevue du rabbin, comme celle d'un gardien de prison qui affirmait que tout ce que Meyer savait faire était de tuer (*TS*, 16 janvier 1946, p. 17), montrait ultimement de quelle manière ce journal altérait la vérité dans le but de diaboliser l'accusé. Il fut donc celui qui en présenta de loin l'image la plus négative. Cette diabolisation de se perpétua lors de la période de transfert, mais perdit de beaucoup en intensité,

ce qui suggérerait l'influence d'un contexte politique particulier lié à la guerre froide. Il faudrait là aussi prendre en considération la thèse de Priestman, en rapport avec le pardon et l'oubli de l'opinion publique.

Le *GM* suivit en partie seulement le traitement du *TS* dans la présentation d'une image négative de Meyer. Il présenta d'abord un accusé respectueux des institutions militaires canadiennes, et ce, du début du procès jusqu'à la fin, un fait amplement démontré dans les sources et dans les mots même de Meyer dans son autobiographie (Meyer, 2005, p. 386). Son témoignage, décrit comme frôlant la fanfaronnade (*GM*, 19 décembre 1945, p. 1), aurait été inexact, donnant ainsi une image négative. De plus, le journal inventa une diatribe en rapport au fait que Meyer aurait, lors de son témoignage, exhorté les fantômes des soldats de son bataillon morts au combat et invoqué des dieux nazis (*GM*, 19 décembre 1945, p. 1). Ces mentions ne sont aucunement présentes dans les sources liées aux procès, ce qui rejoint le même traitement mensonger et diabolisant que le *TS*.

Pour la période suivant le procès, le *GM*, fidèle à son habitude, tendra encore dans la contradiction, avec un traitement des plus négatifs de l'accusé, notamment à travers les mots d'un rabbin à partir de la même entrevue que le *TS* (*GM*, 6 décembre 1951, p. 1). Le journal n'alla tout de même pas aussi loin que ce dernier, bien qu'on l'accusât à mots couverts d'avoir participé au génocide juif. Pourtant, dans un tout ordre d'idée, le *GM* présenta le témoignage d'un prêtre ayant connu Meyer dans sa prison canadienne. Il le disait innocent tout en prophétisant qu'il serait un leader en temps de paix et non de guerre, un fait aussi mentionné avec moins d'emphase dans le *TS*. Par ailleurs, dans un article de juin 1960, le *GM* affirma que la lutte de Meyer au sein d'une organisation de vétérans était une manière détournée de faire de

la politique et de favoriser une remontée du nazisme. Pourtant, les sources illustreraient plutôt le contraire, comme le montre la transcription d'un discours de Meyer lorsqu'il était à la tête de l'association des vétérans de la SS où il affirme que son seul but était d'obtenir pour ses compagnons d'armes les mêmes droits que les vétérans de l'armée régulière (Meyer, 2005, p. 415). Ce traitement perpétuait donc la diabolisation jusqu'à cette période. Finalement, Meyer, affaibli par des années de privation dues à la guerre et à son emprisonnement, s'éteignit en décembre de l'année suivante, sans que soient confirmées les affirmations d'une ambition politique faite par le journal. À la lumière de ces derniers détails, il semblerait y avoir eu une certaine augmentation dans l'intensité de la diabolisation de Meyer suite à la commutation de peine, ce qui pourrait encore s'expliquer par cette propagande politique liée au parti d'opposition.

En ce qui a trait aux journaux francophones, la couverture plus restreinte donna moins d'éléments de comparaison pour l'analyse. Par contre, tous illustrèrent cette même figure d'un nazi vociférant lors de son témoignage. (*LD*, 18 décembre 1945 p. 3, *LC*, 19 décembre 1945 p. 12 et *LP*, 20 décembre 1945, p. 5). Dans l'ensemble de ces cas, on serait tenté d'y voir la description d'un discours d'Hitler, bien que les sources montrent une toute autre réalité. *LC* ira plus loin dans le cas de l'officier allemand Wunsche, un témoin venu à la rescousse de Meyer, qu'il décrivit comme un nazi typique qui avait encore les marques de son casque de fer sur le visage. Cette description demeure étonnante, et vise à vouloir donner l'idée de l'image stéréotypée d'un nazi militarisé. Wunsche, qui était en détention depuis déjà dix-huit mois (Meyer, 2005, p. 302), ne portait évidemment plus son casque depuis un long moment. Les mêmes détails sur cet officier furent aussi rapportés par le *TS* et traité de manière similaire (*TS*, 18

décembre 1945, p. 3).

Si *LP* utilisa peu de termes évocateurs pour diaboliser l'accusé, il illustra par contre sa culpabilité tant pour la période du procès que celle de la commutation. La neutralité de la période du transfert et de la libération s'expliquerait à partir des mêmes contextes déjà évoqués pour cette période.

LD donna très peu de détail sur Meyer, bien que le court article annonçant son décès s'avéra une véritable apologie funèbre de ses qualités de soldat (*LD*, 27 décembre 1961, p. 5). On le présenta aussi lors de sa condamnation à mort comme un homme pieux, et ce, à l'instar des journaux anglophones. Mais cette mention du journal au fait que le condamné avait reçu la visite d'un pasteur luthérien (*LD*, 5 janvier 1946, p. 3) reste des plus importants pour *LD* étant donné le peu d'éléments présentés dans ses pages comparativement aux journaux anglophones qui avaient mis de multiples détails. *LD* présenta, à une exception près, une image de Meyer plutôt neutre, voire même presque positive qui, surtout, semblait converger avec la réalité des sources, et ce, contrairement aux autres quotidiens qui ont avant tout présenté une image diabolisante, à l'encontre de ces mêmes sources. Ainsi, son traitement du procès de Meyer, s'avéra similaire à celui de l'affaire Bernonville qui se passa quelques années plus tard, où le quotidien prit la défense d'un ressortissant français, ancien collaborateur des nazis, qui se voyait menacé d'extradition après s'être réfugié au Québec. *LD* se trouva donc encore une fois en directe opposition avec la presse dite libérale, représentée par l'ensemble des journaux utilisés pour cette thèse (Lavertu, 1995 p. 183). La manière de décrire Bernonville s'avérèrent similaires à celle utilisée pour Meyer, notamment lorsqu'on mit l'accent sur la piété du ressortissant français et

sur le fait qu'il était victime de l'administration anglo-saxonne (Lavertu, 2013). Ultiment le traitement médiatique utilisé lors de ces deux affaires exprimait les particularités du nationalisme clérical que représentait le journal.

Attitudes et conformités :

Le procès :

Il est évident qu'une certaine subjectivité est apparente, notamment dans la description des différents acteurs, et il serait intéressant de voir comment elle s'inscrit dans chacun des journaux. Le *TS*, qui est le quotidien ayant produit le plus d'articles sur le sujet, demeura essentiellement hostile envers l'accusé ; ce traitement négatif fut d'abord illustré dans les grands titres où l'on mit l'emphase sur le côté maléfique du nazisme auquel Meyer était lié, comme le montre déjà la première mention du procès dans le journal : «I'll do it again, says Meyer, believe in Hitler and the nazis» (*TS*, 5 novembre 1945, p. 11). Il y eut par la suite de nombreux titres semblables. Cette hostilité est aussi illustrée par le vocabulaire employé où, comme je l'ai mentionné auparavant, il était présenté comme un assassin et même comme le prochain Hitler, tout en le liant à l'ensemble des crimes du Troisième Reich. L'ensemble du procès est axé sur la description des atrocités et sur la culpabilité implicite de Meyer. On mentionna même le fait qu'il aurait abattu des prisonniers sur d'autres théâtres de guerre, bien qu'il n'y eût aucune accusation de porter à cet effet (*TS*, 19 décembre 1945, p. 1). De plus, l'ensemble du traitement médiatique est teinté de cette vision apologétique des institutions canadiennes, et le procès, décrit comme une révélation de la justice canadienne (*TS*, 20 décembre 1945, p. 3) est validée par les propos de Meyer et du peuple allemand.

Pour ce qui est du *GM*, le traitement du procès était en général plutôt hostile à l'accusé, comme nous l'avons vu précédemment dans les gros titres, en y allant de mots évocateurs tout en suggérant sa culpabilité, et ce, autant pour le procès, la commutation de peine que ses suites. Cette subjectivité est d'abord apparente dans les mots utilisés dans les articles, où on s'est souvent servi des propos rapportés des familles des victimes, mais aussi par les descriptions imagées. Néanmoins, ce traitement plutôt tendancieux du procès resta contrebalancé par une certaine objectivité, surtout lors des descriptions des procédures, notamment en mentionnant le respect que l'accusé avait pour la cour (*GM*, 11 décembre 1945, p. 1). On présenta aussi certains arguments de la défense de Meyer et, après la condamnation, on rapporta ses propos lorsqu'il clamait toujours son innocence et qu'il expliquait les causes des exécutions de prisonniers, dues selon lui à la violence de certains vétérans, perturbés par de longues années de guerre (*GM*, 29 décembre 1945, p. 1). Ces aspects donnaient pour le procès un traitement plutôt nuancé.

Pour ce qui est du *Canada*, le traitement général resta en partie dans la neutralité, et on utilisa très peu le vocabulaire pour susciter l'émotion et les descriptions négatives de l'accusé. De plus, le journal présenta dans ses articles certains arguments de la défense de Meyer. Par contre, une partie de son traitement demeura subjectif, notamment dans la manière dont on présenta les accusations de Meyer pour les exécutions de prisonniers allemands, pour ensuite mentionner les crimes de ce dernier sur les autres théâtres de guerre, bien que l'on n'en fit jamais état dans la condamnation. Évidemment, les accusations de Meyer furent récusées, et ce, à plusieurs reprises dans différents articles (*LC*, 22 décembre 1945, p. 1 et 17 janvier 1946, p. 1).

Le traitement médiatique de *LP* fut semblable à celui des journaux anglophones et donc plus tendancieux que celui du *Canada*. D'abord, dès l'ouverture du procès, le journal mit l'accent sur les témoignages qui confirmaient la culpabilité de Meyer, notamment à partir de la contradiction de certains de ses propos (*LP*, 10 décembre 1945, p. 13). Un grand titre comme : «*Meyer avait donné l'ordre de ne pas faire de prisonnier*» (*LP*, 11 décembre 1945, p. 13) et «*Autre preuve d'atrocité de Meyer*» (*LP*, 17 décembre 1945, p. 9) résumait bien l'essentiel du traitement de ce quotidien. Les descriptions en rapport avec Meyer évoquaient donc constamment une culpabilité implicite, et ce, avant même l'annonce du verdict. Incidemment, le plaidoyer de la défense fut en partie occulté par *LP* qui cessa de suivre le procès pendant les quelques jours de sa durée. Seuls les deux derniers jours de la défense de Meyer furent couverts par le journal qui, en quelques lignes, décrivait son témoignage par un grand titre assez évocateur : «*Kurt Meyer trouve encore des excuses*» (*LP*, jeudi 20 décembre 1945, p. 5). Le jour suivant, *LP* se concentra sur un seul témoignage de la défense et bien qu'il demeurait l'unique description avantageuse de l'accusé, le grand titre de l'article n'était pas représentatif du contenu et se référait à une déclaration du procureur qui disait : «*Plus de 150 Canadiens ont été assassinés par les nazis en Normandie*» (*LP*, vendredi 21 décembre 1945, p. 13). Quelques pages auparavant, un autre article était présenté à partir de l'opinion d'un soldat canadien qui statuait que Meyer était coupable (*LP*, vendredi 21 décembre 1945, p. 7), ce qui venait en quelque sorte contrebalancer le traitement plutôt positif de l'autre article. La seule perspective essentiellement positive de l'accusé vint du témoignage émotif de son épouse. Mentionné à deux reprises, ce témoignage à l'effet que Meyer était un bon père et un bon mari, entraîna le traitement médiatique du procès dans le sensationnalisme.

Pour ce qui est du *Devoir*, on peut faire état d'une certaine neutralité autant dans le langage que dans la présentation générale. Le journal rapporta les faits simplement, et ce, de manière sporadique durant le procès tout en omettant même de parler des accusations de crimes de guerre de Meyer. *LD* laissa une large place dans son traitement au témoignage de la défense, allant même jusqu'à mettre un titre évocateur comme «Meyer se dit innocent» (*LD*, 19 décembre 1945, p. 3).

La commutation de peine :

Le traitement négatif de Meyer se continua lors de la commutation de peine et outre les propos où on le décrivit comme un nazi et un criminel, le journal alla jusqu'à manipuler les propos du juge Foster dans les grands titres, «Life unjust, shoot him –Foster ». Ainsi, le contenu de l'article est bien différent et le juge en chef, qui fit d'abord l'apologie militaire de Meyer, ajouta que pour un homme d'action comme lui, le peloton d'exécution s'avérait mieux que la prison à vie. Le journal mit l'emphase sur la justification de la commutation, disculpant autant l'institution militaire canadienne que le gouvernement, comme le montre le titre : «The Meyer commutation clarified » (*TS*, 18 janvier 1946, p. 6). Le quotidien alla même jusqu'à s'en prendre à d'autres journaux, dont implicitement le *GM*, que l'on critiquait de manière virulente en affirmant qu'il se serait servi de la commutation pour en faire un incident politique à l'encontre du gouvernement en place (*TS*, 23 janvier 1946, p. 6).

Pour le *GM*, ce fut le traitement négatif de l'accusé qui demeura la norme et cette fois, sans aucun propos positif pour venir contrebalancer comme dans la présentation du procès. À l'instar du *TS*, le quotidien en vint à son tour à manipuler un de ses grands titres à partir de cette même entrevue du juge Foster ; «Shooting best for Meyer, Detest his kind» (*GM*, 17 janvier 1946, p. 1

et 2). Dans l'article, on présenta les propos de Foster, qui, à l'instar du *TS*, étaient bien différents que celui des grands titres. Néanmoins, le lendemain, dans une tribune éditoriale, les propos de Foster étaient repris et encore manipulés en réaffirmant les grands titres de la veille où Foster disait que l'officier allemand aurait dû être exécuté puisqu'il était coupable (*GM*, 18 janvier 1946, p. 6). Une affirmation fautive puisque en fait Foster aurait simplement évoqué qu'à la place de Meyer, il aurait préféré la peine de mort que la prison à vie, un propos confirmé dans les sources (Foster, 2000, p. 484). Le quotidien fit ample état des protestations après la commutation de peine en rapportant les propos de nombreuses associations qui avaient dénoncé la tournure du procès, un traitement opéré pendant plusieurs jours. La dimension négative de cette décision fut amplifiée dans divers éditoriaux, dont certains avaient des grands titres assez évocateurs, «A bewildering decision» (*GM*, 15 janvier 1946, p. 6) et «Still Ottawa's mistake» (*GM*, 16 janvier 1946, p. 6). L'ensemble de ce traitement s'avérait ainsi être une sévère critique du gouvernement en lien avec la décision de commuer la sentence.

Si le *GM* mit l'emphase sur les protestations vis à vis la commutation, *LC* fut le seul journal à ne faire aucune mention des critiques. Par contre, le quotidien s'étendit beaucoup plus longuement que les autres sur l'approbation du verdict par des politiciens et des militaires (*LC*, 17 janvier 1946, 19 janvier 1946 et 19 octobre 1951, p. 1). En fait, si le procès fut suivi de manière relativement intense par le journal, la commutation de peine demeura plutôt délaissée avec trois fois moins d'articles que la période précédente. Pour ce qui est de Meyer, les descriptions demeurèrent plutôt neutres, et *LC* fut le seul quotidien à rapporter fidèlement les propos du Juge Foster lors de son entrevue (*LC*, 17 janvier 1946, p. 1).

LP se rapprocha encore des deux quotidiens anglophones dans son traitement en manipulant à son tour les déclarations du Juge en chef, notamment en mettant encore l'emphase sur la culpabilité du général allemand à partir d'un commentaire de Foster selon lequel Meyer aurait dû être «fusillé» (*LP*, 17 janvier 1946, p. 3). Le témoignage larmoyant de Campbell, l'assistant du procureur, qui clamait la culpabilité de Meyer, vint en ajouter par la suite (*LP*, 10 janvier 1947, p. 4). Le journal fit preuve d'une certaine neutralité, en évoquant d'abord les protestations en lien avec la commutation (*LP*, 15 janvier 1946, p. 3), pour présenter par la suite les raisons légales de ce changement de sentence à partir d'une entrevue avec le major-général Vokes qui prit cette décision (*LP*, 16 janvier 1946, p. 3).

LD eut une manière caractéristique de faire la description des protestations du public lors de la commutation de peine de Meyer, puisqu'il montrait du même élan le témoignage de ceux qui l'approuvaient. Ainsi, le quotidien évoqua entre autres les protestations de la Légion canadienne des anciens combattants, et les contrebalança avec les déclarations du *Maple Leaf*, qui affirmait que Meyer avait agi en soldat et avait donc été traité comme tel, confirmant ainsi son approbation du verdict (*LD*, 16 janvier 1946, p. 1). Le fait le plus révélateur est la manière dont le quotidien dénonça l'ensemble des protestations, en les mettant sur le compte de l'aspect nocif de la propagande de guerre. *LD* critiqua donc les associations ayant protesté contre la décision de commutation de peine, tout en dénonçant les propos virulents des médias anglophones en affirmant que c'étaient ces derniers qui avaient influencé l'opinion publique avec la propagande (*LD*, 31 janvier 1946, p. 1). Dans les semaines qui suivirent la fin du procès de Meyer, le journal se tourna vers ceux de Nuremberg et en vint même à les décrire comme une parodie de justice et même une vengeance des vainqueurs (*LD*, 27 et 28 février 1946), ce qui indirectement donnait

une idée de la perception du quotidien pour cette justice d'après-guerre.

Transfert et libération :

Le *TS* atténuait sa vision négative de Meyer dans les dernières années du traitement médiatique. Malgré que, pour la période du transfert, le journal se référait encore à cet aspect diabolisant pour décrire le général allemand, on le présentait dans une entrevue comme repentant en rapport à son fanatisme politique (*TS*, 2 décembre 1951, p. 1). La période de libération fut commentée à partir de 3 articles, essentiellement neutres en ce qui a trait à Meyer, et positive envers le gouvernement canadien qui le déresponsabilisait encore en rapport à la commutation (*TS*, 4 septembre 1954, p. 1). En fait, la libération fut le seul événement à ne pas être suivie avec intensité par le journal.

Le *GM* se référait essentiellement à l'aspect judiciaire du procès lors de la période du transfert. Le journal présentait les arguments de certains officiers et des avocats de Meyer qui voulaient le faire libérer pour vices de procédure (*GM*, 3 décembre 1951, p. 1 et 2, 4 décembre 1951, p. 1). Le traitement en est donc venu à changer et la description des irrégularités du procès ne fut en aucun moment contrebalancée par un article venant invalider les propos. Mais le cas le plus probant resta l'article où l'on mentionnait la non culpabilité de Meyer, d'abord en rapport au fait que, selon certains vétérans, les soldats canadiens auraient aussi été coupables de crimes de guerre et ainsi les officiers ne pouvaient être tenus responsables des actes de leurs troupes. Un des articles affirma que les procédures du procès auraient dévié grandement du système de justice canadien (*GM*, 8 décembre 1951, p. 1 et 2). Lors de la période de libération, le quotidien mentionna que les officiers supérieurs ne devraient pas être responsables des actes de leurs hommes et que le procès avait été injuste et non conforme à la tradition juridique britannique (*GM*, 4 septembre

1954, p. 1 et 2). Ces propos étaient en opposition directe avec ceux présentés dans un article du 20 décembre 1945 qui mentionnait que le procès s'avérait le paroxysme de la justice de cette même tradition britannique, un justificatif aussi employé par le *TS*. Pour ce qui est de Meyer, le traitement négatif sembla s'intensifier, notamment cette fois avec la mention de l'assistant procureur Campbell qui disait que Meyer devrait être «six pieds sous terre» (*GM*, 8 septembre 1954, p. 1 et 2) et dans un autre article, où l'on discutait des intentions politiques de Meyer en évoquant le fait que ce dernier favoriserait la remontée du nazisme. L'article parla de la parution de sa biographie en ajoutant que dans le livre, il n'était pas fait mention des massacres des Juifs et des Russes (*GM*, 30 juin 1960, p. 7), ce qui amplifiait la négativité de la description générale de l'accusé, qui était demeurée moins présente et plus nuancée lors de la période du procès. Le traitement de ce journal resta tout de même assez particulier passant à quelques reprises de l'hostilité à la neutralité.

LC continua avec un traitement axé sur la justification, d'abord en rapport au transfert, mais aussi en rapport avec la légalité des procès, notamment suite au commentaire des avocats de Meyer évoquant un vice de procédure. Pour ce qui est de la libération, le journal parla des protestations de la population pour la première fois (*LC*, 7 septembre 1954, p. 5). L'on mentionna néanmoins que Meyer était à ce moment sous juridiction britannique et non canadienne, d'où cet unique article où il y a état de critique.

LP traita la période de transfert et de libération de manière plutôt neutre, justifiant le transfert et le verdict tout en mentionnant les critiques des avocats de Meyer, notamment à partir d'un article au grand titre assez révélateur «Le Procès de Meyer fut-il entaché d'irrégularité?» (*LP*, 9

décembre 1951, p. 55). Le seul point négatif avancé fut encore à partir d'une entrevue avec Campbell lors de la libération de Meyer (*LP*, mardi 7 septembre 1954, p. 2), qui est la même que celle présentée dans le *GM* (*GM*, 8 septembre 1954, p. 1 et 2), ce qui perpétuait ce traitement médiatique axé sur la culpabilité de Meyer qui fut illustré dès le premier jour du procès.

LD demeura plutôt neutre lors du transfert, faisant état des protestations, mais aussi de la possibilité que Meyer soit libéré pour rejoindre une armée européenne. Pour la période de la libération, le journal tomba légèrement dans l'apologie, notamment dans un petit article relatant la libération de Meyer qui mentionnait comment il avait été accueilli en héros par des milliers de vétérans, en plus d'ajouter des détails familiaux en rapport à son fils qu'il voyait pour la première fois (*LD*, 10 septembre 1954, p. 3). L'annonce de sa mort en 1961 est traitée de la même façon et est aussi relatée dans un article où l'on fit une apologie de ses qualités de soldat en disant que ses exploits militaires lui avaient valu le surnom de « panzer » et qu'il avait ainsi obtenu les plus hautes distinctions militaires (*LD*, 27 décembre 1961, p. 1).

Bilan thématique

***TS* :**

L'analyse comparative opérée sur le traitement médiatique amène à constater que chaque quotidien eut une manière caractéristique de traiter le procès et ses suites. Ainsi, l'influence de la propagande de guerre, de la dualité culturelle et d'autres aspect s'il y a lieu, aura agi différemment pour chacun d'entre eux. Pour le *TS*, son hostilité omniprésente de Meyer était

l'expression d'un journal à caractère antifasciste, mais aussi serait la preuve d'une certaine influence de cette propagande de guerre toujours présente, même après le conflit, et qui menait à la diabolisation de l'ennemi (Poirier, 2000, p. 69-85-99). Le *TS* se servit donc de ce procédé à profusion et le général allemand fut représenté de la façon la plus vile, notamment lors de la période du procès. Les atrocités, bien évidemment liées à Meyer, furent ainsi décrites quotidiennement dans les gros titres et les articles, et ce, à partir d'un vocabulaire créé pour susciter l'émotion qui servit brillamment à illustrer ces propos. Les réactions du public présent lors des procédures furent aussi mises à contribution, et on alla même jusqu'à inventer des réactions pour un meilleur effet de dramatisation, voire de diabolisation (*TS*, 12 décembre 1945, p. 19). Cette manipulation des faits fut aussi employée pour étendre la diabolisation de l'accusé sur le peuple allemand, le journal critiquant son absence au tribunal (*TS*, 13 décembre 1945, p. 21). Si la diabolisation de Meyer s'étendit sur le peuple allemand, les crimes des nazis se virent du même coup rattachés à l'accusé à partir de deux articles où on le tenait responsable pour le massacre des Juifs, et pour les atrocités commises dans les camps de concentration; l'ensemble de ces détails étant présentés textuellement par le journal pour incriminer Meyer. Du même coup, le peu de propos positifs mis de l'avant dans certains articles en faveur de l'accusé fut toujours compensé par une multitude d'autres le diabolisant. Ultimement, le journal fit donc de Meyer, par son traitement propagandiste de diabolisation opéré pendant le procès, le bouc émissaire de tous les crimes de l'Allemagne nazie, une vision qui était aussi partagée par l'opinion publique (Priestman, 2001, p. 50).

Un autre aspect de la propagande qui fut utilisé par le *TS*, bien qu'avec une intensité moindre que la diabolisation de l'accusé, est celui de la guerre sainte. Le journal évoqua d'abord que les

prisonniers canadiens exécutés étaient morts pour avoir refusé de trahir leurs camarades, leur pays et leur cause; ce qui restait un hommage posthume nimbé de cette propagande de guerre en lien avec cette image du soldat en croisade. Le désaveu des accusations de Meyer en rapport aux crimes de guerre, qui diverge avec la réalité des sources, restait une manière de préserver cette symbolique de la guerre sainte. Le témoignage du juge Foster, qui récusait ces mêmes accusations, ne fait que renforcer cette image propagandiste basée sur une autocensure patriotique manipulant des faits. Cette autocensure, reflet de cette propagande de guerre, se vit aussi par la suite exprimée dans un but de propagande politique. Ainsi, lors de la libération de Meyer, le journal, devant les protestations qui embarrassaient le gouvernement, fit un article qui le disculpa en évoquant que c'étaient les Britanniques qui étaient responsables de la décision. Bien que chaque événement lié à Meyer amena la publication d'innombrables articles, plus rien ne fut écrit dans ce journal en rapport à sa libération, continuant ainsi dans son traitement de disculpation du gouvernement. Le journal se serait donc entièrement conformé au modèle propagandiste de la guerre, pour ensuite, en conserver certaines thématiques, comme l'autocensure dans une volonté de contrôle idéologique du pouvoir en place (Beauregard, Canuel et Coutard, 2002, p. 126).

Cette conformité du *TS* au modèle propagandiste n'a pas empêché le journal de véhiculer des particularismes qui semblaient n'apparaître que dans les journaux anglophones répondant ainsi à mon questionnement posé en rapport à la dualité culturelle. D'abord, le journal valida le procès en se référant à des thématiques nationales, comme si la tradition canadienne ou britannique des procédures était garante d'une impartialité de justice. Cette manière de légitimer les procédures par la thématique nationale ne fut même pas utilisée par *LC* qui était pourtant l'organe officiel du parti au pouvoir.

Mais l'aspect le plus révélateur en rapport avec la question de la dualité culturelle est la différence du nombre d'articles entre les journaux anglophones et francophones. Ainsi, *LD*, par son traitement mitigé du procès avec seulement 22 articles, illustre en quelque sorte ce désaveu de la guerre, qu'il avait maintes fois exprimé, et qui s'avérait lié autant à son anti-impérialisme britannique qu'à sa proximité idéologique avec le régime de Vichy. Néanmoins, cette perception négative du conflit reflétait tout de même la vision d'une grande partie de la communauté francophone. En contrepartie, le *TS* aurait illustré par ses 92 articles tout l'intérêt et la volonté que la communauté anglophone avait eu en rapport à la participation à cette guerre, ce qui démontrerait l'étendue de l'influence de la dualité culturelle qui aurait agi sur le traitement médiatique du procès. Ainsi, cette influence aurait amené les médias anglophones à être très prolifiques dans le traitement du procès et de ses suites, tandis que les médias francophones en y allant d'un traitement plus modeste, auraient illustré ce désintérêt face à l'implication dans la guerre qui s'était entre autres exprimée lors du plébiscite de la conscription. Pendant que le modèle propagandiste établi pendant la guerre semblait étendre son influence au-delà la période de conflit, le particularisme de la société anglophone, s'était exprimé par la multiplicité des articles décrivant les procédures judiciaires et ses suites.

GM :

Le traitement du *GM* se rapprocha beaucoup de celui du *TS* autant dans sa représentation graphique que la manière de se servir d'un contenu pour susciter l'émotion. Or sa présentation se caractérisa par davantage de contradictions dans son contenu ; ce qui l'amena à passer de la neutralité à l'hostilité, et ce, autant à l'égard de l'accusé que des autorités en place.

Pour la période du procès le journal eu un traitement plus élargit où on présenta plus d'éléments que dans les autres quotidiens. Le journal évoqua la rétractation d'un témoin de la poursuite, un sujet peu ou pas mentionné dans les autres quotidiens. Le *GM* s'étendit aussi largement sur la présentation de la défense de Meyer, ce qui fut complètement occultée dans *LP* et partiellement présentée dans *LC* et *LD*. Par contre, même si le quotidien présente le témoignage de Meyer à partir de son calme face à un procureur vociférant, il intégra généralement la thématique de diabolisation dans ses descriptions du procès. Cette intégration de la thématique devint même plus intense que celle du *TS* à partir de la commutation, ce qui pourrait être lié non plus à la propagande de guerre qui, à cette date, n'était assurément plus active, mais plutôt à une influence politique où, en mettant l'accent sur la diabolisation de Meyer, on embarrassait le pouvoir en place. De plus, les critiques du gouvernement en rapport à la commutation, notamment à partir des éditoriaux, furent multiples. Ce traitement tenterait à confirmer la volonté du journal à présenter une image négative du gouvernement, d'où cette intensification de la diabolisation de Meyer, qui rendait la commutation plus odieuse.

Si suite à la période du procès, la diabolisation de Meyer servit surtout à des fins de politique partisane, il reste que le journal ne voulut en aucune façon entacher l'image de l'institution militaire comme le montre la manière qu'il s'appuya sur la thématique de la guerre sainte. *Le GM* fut le journal qui utilisa le plus ce modèle propagandiste⁹. Conséquemment, les présumés victimes de Meyer sont décrites avec noblesse, voire comme des héros (*GM*, 13 décembre 1945, p. 4, 16 janvier 1946, p. 6), une image qui est reprise dans l'ouvrage de Margolian (Margolian, 2000, p. 187). Par les descriptions de cet auteur, on pourrait croire que cette vision de la guerre

⁹ Voir le tableau 1.3 mis en annexe.

sainte traversa des décennies.

Le *GM*, malgré les problèmes qu'il avait eus avec les censeurs pendant la période du conflit, se conforma à une partie du modèle propagandiste. Le traitement contradictoire resterait peut-être lié au fait que le journal avait été sous l'influence de différentes forces, relents de propagande de guerre pour le procès, influence du parti d'opposition par la suite. C'est ainsi que la diabolisation de Meyer aurait servi au-delà des cadres d'influence temporelle de la propagande, à l'encontre même de l'emprise du contexte de la guerre froide et celle de la conformité à l'opinion publique qui avait déjà en partie oublié l'affaire.

Le traitement du *GM* se serait aussi établi par rapport à la dualité culturelle et le tout est visible d'abord dans la justification du procès, comme dans sa critique, qui se fit par la thématique nationale, rejoignant ainsi le traitement du *TS*. Toujours en rapport à cette dualité culturelle, le *GM* se rapprocha encore du traitement du *TS* dans la densité de la couverture médiatique. En comparant cette couverture avec celui du *Canada*, on peut voir que ce dernier, avec 29 articles, était le journal francophone avec le traitement médiatique le plus substantiel. Néanmoins, le *GM* qui avait produit moins d'articles que le *TS*, en publia tout de même 82. Cette différence en nombre d'articles entre les deux journaux ne fait que confirmer l'affirmation précédente sur cette vision différente de la guerre entre anglophones et francophones ; ce qui influença leur traitement médiatique respectif.

LC :

Pour ce qui est du *Canada*, bien qu'il utilisât beaucoup la première page pour la période du procès, les articles furent mis moins en évidence par la suite. Il eut un traitement plutôt sobre, surtout pour ce qui est du vocabulaire et des grands titres employés pour susciter l'émotion, et ce, en comparaison à *LP* et aux journaux anglophones. Cette manière d'aborder le procès pourrait simplement être due au fait qu'étant un quotidien lié au pouvoir en place qui avait la responsabilité des procédures, il se devait de tenter de laisser transparaître une certaine neutralité dans ses propos.

Néanmoins, le quotidien utilisa la thématique propagandiste, bien qu'avec moins d'intensité que les journaux anglophones et que *LP*. *LC* se servit donc de ce modèle dans un évident but de justification et de validation, tant pour le procès que la commutation. Enfin, la libération de Meyer, qui fut traitée différemment dans le quotidien, mentionnant les protestations pour la première fois, était essentiellement due au fait que la responsabilité de l'accusé avait été transférée aux Britanniques. Ce détail, qui fut d'ailleurs mis en valeur dans l'article, permettait au quotidien de se déresponsabiliser du sort de Meyer et de se mettre finalement en accord avec l'opinion publique.

Le journal se conforma donc à l'ensemble du modèle propagandiste, par la diabolisation avec un Meyer vociférant et par le recours au thème de la guerre sainte avec l'image du soldat canadien sans peur et sans reproche, ces deux éléments étant renforcés par la réfutation des crimes de guerre canadiens. Le quotidien utilisa aussi l'autocensure, notamment par le non-dit sur les protestations de la commutation de peine. *LC* étant sous la tutelle du pouvoir en place, cette volonté de contrôle idéologique se refléta par le fait qu'il était le journal francophone avec la plus grande couverture médiatique du procès. Du coup, il n'est pas étonnant non plus qu'il ait été

celui ayant le moins couvert la commutation de peine étant donné la commotion causée au sein de l'opinion publique canadienne, et l'embarras causé au gouvernement. Ces caractéristiques tendent à démontrer l'importance des enjeux du contrôle de l'information pour le pouvoir en place, d'où le traitement particulier de ce journal. En fait, cette opposition entre francophones et anglophones avait assurément rendu les enjeux du traitement médiatique encore plus importants et, de ce fait, il pouvait y avoir une intention sous-jacente de se servir du procès et de l'accusé comme des vecteurs de cohésion sociale pour unifier une opinion publique divisée par la guerre et la conscription (Kalifa, 1995, p. 68-82). Mais ultimement, les conclusions du procès ont échappé au pouvoir en place puisque la pression de six années de propagande a favorisé le déchaînement des passions lors de la commutation de peine. Tout ce que *LC* put faire pour enrayer le tollé de protestations qui s'éleva à l'encontre du gouvernement fut simplement de l'ignorer. Le pouvoir en place avait tout de même réussi à avoir une réaction quasi uniforme de la population canadienne. Finalement Meyer, comme le montra si bien le *TS*, était devenu le bouc émissaire des crimes du régime nazi et, du même coup, les protestations sur son verdict auraient engendré le vecteur de cohésion sociale tant recherché.

Pour ce qui est de la question de la dualité culturelle, l'embarras du *Canada* suite à la commutation de peine, qui s'illustra par une autocensure, eut son pendant au niveau anglophone dans le *TS* qui s'employa à disculper le gouvernement. Dans les deux cas, nous sommes en présence d'un contrôle idéologique par le pouvoir en place (Bourrie, 2012, p. 133-249-250), qui s'imposa au-delà de la différence culturelle. Pour ce qui est du *Canada*, ce contrôle idéologique avait été présent tout le long du conflit et s'était illustré par le congédiement du directeur du journal qui en 1942 s'était insurgé contre le plébiscite de la conscription. Ainsi, le quotidien, qui

s'était rangé en faveur de la guerre et bien évidemment en faveur de ce plébiscite qui suivit, rejoignait l'idéologie de la population anglophone du Canada. La seule différence caractéristique avec les médias anglophones restait le nombre d'articles consacrés au procès et ses suites.

LP :

LP fut un autre quotidien où la propagande parut avoir une influence appréciable sur le traitement médiatique du procès. En tant que presse à grand tirage, cela se manifesta autant dans son contenu cherchant à susciter l'émotion, dans ses grands titres, son vocabulaire, ses articles que dans les sujets traités. Il fut donc celui qui, par son contenu, se rapprocha le plus des quotidiens anglophones. Malgré le fait que les articles furent habituellement placés à la page 3, le traitement fut plutôt spectaculaire, notamment par la description du témoignage émotif de la femme de Meyer, et les propos larmoyant de Campbell, l'assistant du procureur. Le journal était un média de masse dans son essence la plus pure, donc sans assujettissement à des entités politiques ; ce qui l'amenait à exprimer, par ces liens d'émotion créés avec les lecteurs, la vision qu'avait ces derniers. Le journal n'agissait donc pas sur l'opinion publique mais répondait plutôt à sa demande (Poirier, 2000, p. 12-13); dépendant ainsi de l'opinion préexistante, il se devait de la conforter dans ses positions (Voyenne, 1962, p. 19). Une partie du traitement de *LP* pourrait ainsi se résumer par un grand titre de la commutation où il est dit que la presse se faisait en fait l'écho des protestations (*LP*, 16 janvier 1946, p. 3).

Ainsi avant même que la culpabilité judiciaire de Meyer ait légalement été prouvée, il était décrit dans certains médias et dans l'opinion publique comme étant un meurtrier et on lui donna même le surnom de la « bête de Caen ». *LP* exprima donc une culpabilité implicite à partir du

vocabulaire utilisé. Son traitement du procès intégra donc une partie du modèle propagandiste, et ce, avec la même intensité que les journaux anglophones¹⁰, notamment pour la thématique de diabolisation. Le journal se serait donc conformé à cette image de culpabilité qui se reflétait dans la masse et pour ce faire, on n'hésita pas à interrompre la couverture des procédures lorsque Meyer présenta sa défense et on alla même jusqu'à manipuler les propos de certains témoignages (*LP*, 20 décembre 1945, p. 5). Ce traitement général subjectif, voire vindicatif de *LP* à l'encontre de l'accusé, fut le reflet de cette influence de la propagande de guerre axée sur la diabolisation, mais aussi liée à cette conformité à l'opinion publique. De ce fait, la fin de l'influence de cette propagande suite à la guerre, et un changement dans l'opinion publique sur le procès, qui selon Priestman, serait autant dû à l'oubli qu'au pardon, expliquerait le changement de traitement dans les années d'après-guerre, notamment lors de la libération. L'autocensure fut aussi un aspect important du traitement propagandiste, utilisée dans le cas des accusations de crimes de guerre aucunement mentionnées par le journal, ce qui aidait à protéger cette image de guerre juste, voire de guerre propre menée par les soldats canadiens. De même manière, les délibérations lors du témoignage de la défense furent aussi occultées. Par sa conformité à une partie du modèle propagandiste qui le rapproche des journaux anglo-saxons, il demeure difficile de déceler dans son traitement des caractéristiques liées à la dualité culturelle, si ce n'est de la différence du nombre d'articles qui est très moindre que celui des médias anglophones.

LD :

Le traitement du *Devoir* est différent de tous les autres et demeure ainsi particulier sous divers aspects. D'abord, il eut un traitement des plus sobres, sa présentation étant composée de petits

¹⁰ Voir le tableau 1.4 en annexe.

articles en page 3, avec peu de gros titres et aucun contenu afin de susciter l'émotion mis à part des détails familiaux. Étant avant tout un journal d'opinion indépendant à teneur nationaliste, il n'était nullement lié au pouvoir en place, ni même à l'opposition et du même coup ne cherchait pas, comme *LP*, à conforter l'opinion publique dans ses idées. En fait, il pouvait même chercher à les ébranler. Le meilleur exemple pour illustrer ce propos demeure probablement le fait qu'il était le seul quotidien à critiquer les procès de Nuremberg qui se passaient au même moment, en le targuant de parodie de justice (*LD*, 27 février 1946, p. 1), ce qui exprimait du même coup son idéologie antibritannique et anti-américaine. Pour ce qui est du procès de Meyer, il fut celui qui fit la plus petite couverture médiatique, au point de ne même pas mentionner les crimes de guerre canadiens. Seule la période de la commutation vit un traitement un peu plus soutenu. Il garda dans l'ensemble de sa couverture un ton des plus neutres bien qu'il devint apologique à quelques reprises. Les caractéristiques du traitement médiatique de Meyer, lié à une couverture réduite et une sobriété des descriptions, se perpétua pour les procès d'après-guerre notamment ceux de Nuremberg (Lessard, 2012, p. 103-115), ce qui exprime toute l'emprise idéologique du journal.

Néanmoins, *LD* demeura le journal dont le traitement médiatique semblait le plus convergent avec la réalité historique. Il s'écarta donc largement du modèle propagandiste qui s'était imposé lors de la guerre, bien qu'il semblât s'être conformé, très minimalement du moins, au traitement général par la diabolisation de l'ennemi. De plus, il fut le seul à présenter un rare gros titre où l'accusé clamait littéralement son innocence (*LD*, 19 décembre 1945, p. 3). Ainsi, *LD* resta ambigu dans cette présentation de l'accusé en le décrivant certes comme un soldat nazi brutal, mais tout de même caractérisé d'une certaine piété religieuse ; un fait convergent avec les sources première liées à Meyer (Meyer, 2005, p. 373). Cette mention de la visite d'un prêtre,

bien qu'évoquée dans les quotidiens anglophones, prit toute son importance dans *LD* étant donné que la rareté de ses articles allait de pair avec la rareté des éléments présentés en rapport à Meyer. Très avare dans la description de l'accusé, il présenta néanmoins bon nombre de détails familiaux, en fait l'ensemble du traitement employé pour susciter l'émotion se référa uniquement à cette caractéristique. Ainsi, l'aspect religieux et l'aspect familial qui demeuraient des traits distinctifs de la société traditionnelle québécoise, semblaient favoriser un rapprochement avec le condamné, amenant à le représenter avec une certaine sympathie ; ce qui fut unique à ce quotidien. Il est aussi le seul à livrer à une véritable apologie funèbre en rapport à ses qualités de soldat lors de l'annonce de la mort de ce dernier en décembre 1961. Enfin, peut-être le trait le plus distinctif de ce journal, qui est à l'encontre même du modèle propagandiste, est la critique envers cette même propagande qui est faite dans *LD* suite à la commutation de peine (*LD*, 31 janvier 1946, p. 1). Cette critique qui évoque les influences néfastes de la propagande de guerre, amplement propagée par les médias anglophones, demeure aussi explosive et déterminante que la critique émise envers les procès de Nuremberg. Cette analyse du journal est du même coup des plus éclairées et il faudra attendre pas moins d'un demi-siècle avant qu'une autre explication soit émise en rapport à la propagande et son influence sur les médias (Beauregard, 1998). C'est donc par cette description éclairée de l'influence de la propagande sur les médias que cet article de janvier 1946 demeure probablement le plus étonnant dans l'ensemble de ce corpus, tant dans son explication de la propagande que dans sa critique des médias anglophones.

En ce sens, il est évident que la dualité culturelle a eu une influence marquée dans le traitement du *Devoir*. Sa critique des médias anglophones que le quotidien accuse littéralement de s'être trop bien conformés au modèle propagandiste est évidemment une vision propre à ce

journal francophone nationaliste. Dans le même ordre d'idée, son traitement plutôt mitigé du procès militaire, cette non-conformité au modèle propagandiste et cette critique de la propagande de guerre et des procès de Nuremberg, demeuraient liés à cette vision anti-guerre que représentait le journal dans le cadre des influences de son idéologie nationaliste. Enfin, son traitement plutôt avantageux du procès de Meyer s'avérait l'expression d'une vision typiquement francophone d'un peuple qui, écrasé sous les injustices socioculturelles, avait une certaine sympathie pour un accusé qui se voyait confronté, voire même condamné, par l'appareil de justice anglo-saxonne, auquel la population francophone était souvent opposée, et que les nationalistes percevaient avec une certaine hostilité. Cette sympathie ne pouvait donc que se voir du même coup amplifiée lorsque l'accusé, dans un moment de trouble face à la mort, démontra en plus une piété religieuse, et ce, dans la plus pure vision de la société traditionnelle canadienne-française balisée par son nationalisme clérical et inspirée par ses héros martyrs.

Conclusion

Le traitement médiatique du *Devoir* illustre d'une manière particulière la façon dont la dualité culturelle avait une incidence sur la réception de la propagande. Mais cette incidence avait bien évidemment varié d'un quotidien à l'autre et c'est l'ensemble de l'analyse de ces différents traitements qui en vient à répondre à mes questions de recherche. Ainsi, cette analyse opérée pour répondre aux questions proposées s'est orchestrée à partir de l'agencement d'une thématique particulière à travers les différents quotidiens. Les thèmes de la forme et nature des articles, des crimes de guerre, des caractéristiques des acteurs et de l'attitudes et conformité de chacun des journaux ont permis de dégager des éléments caractéristiques qui ont mené à une analyse comparative, notamment en rapports aux sources déjà établies et identifiées. Les points convergents et divergents avec ces sources furent dégagés, illustrant ainsi une partie de cette influence propagandiste qui avait aussi été mise en place sur la base d'une certaine thématique. En fait, la propagande de guerre et son influence, que j'ai présentée à partir d'un modèle particulier, se sont établies par divers thématiques, soit la diabolisation de l'ennemi et la guerre sainte ainsi que – à moindre ampleur – par l'autocensure. Ces éléments, bien qu'essentiellement actifs pendant le conflit, semblèrent néanmoins s'imposer au-delà en étendant leur influence jusque dans la période des procès d'après-guerre. Cette emprise sembla s'atténuer avec le temps comme le montre le tableau 1.4 en annexe. C'est ainsi que j'ai répondu rapidement à la première question de recherche, à savoir à quelle intensité la propagande a-t-elle pu influencer le procès et ses suites. Par contre, l'intensité de cette influence fut propre à chacun, selon le type de quotidien et aussi, jusqu'à un certain point, selon sa particularité linguistique ; ce qui ultimement répondait

à la deuxième question de recherche, à savoir quel serait l'effet de la dualité culturelle sur ce même traitement.

Pour ce qui est du *TS*, journal de masse antifasciste sous l'influence du pouvoir en place, il y eut pour la période du procès un abandon total au modèle de la propagande de guerre, plus particulièrement sur le thème de la diabolisation de l'ennemi. C'est à partir d'un contenu fait pour susciter l'émotion que l'accusé fut fortement diabolisé, au point d'en faire littéralement un bouc émissaire pour tous les crimes du régime nazi. La période de commutation fut traitée à partir d'une justification du procès, malgré la présentation des protestations et l'influence de la propagande qui n'étaient point celles de la guerre mais plutôt d'une politique partisane. En fait, la commutation de peine fut une véritable période charnière avec notamment une intensification du traitement des journaux anglophones, le *GM* produisant pas moins de 5 articles en une seule journée (*GM*, 17 janvier 1946) et le *TS* allant jusqu'à 8 (*TS*, 16 janvier 1946). Du même coup, ce fut lors de cette période que semble s'être cristallisée l'influence politique et idéologique, et ce, pour l'ensemble des journaux. Toujours pour le *TS*, la neutralité de descriptions qui apparut suite au traitement de la commutation à mesure qu'apparaissaient les nouvelles d'un procès injuste et de la libération prématurée de l'accusé, aurait pu être liée à cette théorie d'oubli et de pardon de Priestman. Bien que je pense que l'influence majeure reste l'aspect politique où en mettant un terme à la diabolisation de l'accusé, sa libération s'avérait moins embarrassante pour le pouvoir en place. Le contexte de la guerre froide demeure aussi une autre facette de cette influence politique qu'il ne faudrait pas négliger. Pour ce qui est du traitement du *GM*, il est semblable à celui du *TS* de par sa complète conformité au modèle propagandiste, bien qu'il mît autant l'emphasis sur la thématique de la guerre sainte que celle de la diabolisation de l'ennemi, et ce, en employant évidemment un vocabulaire d'émotivité. Malgré cela, il présenta, pendant le

procès, l'accusé sous un jour plutôt neutre. La diabolisation s'accroît surtout à partir de la commutation, où l'on peut percevoir une forte propagande politique à l'encontre du pouvoir en place ; le journal étant sous l'influence du parti d'opposition. D'abord, les protestations furent décrites à profusion et les critiques du gouvernement furent nombreuses ; en allant jusqu'à mentionner le fait que ce dernier aurait influé sur le verdict. Malgré certaines contradictions du traitement, il s'opposa, pour la période suite au procès, à celui du *TS* qui en fait en vint même à reprocher au *GM* ses critiques de la commutation en l'accusant d'en faire une instrumentalisation politique (*TS*, 23 janvier 1946, p.6). Ainsi, pendant que le *TS* allégeait la diabolisation de Meyer en réponse au changement de verdict, le *GM* l'intensifiait, soit par cette même influence politique. En diabolisant encore plus Meyer, ce journal pouvait embarrasser le pouvoir en place en augmentant l'odieux de la commutation et par la suite celui de la libération. Pour ce qui est du *Canada*, il se distingua des deux autres quotidiens par un traitement beaucoup plus sobre. Néanmoins, à l'instar de ces deux quotidiens, il se conforma au modèle propagandiste, minimalement par la diabolisation et, plus particulièrement, par l'autocensure. Sa manière d'occulter toutes les protestations de la commutation présente non seulement sa justification, mais démontre aussi l'influence de la politique sur son traitement suite au procès. *LP* fut le journal qui se rapprocha le plus des quotidiens anglophones, d'abord en employant à profusion le contenu pour susciter l'émotion, tout en se conformant au modèle propagandiste. Il présenta donc une forte diabolisation de l'accusé en rapport à sa culpabilité, tout en utilisant une évidente autocensure en occultant les propos de crimes de guerre. Son traitement plus neutre lors de la période de transfert et de libération tendrait à montrer l'influence de l'opinion publique et du même coup validerait en partie la thèse de Priestman. Enfin, pour ce qui est du *Devoir*, son traitement sobre alla de pair avec une non-conformité au modèle propagandiste, le journal allant

même jusqu'à en faire une critique. Néanmoins, l'emploi d'un contenu pour susciter l'émotion en rapport avec les détails familiaux de l'accusé et sa piété, fut une des manières de le rendre plus sympathique ; ce qui allait à l'encontre de tous les autres quotidiens, tout comme le fut l'intense apologie de ses qualités martiales. Le tout dans l'expression d'un nationalisme clérical, qui vit ses derniers soubresauts médiatiques lors de l'affaire Bernonville quelques années plus tard (Amyot, 1999, p. 336). Enfin, si *LD* fut le quotidien dont le traitement convergea le plus avec les sources, pour les autres, leurs convergences et divergences illustraient toute la manipulation des faits en accord avec cette conformité au modèle propagandiste de la guerre, mais aussi, comme présenté, en accord avec d'autres influences, soit celles de la politique partisane à visée idéologique, celle du contexte de la guerre froide et celle de la conformité à l'opinion publique.

Par l'ensemble des particularités que l'analyse a fait ressortir, on a pu voir que l'influence de la propagande de guerre s'imposa généralement au traitement du procès et une partie du modèle propagandiste se perpétua aussi par la suite, de manière moins soutenue, sous l'influence d'autres forces; ce qui répondait ainsi à ma première question de recherche. Enfin, en ce qui a trait à ma deuxième question, touchant la différence de traitement liée à la dualité culturelle, les résultats peuvent paraître à première vue moins révélateurs. Si l'on exclut *LD*, l'intégration générale du modèle propagandiste dans la présentation du procès semble, sur le fond du moins, avoir peu de différences entre les journaux francophones et anglophones, comme le confirme encore une fois le tableau 1.4. La seule distinction propre aux journaux anglophones serait en fait cette justification du procès par la comparaison avec les hautes traditions britanniques. Cette

justification ne fut nullement mentionnée dans les journaux francophones, ce qui demeure néanmoins mineur lorsque comparé au modèle propagandiste intégré autant par les journaux anglophones que par deux des journaux francophones. Ce résultat présenté avec le rejet de la propagande par *LD* s'illustra par un traitement médiatique particulier et bien différent de tous les autres, pouvant ainsi m'amener à conclure que la conformité à un modèle propagandiste effacerait les traces de cette dualité culturelle. En fait presque, puisque quant à la forme, il y eut une différence majeure qui s'imposa entre les deux entités culturelles. Conséquemment, le traitement du procès fut définitivement plus approfondi du côté anglophone que francophone; ce qui s'exprima en 171 articles pour les deux journaux anglais et 79 articles pour les trois journaux français. Cette différence s'explique par cette divergence de vision de la guerre entre population anglophone et francophone. D'une certaine façon, chaque quotidien se faisait l'écho de l'opinion publique et de sa culture respective. Les journaux francophones, en lien avec une population critique de la participation à la guerre, présentèrent un traitement plus modeste que les anglophones qui, eux, présentèrent un traitement élaboré en accord avec l'intérêt général de leur population.

Pour aider à valider les hypothèses formulées par rapport à mes questions de recherche, il aurait peut-être été judicieux d'élargir cette étude à des journaux de l'Ouest du pays et des Maritimes. À mon avis, pour ce qui est de l'influence de la propagande de guerre, le résultat aurait probablement été le même. Seule la question de la dualité culturelle demeure moins bien définie, et l'élargissement de cette question à d'autres journaux francophones du Québec et d'ailleurs au Canada aurait pu étoffer mes conclusions puisqu'il y a, avec *LD*, une seule exception de non-

conformité. De ce fait, le traitement de ce journal est unique et particulier, et sa critique des médias anglophones, en lien avec les effets néfastes de la propagande de guerre, aurait pu, par son aspect vif et éclairé, être présentée ici en guise de conclusion sur la propagande. Néanmoins, son éloignement du modèle propagandiste ne le dispense pas d'une certaine influence idéologique, et le fait qu'il ait été celui ayant produit le moins d'articles exprime ainsi un certain désintéressement en lien avec un rejet d'une guerre dite impérialiste en accord avec sa vision nationaliste canadienne-française.

Mais ultimement, cette différence de perception sur la guerre dans la question de la dualité culturelle, surtout démontrée dans le traitement du *Devoir*, pourrait se voir exprimée par le conflit entre les thèses de Bourrie et de Beauregard. Cette relation entre le gouvernement et les médias en rapport avec la censure et la propagande fut décrite par Bourrie comme une lutte constante, tandis que Beauregard y voyait plutôt une conformité enrayée à l'occasion par de petits incidents. Cette opposition serait ainsi tributaire de cette dualité culturelle telle que définie dans ma thèse, opposition inspirée par une vision différente, ancrée dans le temps entre les deux principales entités culturelles canadiennes. Pour ce qui est de Bourrie, on pourrait y voir un regard ethnocentrique canado-britannique où, tel que mentionné dans le *TS*, il était à l'encontre de la tradition britannique ou canadienne-anglaise, de contester l'autorité. De cette manière, dans son analyse de la propagande de guerre, toute action des médias allant à l'encontre des règlements de la censure, aussi minime ou anecdotique fut-elle, devenait une contestation contre l'ordre établi qu'il semblait enclin à généraliser. De plus, dans le cas des nationalistes canadiens-français, il leur imputa cette vision d'antisémitisme et de nazisme (Bourrie, 2012, p. 110) qui était surtout une caractéristique d'avant-guerre, tout en diabolisant *LD* de par sa contestation.

Cette image laisserait croire que les éléments de propagande politique et idéologique mis en place pendant la Deuxième Guerre mondiale au même titre que cette vision socioculturelle distincte, auraient encore une influence latente dans certains ouvrages contemporains. Pour ce qui est de la vision plus conciliante de Beaugard, elle pourrait être liée au fait que les Québécois avaient, depuis les lendemains de la Conquête, exprimé une sorte d'idéal de contestation politique contre l'ordre établi qui perdurait depuis plus de deux siècles. Des Rébellions de 1837 en passant par les crises de conscription des deux guerres et enfin par la montée du néonationalisme de la Révolution tranquille qui culmina de manière violente avec la Crise d'octobre, la contestation demeurerait donc une réalité sociale toute québécoise. De cette manière, Beaugard aurait donc perçu les violations contre les lois de la censure comme quelque chose de très anodin, d'où l'interprétation différente des deux auteurs en rapport à la propagande.

Le fait que ma thèse se rapproche plus de celle de Beaugard, sur la base d'une conformité quasi générale des médias canadiens à la propagande, pourrait porter à croire que je tombe à mon tour dans cette perception de conformité due à cette influence toute francophone de la dualité culturelle. J'ose espérer que les arguments présentés dans mon analyse tendront plutôt à démontrer mon objectivité. Par contre, j'ai pu tout de même ressentir un certain malaise dans l'analyse de la question des crimes de guerre qui en fait pourrait s'apparenter à un relent propagandiste lié à cette vision d'autocensure patriotique. Ayant des liens personnels avec des membres des forces canadiennes, j'ai eu une certaine hésitation avant de me décider à présenter la thématique des crimes de guerre canadiens, de peur que mes propos créent un certain embarras. Ce malaise m'amena à avoir une discussion avec un ami officier qui finalement m'encouragea à exposer la vérité de manière franche et ouverte. Mon analyse de la thématique

des crimes de guerre donne ainsi raison à la thèse révisionniste, et ce, à l'encontre de la vision de guerre sainte établie dans la propagande de guerre et maintenue par la suite par différents auteurs, entres autres Margolian. Je pourrais même aller jusqu'à dire que ce sujet reste avant tout un problème humain, qui n'a rien à voir avec un particularisme ethnique ou national, et que vivre dans le déni des atrocités commises par nos troupes ainsi que perpétuer le déni et le mensonge de génération en génération n'aident aucunement à comprendre le problème, encore moins à le régler. L'acceptation de cette vérité, aussi pénible soit-elle, est une manière de faire une prise de conscience et de s'améliorer en tant qu'humain, aussi bien qu'en tant que société.

Incidentement, l'influence de la propagande, dont certains des effets néfastes ont si bien été illustrés par *LD*, n'est pas un problème se limitant à la période de la Deuxième Guerre mondiale, mais demeure une préoccupation tout à fait contemporaine. La diffusion rapide de l'information, voire de la désinformation et même de la propagande par la télévision, la radio, l'internet et les médias sociaux, donne toujours autant d'importance au contrôle de cette information. Conséquemment, les différentes entités politiques disposent maintenant de toute une gamme d'outils pour parfaire leur influence à visée idéologique.

À la lumière de ce que j'ai démontré dans ma thèse où la conformité à un modèle propagandiste amène l'effacement des différences d'une dualité culturelle, il serait important de se questionner sur certains grands enjeux contemporains tels que la mondialisation. Car si la conformité à un modèle propagandiste imposée à la population amène la disparition du particularisme de ses

membres, ultimement, l'effacement de ces particularismes ne résulterait-t-il pas en un meilleur contrôle de la population ?

Bibliographie:

Angers, M. (2009). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (5^e éd.). Anjou, Québec : Centre éducatif et culturel (CEC).

Amyot, Éric, (1999). *Le Québec entre Pétain et de Gaulle* : Québec, Fides, 365 p.

Arcand, Robert, (1991). «Pétain et de Gaulle dans la presse québécoise entre juin 1940 et novembre 1942», *Revue d'histoire de l'Amérique française* : Vol. 44, No. 3, p. 363-395.

Bauserman, John, (1995). *The Malmedy Massacre* : Shippensburg, White Mane Publishing Company, 148 p.

Beauregard, Claude, (1998). *Guerre et censure au Canada 1939-1945*, Sillery, Septentrion, 196p.

Beauregard, Claude, André Comeau et Edwidge Munn (1995). *La démocratie en veilleuse* : Montréal, Québec-Amérique, 300 p.

Beauregard, Claude, Alain Canuel et Jérôme Coutard, (2002). *Les médias et la guerre : De 1914 au World Trade Center* : Montréal, Éditions du Méridien, 262 p.

Bizimana, Aimé-Jules, (2004). *Les correspondants de guerre et l'enjeu de l'information pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Mémoire de M.A. (communication), Université du Québec à Montréal, 155 p.

Bizimana, Aimé-Jules, (2013). «La couverture journalistique de la guerre : conditions et contraintes», *Bulletin d'histoire politique* : Vol. 1, No. 3, p. 48-66.

Bourrie, Mark, (2012). *The Fog of War: Censorship of Canada Media in World War Two* : Vancouver, Douglass & McIntyre, 334 p.

Campbell, Ian J., (1996). *Murder at the Abbaye* : Madison, Golden Dog Press, 187 p.

Comeau, Paul-André, (1992). «Conscription 1942», *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, n° 29, p. 10-13.

Comeau, Robert, (1995). «La tentation fasciste du nationalisme canadien-français avant la guerre. 1936-1939», *Bulletin d'histoire politique* : Vol. 3, no. 3-4, p. 159-167.

Coutau-Bégarie, Hervé, (2005). «Guerre, information, propagande», *Les médias et la guerre* : Paris, Economica, p.1 à 84.

Durocher, René, (1978). «Le Fasciste canadien 1935-1938», dans Dumont, Hamelin, *Idéologies*

au Canada français, vol. III : 1930-1945: Québec, Presses de l'Université Laval, p. 257-271.

Durocher, René, (1995). «Les lendemains des deux guerres mondiales», *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec* : n° 43, p. 50-53

Este, Carlo, (1983). *Decision in Normandy* : New York, 555 p.

Foster, Tony, (2000), *Meeting of Generals*: Lincoln, Author Choice Press, 559 p.

Godin, Pierre, (1981). *La lute pour l'information, histoire de la presse écrite au Québec* : Le Jour Éditeur, 317 p.

Guarnere, William et Heffron, Edward, (2007). *Brothers in Battle, Best of Friends*: New York, Berkley Caliber, p. 296.

Granatstein, J. L., (1973), «Le Québec et le plébiscite de 1942 sur la conscription», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, n° 1, p. 43-62.

Hastings, Max, (1984). *Overlord: D-Day and the Battle for Normandy*: New York, Simon and Schuster, 211 p.

Horne, John, et Kramer, Alan, (2005). *1914 les atrocités allemandes* : Paris, Éditions Tallandier, 640 p.

Kalifa, Dominique, (avril 1995). «Crime, fait divers et culture populaire a la fin du 19^e siècle», *Genèses* : No. 19, p. 68-82

Kikkert, Peter, (2015). «Kurt Meyer and Canadian Memory Villain and Monster, Hero and Victim or worse – a German?», *Canadian Military history* : Vol.21, Iss. 2, Art. 4, p. 32-44.

Knightley, Phillip, (2004). *The First Casualty The War Correspondent as Hero and Myth Maker from Crimea to Iraq* : Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 608 p.

Lacoursière, Sylvain, (2009). *Le soldat dans la culture au Québec en 1939-1945 : Du héros-guerrier à la chair à canon* : Mémoire de M.A., Université du Québec à Montréal, 202 p.

Lackenbauer, Whitney et Madsen Chris, (2007). *Kurt Meyer on trial* : Ottawa, National Defense, 697 p.

Lahaise, Robert, (1994). «Ce siècle avait dix ans, 1910-1939», *LD, reflet du Québec au 20^e siècle* : Éditions Hurtibise, p. 15 à 57.

Laliberté, Jean-Marc, (1994). «De la guerre à la Révolution tranquille, 1939-1964», *LD, reflet du Québec au 20^e siècle* : Éditions Hurtibise, p. 59 à 97.

Lavertu, Yves, (1994). *L'affaire Bernonville. Le Québec face à Pétain et à la Collaboration (1948-1951)* : Montréal, VLB éditeur, 217 p.

Lavertu, Yves. (1995). «Singularité du pétainisme québécois». *Bulletin d'histoire politique*, 3 (3-4), p. 178–183.

Lavertu, Yves, (2013).«Une mauvaise histoire «nationale»: l'appui donné au Québec à un criminel de guerre », *Huffpost* : https://quebec.huffingtonpost.ca/yves-lavertu/affaire-bernonville-quebec_b_4009608.html

Lessard, Mathieu, (2012). *L'image des camps et des atrocités nazi dans la presse montréalaise (1945-1965)* : Mémoire de M.A. (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 311 p.

Lüsebrink, Hans Jürgen, (2011). «Le Troisième Reich, objet de discours intellectuel. Hitler, le nazisme et la guerre dans les revues intellectuelles au Québec (1933-1947)», *Revue internationale d'études québécoises* : Vol. 14, no. 2, p. 21 à 35.

Luther, Craig, (1987). *Blood and Honor, the History of the 12th SS Panzer Division "Hitler Youth", 1943-1945*: San Jose, R. James Bender Publishing, p.

MacDonald, Bruce J. S., (1954). *The Trial of Kurt Meyer* : Toronto, Clarke, Irwin & Company Limited, 216 p.

Margolian, Howard, (2000). *Conduct Unbecoming : The Story of the Murder of Canadian Prisoner of War in Normandy* : Toronto, University of Toronto Press, 336 p.

Meyer, Kurt, (2005). *Grenadiers*: Mechanicsburg, Stackpole Books, 436 p.

Pariseau, Jean et Serge Bernier (1987). *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes*. Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, Tome I 1763 – 1969; le spectre d'une armée bicéphale, 1987, 468 p.

Parker, Danny. (2014). *Hitler's Warrior : The Life and Wars of SS Colonel Jochen Peiper*: Da Capo Press, 480 p.

Payne, Carol, (2014). «War, Lies, and the News Photo: Second World War Photographic Propaganda in *PM's Weekly* (1940–1941) », *Revue d'art canadienne* : Vol. 39, No. 2, p. 29 à 42.

Phillips, Andrew (November 1, 2017). «125 Years of Speaking out», *TS*: <https://www.thestar.com/anniversary/2017/11/01/125-years-of-speaking-out.html>

Poirier, Patrick, (2000). *La représentation du régime Hitlérien par les éditorialistes du quotidien LP, (1933-1939)* : Mémoire de M.A. (histoire), Université du Québec à Montréal, 132 p.

Priestman, Karen, (2001). *The Kurt Meyer case: The Press and the Canadian Publics Response to Canada's First War Crimes Trial*: Honours Bachelor of Arts (History), Wilfrid Laurier University, 92 p.

Richard, Béatrice, (2002). *La mémoire de Dieppe, radioscopie d'un mythe* : Montréal, Vlb Éditeur, 205 p.

Ross, Armand et Gauvin, Michel (1945). *La Geste du Régiment de la Chaudière* : Rotterdam, The Regiment, 179 p.

The Abbaye Ardenne Case Trial of S.S. Brigadefuhrer Kurt Meyer, 1948 : <https://web.archive.org/web/20001120002400/http://www.ess.uwe.ac.uk/WCC/meyer.htm>

Vokes, Chris et Maclean, John, (1985). *My Story*: Ottawa, Gallery Books, 233 p.

Voyenne, Bernard, (1962). *La presse dans la société contemporaine*, Paris, Armand Collin,

Voyenne, Bernard, (1979). *L'information aujourd'hui*: Paris, Armand Collin, 318p.

Weingartner, James J., (2000). *A Peculiar Crusade, Willis M. Everett and the Malmedy Massacre*: New York, New York University Press, 257 p.

Weimann, Gabriel et Winn, Conrad, (1986). *Hate on Trial* : Ontario, Mosaic Press, 201 p.

ANNEXE I

ANNEXE 1.1

ARTICLES JOURNALISTIQUES					
	<i>TS</i>	<i>Globe&Mail</i>	<i>LC</i>	<i>LP</i>	<i>LD</i>
Procès	36	27	15	12	8
Commutation	29	31	5	6	6
Transfert/ Libération	24-3	16-8	7-1	6-4	4-4
Total	92	82	28	28	22

ANNEXE 1.2

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE															
	<i>TS</i>			<i>Globe&Mail</i>			<i>LC</i>			<i>LP</i>			<i>LD</i>		
Articles/P.1	11	11	13-2	19	13	6-2	9	4	4-0	1	1	0	0	1	0-2
Articles / Page sub.	25	16	10-1	7	13	8-6	6	1	3-1	11	5	6-4	8	5	4-2
Articles éditoriales	0	2	1-0	1	5	2-0	0	0	0	0	0	0	0	1	0

ANNEXE 1.3

THÉMATIQUES PROPAGANDISTES															
	<i>TS</i>			<i>Globe&Mail</i>			<i>LC</i>			<i>LP</i>			<i>LD</i>		
Diabolisation	10	4	5-0	6	4	2-2	3	0	0-1	4	2	1-1	1	0	0
Guerre sainte	3	1	0	3	2	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0

ANNEXE 1.4

Pourcentage d'intégration des thématiques propagandistes					
	<i>TS</i>	<i>Globe&Mail</i>	<i>LC</i>	<i>LP</i>	<i>LD</i>
Procès	36%	33%	26.6%	33.3%	12.5%
Commutation	17.24%	19%	20%	50%	0%
Transfert/ Libération	20%-0%	12.5%-25%	0%-1%	16.6%-25%	0%
Totaux	25%	23.17%	21.42%	32.14%	4.5%

ANNEXE II

